



Adeline Desbois

Année 2007-2008

4^{ème} année

Section Politique et Société

Les droites et la culture sous le Front populaire :
représentations d'une politique culturelle avant
l'heure dans *L'Action française* et *L'Ouest-Éclair*
(Juin 1936-Juin 1937)

Mémoire réalisé sous la direction de Gilles Richard, professeur des
universités à l'IEP de Rennes

Séminaire « Histoire de la France au XX^{ème} siècle : société et cultures, forces
politiques, place dans le monde »

REMERCIEMENTS :

Je souhaite tout d'abord adresser mes remerciements à mon directeur de recherche, M. Gilles Richard, pour l'aide et le temps qu'il a bien voulu me consacrer. Ses conseils et ses encouragements ont été pour beaucoup dans la bonne orientation et l'élaboration de ce mémoire.

Mes remerciements vont également au personnel du pôle Patrimoine de l'équipement culturel rennais des Champs Libres, pour son accueil et son amabilité

J'aimerais ensuite remercier mes camarades du séminaire d'Histoire, camarades de mémoire, pour l'ambiance sympathique de notre groupe et son esprit solidaire.

Enfin, je tiens à remercier mes amis et mes proches pour leur soutien ainsi que pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail. Chacun à leur manière, ils ont contribué à faire avancer ce projet et ils ont toute ma reconnaissance.

SOMMAIRE :

REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION.....	4
CHAPITRE 1	
Une culture à l'image du Front, « populaire ».....	9
CHAPITRE 2	
L'esprit de réforme du gouvernement Front populaire: Une volonté d'organisation et de réorganisation des champs culturels de la création et de la médiation	45
CHAPITRE 3	
A la croisée des enjeux de popularisation et d'organisation de la culture : la réforme du « travailleur intellectuel ».....	71
CONCLUSION.....	94
BIBLIOGRAPHIE.....	97
INDEX	99
TABLE DES MATIÈRES.....	102

INTRODUCTION

« Une société où tout sera libre, le corps comme l'esprit, où le loisir presque plus important que le travail _puisque l'emploi des méthodes scientifiques les plus sûres permettra de réduire sans cesse la durée du labeur commun _ au lieu d'être un court moment de détente, de repos, de récupération des forces, deviendra au contraire la partie la plus importante de la vie et le moyen de l'épanouissement complet de toute la personne humaine¹. »

C'est en ces termes qu'en 1934, Léon Blum décrivait la société des loisirs telle qu'elle devait être dans une société socialiste. Une société qui allait permettre à la culture de se développer sous toutes ses formes, qui allait rendre à la science son rôle bienfaisant, à l'art sa valeur et à la création individuelle les conditions de son existence. Une société née d'une ambition profondément humaine.

Les années du Front populaire évoquent tout d'abord pour moi des visages. Des visages issus de ces photographies qui remplissent aujourd'hui nos manuels d'histoire, ceux de ces jeunes gens souriant à la vie, partant à l'aventure, découvrant pour la première fois les congés payés et les loisirs. Enfin, même si ces années ne se réduisent pas à cette unique dimension, elles sont dans beaucoup d'esprit celles des fêtes et des rassemblements populaires.

L'année 1936 peut donc apparaître comme une parenthèse, qui contraste avec une décennie marquée par ailleurs par l'expansion des totalitarismes, la crise économique, le chômage pour aboutir en sa dernière année au début de la Seconde Guerre mondiale. Dans ce contexte, et rétrospectivement, l'année 1936 a pu acquérir une dimension proche de celle du mythe. L'étude de ce « mythe » impliquait de le recadrer dans l'action culturelle du Front populaire, une action imprégnée de son esprit d'ouverture, de renouveau et de sa générosité sociale.

Les années 1930 en France, mais aussi dans le monde en général, ont toujours éveillé mon intérêt ; c'est cet intérêt qui m'a conduit en premier lieu à faire de cette période mon terrain de prédilection pour l'élaboration d'un mémoire d'histoire. Le choix de l'année 1936 répondait lui à une volonté d'approfondir ce que certains historiens, tels Pascal Ory, désignent comme la première des politiques culturelles françaises modernes ou ce que d'autres préfèrent classer parmi les prémisses de la politique culturelle française moderne. Soit, une politique culturelle avant l'heure, qui a laissé sa trace et son inspiration dans l'histoire des politiques culturelles.

J'ai été ensuite amenée à chercher un nouvel angle d'attaque à un thème qui avait déjà fait l'objet de nombreuses recherches très approfondies. La réception de cette politique culturelle par l'opposition politique, à travers la lecture de journaux de droite et d'extrême droite, se présentait comme une voie jusqu'ici moins explorée. Son analyse apparaissait d'autant plus riche en enjeux qu'elle rejoignait des problématiques plus générales, relatives à la relation entre les idéologies politiques et la culture.

¹ Pascal ORY *La belle illusion Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.134

Afin d'étudier les réactions de la droite à cette politique culturelle, je me suis appuyée sur deux sources principales : le quotidien *L'Action française* et le quotidien régional *L'Ouest-Éclair*. J'ai limité l'horizon temporel à l'analyse des articles parus entre le 1^{er} juin 1936 et le 30 juin 1937, afin d'y inclure le premier gouvernement Blum. La politique culturelle du Front populaire ne peut être restreinte à cette unique année. Déjà, elle était le fruit d'un important travail en amont, celui de l'établissement du programme du Rassemblement populaire. Ensuite, elle continuait même après la chute du premier gouvernement Blum, voire même après le second gouvernement Blum. Le choix d'une période d'un peu plus d'un an, allant de juin 1936 à juin 1937, répondait donc au désir de saisir les premières impulsions de cette politique.

L'Action française, organe du nationalisme intégral, fut fondé en 1898, par Henri Vaugois et Maurice Pujo. Influencé par la doctrine de Charles Maurras, le quotidien, né en 1908, devait ainsi servir de tribune à une droite monarchique, anti-dreyfusarde et anti-allemande. Son influence sur la droite française, mais aussi sur la société, fut indubitable. L'influence intellectuelle du quotidien atteignit son apogée au lendemain de la Première Guerre mondiale. En 1926 les condamnations papales amorcèrent le déclin de cette influence. Les relations entre *L'Action française* et le catholicisme se dégradèrent par la défense du « politique d'abord » mis en avant par Charles Maurras. La mise à l'Index de ses ouvrages Maurras puis l'interdiction faite aux catholiques de lire le quotidien portèrent un coup certain au rayonnement maurassien. Les années 1930 montrèrent de plus en plus l'inadaptation du mouvement. Les événements du 6 février 1934 marquèrent à la fois un regain certain d'influence via la hausse du nombre de tirages ; cependant ils laissaient également l'impression d'une occasion manquée. Peu à peu, le soutien même du prétendant au trône fit défection, désavouant la politique royaliste menée par le quotidien. Sur la pente descendante, *L'Action française* resta malgré tout un journal influent, jusqu'à son arrêt brutal en 1944.

Journal, *L'Action française* était également un mouvement de critique littéraire imprégnée d'une volonté de réhabilitation des lettres classiques, par opposition au romantisme littéraire. Son ambition n'était donc pas uniquement politique, mais aussi artistique et littéraire, voire esthétique.

J'ai pu consulter les exemplaires de *L'Action française*, sur microfilms, au pôle Patrimoine de la Bibliothèque des Champs Libres.

Le quotidien *L'Ouest-Éclair* fut fondé en 1899 par Emmanuel Desgrées du Loû et l'abbé Trochu, qui tous deux imprégnèrent de leur sensibilité chrétienne et démocrate ce qui fut jusqu'en 1944 un des plus prospères quotidiens bretons. Bien que sa ligne éditoriale fût consacrée aux informations nationales, le quotidien affichait un fort ancrage rural. Ses principaux rédacteurs furent Louis Alfred Pagès et Paul Simon. Le siège de *L'Ouest-Éclair* était à Rennes ; à ses débuts son rayonnement s'étendait à cinq régions, la Bretagne, la Normandie, l'Anjou, le Maine et le Poitou. En 1936, il tirait à plus de 400 000 exemplaires. En 1944, le journal connut une fin brutale, pour motif de collaboration.

J'ai pu disposer des microfilms de *L'Ouest-Éclair* également au pôle patrimoine de la Bibliothèque des Champs Libres.

L'étude de ces deux journaux a porté sur différents types d'articles : les éditoriaux et articles d'opinions, les illustrations à disposition (caricatures, photos) mais aussi les dépêches. Celles-ci m'apprenaient autant que les articles d'opinion, ou presque, dans le sens où elles témoignaient, par leur absence ou leur présence, de la visibilité des actions culturelles et de l'intérêt qu'elles suscitaient ou pas dans la presse d'opposition. Elles apportaient aussi les précisions nécessaires à certains des projets de la politique culturelle du Front populaire, comme le projet de loi sur la presse ou celui de la réforme de l'enseignement.

Concernant les articles portant sur la culture, au sens strict du mot, c'est-à-dire la création littéraire et artistique, il faut souligner une certaine inégalité entre les deux quotidiens. Le quotidien nationaliste disposait de rubriques culturelles très étoffées paraissant toutes les deux semaines. Une de ces pages était consacrée aux *Spectacles* (concerts, théâtre, cinéma). Celle-ci était tenue par le collectif Orion, réunissant les plumes, entre autres, de Lucien Dubech ou du jeune Lucien Rebatet. Cette page avait été créée à la fin des années 1920 dans un désir de renouvellement du quotidien. Une autre page, dont la création était plus ancienne, était consacrée à la littérature et portait le nom de *Vie littéraire française*. On y retrouvait notamment Robert Brasillach et Thierry Maulnier. Chaque numéro paru comprenait également de courtes rubriques appelées *Nouvelles des Lettres, des Sciences et des Arts* et *Cabinet des Lettres, des Sciences et des Arts*. Enfin des *Chroniques sportives* étaient tenues régulièrement, chroniques qui ne se limitaient pas aux résultats sportifs, mais comprenaient toujours un article de fond.

Certes, le quotidien *L'Ouest-Éclair* avait aussi ses pages culturelles mais d'une moindre ampleur. La page littéraire était consacrée à de rapides critiques et conseils de lecture, et non pas des articles de fonds tels que dans *L'Action française*. De même les thèmes des spectacles et du cinéma étaient le plus souvent traités à l'échelle de la région, ce qui rendait parfois difficile un travail de comparaison.

Au final, j'ai travaillé sur environ 150 articles pour *L'Ouest-Éclair* et 300 pour *L'Action française*.

Parler de « politique culturelle » pour le Front populaire est un anachronisme, un usage du langage qui ne peut être réalisé que rétrospectivement _quoi que certains historiens se refusent, même aujourd'hui, à définir l'action du gouvernement de Front populaire comme telle. Jamais l'expression de « politique culturelle » n'apparaît à cette période. Encore faut-il définir le terme de culture, dans ses deux acceptions. Le terme de culture peut se référer à la « culture » au sens restreint du mot, comprenant la création artistique pure et simple et qui correspond aux précédentes interventions de l'État en la matière, à savoir les Beaux-Arts. Ici le choix a été fait de prendre une définition plus large de la culture. Dans cette optique, c'est la tripartition mise au point par Pascal Ory, dans sa thèse d'État *La belle illusion* qui reste la plus pertinente définition de l'action culturelle du Front populaire. Pour lui, celle-ci recouvrait trois grandes activités culturelles que sont la

création, la médiation et les loisirs. La création était à la fois artistique _littérature, musique, arts plastiques, théâtre, cinéma_ et scientifique. La médiation regroupait quant à elle les interventions dans le domaine de l'information et de l'éducation. Enfin, la politique des loisirs, du sport et des fêtes était une des composantes les plus caractéristiques de la politique culturelle du Front populaire. Avec l'action sur la création scientifique et les médias audio-visuels, elle présentait en effet les traits d'une innovation majeure.

La politique culturelle du Front populaire ne saurait se réduire à la simple intervention des Pouvoirs publics. En effet, l'apport des associations culturelles, politiques et syndicales fut primordial. Leur dynamisme témoignait de la réflexion des années 1930 sur le thème de la culture et le retard, sur le plan culturel, du mouvement ouvrier. La culture fut donc l'objet d'une réappropriation par les syndicalistes de gauche et les communistes. Les événements contribuèrent à ce que la politique culturelle du Front populaire ne se résumât pas à une seule action de la majorité. Sous l'angle culturel, le mouvement des grèves de mai et juin 1936, avait en effet donné, comme il va être vu, une véritable impulsion en vivifiant un folklore qui en avait besoin. Les associations, enfin, avaient préparé le terrain dès 1935. Ainsi, lorsque Blum arriva à la Présidence du Conseil le 4 juin 1936, il disposait déjà d'un fort relais associatif. Le terrain était prêt, du fait d'une convergence certaine entre, d'un côté, des hommes politiques dotés d'une réelle volonté d'engagement culturel et de l'autre, des hommes de culture, des intellectuels, prêts à soutenir cet effort politique. Enfin, la volonté culturelle répondait à des idéaux qui avaient peu à voir avec ceux qui animaient les différentes expériences étrangères se donnant à voir au même moment dans l'Allemagne nazie et dans l'Italie fasciste. La volonté de démarcation de la politique culturelle du gouvernement de Front populaire par rapport aux méthodes totalitaires de ces États était d'ailleurs explicite, en même temps que ces dernières constituaient une argumentation puissante pour l'opposition.

L'« expérience Blum », dans le domaine culturel, recoupait deux enjeux principaux. Un enjeu que l'on peut désigner comme un enjeu de popularisation, plus que de démocratisation. Il s'agissait avant tout de rapprocher le peuple, les classes populaires, de la culture. Cela passait aussi par un nouvel essor donné à la « culture populaire ». Elle était donc le désir d'une culture du peuple, par le peuple et pour le peuple. Cependant, une fois de plus, le terme de démocratisation apparaît anachronique. La première partie de ce mémoire est consacrée à l'analyse de la réception des mesures culturelles répondant à cet enjeu. Ainsi il apparaît nécessaire de revenir sur la bipolarisation croissante du monde intellectuel _bipolarisation dont avait fortement conscience la droite, face à la montée en puissance du Rassemblement anti-fasciste_ avant de continuer sur la voix même de la popularisation, dont la littérature, le théâtre et le cinéma offraient une illustration. C'est dans ce même cadre que la politique des loisirs mise en place par le gouvernement, doit être étudiée, à travers le prisme de *L'Action française* et *L'Ouest-Éclair*.

Le deuxième enjeu, correspondant à la deuxième partie, était celui qui résidait dans la volonté d'organisation du gouvernement, orientée vers un effort de modernisation. Dans le domaine des médias par exemple, cet enjeu témoignait de la volonté de donner un

statut aux médias les plus récents, comme la radio ou le cinéma. Il correspondait aussi au désir de réorganisation, dans un contexte de crise des institutions culturelle existantes ou de certains moyens d'information, comme la presse. Il reste à noter que ces deux enjeux n'étaient pas exclusifs l'un de l'autre mais au contraire coexistants. Ainsi la nécessité de rénovation était souvent l'occasion de servir l'idéal de popularisation.

Mais le croisement des deux enjeux était certainement le plus évident pour la réforme du « travailleur intellectuel » de Jean Zay. Ce plan comprenait trois volets : celui de la création d'une Ecole Nationale d'Administration, celui de la réforme du droit de propriété et celui de la réforme de l'enseignement. C'est dans celle-ci que le cœur même de la politique culturelle du Front populaire se trouvait, à savoir sa volonté d'éducation. Pour les mêmes raisons, les perceptions par la droite de la réforme du « travailleur intellectuel » cristallisaient ses principales objections.

Enfin, avant d'aller plus loin, il reste à ajouter que le contexte allait avoir raison de bon nombre d'initiatives culturelles du Front populaire, qui connurent en effet des fortunes diverses... Les difficultés économiques et financières de la France, la guerre civile en Espagne, l'opposition violente de la droite et de l'extrême droite entraînèrent l'échec du gouvernement de Front populaire, tout comme elles entraînèrent celui de la plupart des ses projets « culturels », abandonnés, ou enterrés par l'une ou l'autre chambre. Mais si la crise puis la guerre furent les plus fortes dans l'immédiat, l'« expérience Blum » allait définitivement marquer son temps par ses intentions humaines et généreuses.

CHAPITRE 1

Une culture à l'image du Front, « populaire »

L'un des deux enjeux principaux de la politique du Front populaire dans le domaine culturel était celui de la popularisation. Il ne s'agissait pas seulement de rendre la culture, accessible à toutes les couches sociales de la société, de permettre au peuple de se rapprocher de cette culture, mais aussi de le célébrer dans cette culture même. Ainsi la popularisation touchait aussi bien le contenu que le contenant. Cette popularisation venait principalement d'« en haut », et bien que relayée par des associations locales, elle était portée par des intellectuels dits « de gauche » qui en faisait leur cheval de bataille, qu'il fut question de littérature, de théâtre, de musique ou encore de cinéma. Le cinéma, tout particulièrement, média qui avait déjà les faveurs du grand public, cristallisait toutes ses ambitions de créer pour le peuple, sur le peuple et dans le cas de *La Marseillaise*, film collectif, par le peuple. En dehors des productions artistiques au sens strict du mot, ce fut dans l'essor des fêtes et dans la place privilégiée accordée au folklore que se retrouvait cette volonté. Enfin, la « culture pour tous » n'eut pas signifié autant si les Français n'avaient, pas à la même période, connu un formidable développement des loisirs, rendus possibles par les lois sociales de juin 1936.

Les traditions différentes des deux quotidiens étaient visibles à travers l'importance accordée à chacun de ses sujets. L'enjeu de popularisation n'échappait pas à *L'Action française*, dans laquelle un nombre relativement significatif d'articles étaient consacré à la vie intellectuelle, à la différence de *L'Ouest-Éclair*, qui offrait peu de commentaires sur le sujet. Les tendances étaient inversées, dans une moindre ampleur cependant, en ce qui concernait les loisirs, le sport et le folklore.

I) La conscience d'une bipolarisation intellectuelle

Bien que le propos ne soit pas ici de reprendre dans sa complexité l'engagement politique des intellectuels sous le Front populaire, mais d'analyser son écho dans la presse de droite, via *L'Action française* et, dans une moindre ampleur sur ce point, dans *L'Ouest-Éclair*, un bref rappel des grandes lignes de cet engagement apparaît nécessaire. Car la mobilisation intellectuelle de la gauche, analysée dans cette partie, fut un des traits essentiels de la politique culturelle du Rassemblement, et recouvrait nombre de ses enjeux. C'est la raison pour laquelle il apparaît également pertinent de l'aborder en premier lieu.

A) La bipolarisation du monde intellectuel

1) Les intellectuels du Rassemblement antifasciste

L'engagement des hommes de gauche, réunis sous l'égide du Rassemblement antifasciste, était un aspect primordial de la politique culturelle du Front populaire.

a) Préhistoire et histoire du Rassemblement antifasciste

La politique culturelle du Front populaire fut marquée du sceau de l'engagement politique des hommes de culture dits « de gauche » que la mise en place d'un vaste mouvement de lutte antifasciste avait rassemblé antérieurement. Ce mouvement avait suivi la même démarche que celle du Rassemblement populaire, à savoir la recherche de l'unité, par notamment le rapprochement entre les deux partis ouvriers, la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO) et le Parti Communiste Français (PCF). Cette « culture de la main tendue », fameuse formule de Paul Vaillant-Couturier et de Maurice Thorez, témoignait de cette nouvelle orientation du PCF. Les événements du 6 février 1934, allaient donner un coup de fouet à cette ambition, par le traumatisme que causait le violent rappel de la menace fasciste à l'intérieur même de la France, particulièrement sur la gauche modérée. L'urgence du combat nécessitait désormais le rapprochement des communistes et socialistes au-delà de leurs différences. Ce rapprochement, les communistes français en avaient déjà fait une priorité, sous l'action du Komintern, qui dès 1932, lançait une vaste opération de mobilisation des intellectuels, hors des frontières de leur parti. Ainsi fut créée en France en 1932 l'Association des Écrivains et Artistes Révolutionnaires (AEAR) qui comptait dans son Comité directeur Romain Rolland et André Gide. Qu'André Gide ne fut pas adhérent à l'AEAR, malgré sa participation active, et que Jean Guéhenno, compagnon de route du socialisme, finisse par rejoindre l'association à la fin de l'année 1932 était significatif de la priorité de l'union sur les divergences idéologiques. Le Comité d'action anti-fasciste, bientôt Comité de Vigilance des intellectuels anti-fascistes (CVIA) réalisait l'ambition de la « *main tendue* ». Ce furent trois hommes de gauche reconnus, l'ethnologue Paul Rivet, bientôt directeur du musée de l'Homme, membre de la SFIO, Paul Langevin, sympathisant du PCF et le radical Alain qui en lancèrent le manifeste. L'évolution du CVIA et la composition du bureau du Comité en

firent finalement « le parti des antifascistes sans parti² », où le pacifisme intégral avait un poids de plus en plus important. En témoignait le Congrès du 21 juin 1936 qui confirmait la victoire des pacifistes sur les communistes et apparentés. Progressivement, la rupture d'avec les militants communistes se dessinait sur l'enjeu de la paix, face à la montée du fascisme et de la dictature d'Hitler.

b) Les modalités de l'engagement

La mobilisation des intellectuels par le Front populaire eut lieu avant les élections législatives ; la prise de parole, donc la prise de position explicite, émanant de personnalités prestigieuses, comme lors du premier Congrès international des écrivains pour la défense de la culture tenu du 21 au 25 juin 1936, en était une des modalités. L'engagement vis-à-vis du discours dominant front-populaire, garant de l'unité, ou celui, semblable quoique amplifié, du Parti communiste en son sein, était perceptible dans la vocation que prirent certaines œuvres d'artistes ou travaux d'universitaires. Cette relation qu'entretenaient les intellectuels à l'idéologie du Front populaire, l'existence même finalement d'« intellectuels du Front populaire », n'était évidemment pas sans soulever de réactions. Encore fallait-il rappeler, à l'instar de Jean Guéhenno, que parmi ces intellectuels, certains se revendiquaient comme « *des hommes libres, non pas soumis, mais engagés*³ ».

Loin de la tribune, c'était sur le terrain que s'organisait l'action de bon nombre d'intellectuels, dans une volonté de popularisation culturelle. Rapprocher le peuple de la culture, qu'elle fut littéraire, artistique, théâtrale, musicale ou encore cinématographique, lui rendre son héritage, tels étaient les enjeux de nombreuses interventions. L'Association populaire des amis des musées (APAM), domaine d'action de l'équipe de Paul Rivet, se chargeait de rendre les musées plus accessibles aux classes populaires. Le Centre Laïque des Auberges de la Jeunesse (CLAJ) s'occupait d'organiser les loisirs, artistiques et culturels tandis que l'AEAR, créée en 1932, dont le secrétaire général était Vaillant-Couturier, devenue en quelques années la Maison de la Culture, prenait de l'essor, tout en connaissant une modération politique. En effet, la formule s'était imposée progressivement durant l'été 1936, remplaçant celle de l'AEAR qui ne semblait plus adéquate. Des efforts de dépolitisation pour « *un grand mouvement populaire vers la culture*⁴ », selon les termes de Jean-Richard Bloch, avaient semblé nécessaires ; l'intervention de son secrétaire, Louis Aragon, était marquée du sceau de cette nouvelle tendance. La Maison de la Culture, dorénavant, allait cristalliser la plupart des actions culturelles ; elle comptait d'ailleurs des engagements aussi diversifiés que temporaires pour certains, comme ceux de Jean Renoir, Jacques Ibert ou encore Le Corbusier. Enfin, certains intellectuels occupaient des postes au sein même de l'État : ce fut le cas de Julien

² Jean-François SIRINELLI, Pascal ORY *Les Intellectuels en France de l'Affaire Dreyfus à nos jours*, Armand Colin, 1986, p.99

³ *Vendredi*, 17 décembre 1937 dans Pascal ORY *La belle illusion Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.84

⁴ *L'humanité*, 19 avril 1936, dans Pascal ORY *La belle illusion Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.119

Cain, conseiller culturel auprès de Léon Blum, de Jean Cassou en mission auprès de Jean Zay pour les arts plastiques, et de Georges-Henri Rivière.

L'Action française, par la plume d'un de ses jeunes chroniqueurs, Thierry Maulnier, donnait sa propre analyse de la culture, nouvel enjeu du marxisme, dans un article du 24 septembre 1936. Cette « *main tendue* » vers la culture, Maulnier la reliait à la nécessité, ressentie par les tenants de cette idéologie eux-mêmes, de sortir le marxisme des schématismes du déterminisme économique et d'en élargir les horizons. L'apparition du phénomène « fasciste » avait été pour les marxistes l'occasion d'une prise de conscience de leurs faiblesses dans le sens où, à trop dédaigner les sentiments humains, les prolétaires avaient été livrés aux fascistes, comme en Allemagne. Le changement de front des intellectuels marxistes étaient le même que le changement politique de la Russie soviétique. A la nécessité pour le marxisme de trouver des prolongements politiques dans les classes et dans les partis longtemps laissés de côté, répondait l'effort marxiste pour trouver des prolongements intellectuels dans les traditions, philosophies et dans les cultures combattues jusque là. La réconciliation était donc à l'ordre du jour. Et faisant cela, écrivait Maulnier, le marxisme était ramené à sa ligne véritable.

2) L' « *anti-intellectualisme*⁵ » de la droite nationaliste

a) Un fort « *anti-intellectualisme* »

L'engagement des intellectuels de gauche n'était pas exclusif d'une prise de conscience de l'intelligentsia de droite, bien au contraire. Les événements du 6 février 1934 avaient autant marqué la droite que la gauche, qui y voyait une occasion manquée. Certains se tournèrent vers l'action, d'autres vers l'écrit. La droite pratiquait un dénigrement systématique des intellectuels de gauche, fait significatif : par là même, elle lui accordait paradoxalement une importance qu'elle aurait voulu lui refuser. Si la riposte intellectuelle était vigoureuse, notamment dans *L'Action française*, aucune organisation semblable à celle de la gauche n'existait. La bipolarisation intellectuelle était vivement ressentie des deux côtés : alors qu'aux lendemains de la victoire le Comité directeur de *Vendredi* proclamait que « *la preuve était faite que l'intelligence n'était pas à droite*⁶ », *L'Action française* s'interrogeait comment en témoignait le titre d'un de ses articles du 16 décembre 1936 : « *L'intelligence à gauche ?* ».

L'Action française se distinguait par un anti-intellectualisme particulièrement virulent à l'égard de ceux qu'elle appelait

« *Les papes et les clowns de l'intellectualité anti-fasciste et qui « se [précipitaient] vers les places, les honneurs, les grandes revues, les meetings*⁷ ».

Ceux-ci, selon le point de vue du quotidien, se prenaient au jeu de l'intellectualisme, qui était « *la pire des drogues*⁸ ».

⁵ *Action française*, 2 juillet 1936

⁶ Pascal ORY *La belle illusion Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.84

⁷ *Action française*, 2 juillet 1936

⁸ *Idem*

L'Action française tenait en piètre estime les écrivains antifascistes dont le Rassemblement était avant tout à ses yeux une opération publicitaire : pour le quotidien nationaliste, les moins talentueux d'entre eux profitaient de la célébrité des autres tandis que le Front populaire leur offrait une situation en échange de leur soumission, offrant ainsi le spectacle de « *l'ignominie intellectuelle*⁹ ». *L'Action française* en voyait une illustration dans les récompenses attribuées aux écrivains du Front populaire. Le 19 juin 1936, le Prix de la Renaissance était revenue à l'œuvre de Jean Cassou, *Les massacres de Paris*, que *L'Action française* qualifiait de « *communiste anarchisant*¹⁰ ». Pour le quotidien, il était évident que le succès était avant tout politique et non artistique et bien faible par rapport à celui d'un Charles Maurras.

b) L'argument de la menace soviétique

Aux rassemblements antifascistes, *L'Action française* objectait la condition de la littérature en URSS. Elle comparait les destins respectifs de deux écrivains soviétiques : Gorki, mort avec les honneurs et Viktor Serge, dissident en fuite. Qu'il fut question d'adversaires de *L'Action française* n'empêchait pas celle-ci, écrivait encore une fois de plus Thierry Maulnier, de dénoncer cette injustice : dans la mort de Gorki, ce qui était honoré n'était pas l'écrivain de talent, mais l'écrivain au service de la révolution. Ainsi le régime soviétique n'honorait la pensée qu'autant qu'il la domestiquait. La barbarie ne se retrouvait pas tant dans l'emprisonnement et les sévices subis par Viktor Serge que dans les honneurs qui étaient rendus à Gorki. Or, affirmait Maulnier, c'était ce qui attendait la France, si elle suivait la méthode littéraire de Guéhenno _initiateur du système de récompenses littéraires_ la pensée asservie, et pire, la pensée domestiquée.

La réflexion de Maulnier sur le socialisme était l'objet de son ouvrage, publié en 1936, *Les Mythes socialistes*¹¹. Dans ce livre critique, Maulnier revenait sur les fondements de la pensée socialiste, à laquelle adhéraient tant d'écrivains français, en abordant aussi la question des raisons de leur engagement. Le socialisme s'appuyait sur l'idéal, or, pour Maulnier, l'idéal restait le plus grand malheur de l'homme, dont l'homme n'arrivait jamais à se délivrer. Les socialistes fondaient leur action sur l'idéal de la Révolution, qui se révélait être uniquement un « *réformisme bureaucratique* ». Maulnier consacrait une partie de son ouvrage à la conversion d'André Gide, conversion selon lui exemplaire de celle des autres intellectuels. Pour l'auteur de droite, Gide imputait sa conversion à la nécessité de réagir à l'urgence et le dégoût d'appartenir aux milieux favorisés, donc à des raisons émotionnelles et non rationnelles qui dévalorisaient son engagement. En effet un engagement basé sur des critères comme l'urgence ne pouvait être placé sous le signe de l'intellect. Gide était comme « les autres », affirmait Maulnier :

« *Dans leur hâte à ne plus vouloir séparer l'intelligence de la vie, [...] certains [faisaient] un bon marché excessif de cette intelligence. C'est elle qui [était] la grande vaincue dans l'histoire du parti intellectuel de ces dernières années* ».

⁹ Idem

¹⁰ *Action française*, 20 juin 1936

¹¹ *Action française*, 2 juillet 1936 (pour tout le paragraphe)

L'Action française avait bien conscience de la bipolarisation du monde des intellectuels, générée par l'Affaire Dreyfus et amplifiée depuis. Le quotidien avait aussi conscience que pour l'opinion publique, de plus en plus, les intellectuels étaient « de gauche ». Seul un tel résultat pouvait être attendu, argumentait *L'Action française*, d'une stratégie de la gauche qui consistait en l'assimilation de la droite au fascisme : « *Nous sommes tous fascistes à leur gré, c'est plus commode* ». ¹² La droite défendait une pensée qu'elle ressentait comme dénaturée par le discours de la gauche qui faisaient passer les hommes de droite pour des être belliqueux et des capitalistes endurcis.

c) Une illustration : *Cloud, le communiste à la page*

La simplification idéologique abusive venait certes des deux côtés. En témoignait la publication et la critique de l'ouvrage de Jean Fontenoy, *Cloud, le communiste à la page*.

Les chroniques littéraires de *L'Action française* (*La vie littéraire*) comprenaient une « causerie littéraire », rubrique tenue par Robert Brasillach, consacrée aux nouvelles parutions. Entre juin 1936 et juin 1937 avaient notamment été publiés et analysés par le critique, *Voyage au bout de la nuit* de Céline, *Mariages* de Charles Plisnier et *Ariane* de Léon Daudet. En janvier, la page de la vie littéraire était étendue à quatre pages pour la célébration du Jubilé littéraire de Charles Maurras.

Cloud, le communiste à la page, titre de l'ouvrage de Jean Fontenoy, publié en 1937 aux Éditions Grasset, faisait l'unanimité dans *L'Action française* et *L'Ouest-Éclair*. Pour cause, il s'agissait d'une parodie du militant communiste, écrite par un auteur de droite. Le héros, plus anti-héros, Cloud, était décrit avec une ironie non dissimulée et donnait son avis, au gré de ses rencontres, dont une avec un « fasciste », sur la guerre d'Espagne ou encore la GCT. Pour *L'Action française*, Cloud était « *un des personnages les plus typiques de notre temps* » et prêtait beaucoup à rire, notamment lorsqu'il parlait avec une gravité exagérée de son ami « le grand écrivain » Malraux, Jeanson ou encore Gide. Mais l'essentiel, pour Brasillach, de l'ouvrage portait encore sur la critique de fond apporté sur l'alignement du communiste française Cloud à la ligne politique de l'Union Soviétique.

L'Ouest-Éclair revenait tout d'abord sur le parcours de Jean Fontenoy, qui élevé dans la « religion communiste » selon les termes du journaliste, dans l'admiration à Gide, avait perdu toute illusion en allant en URSS. Dans les premiers temps, le ton de Fontenoy avait été celui de la meurtrissure ; depuis il avait pris l'ironie comme arme :

« *Cloud est la confession, en langage familier [...] d'un communiste moyen d'aujourd'hui assez cynique et qui veut y arriver. Il explique les choses à sa façon et fait grand cas du système D. Pour réussir, dit-il, un tuyau increvable : suivre la ligne c'est-à-dire obéir sans chercher à comprendre* ¹³ ».

B) La promotion du couple culture et peuple

¹² *L'Action française*, 2 octobre 1936

¹³ *L'Ouest-Éclair*, 29 juin 1937

1) La popularisation au théâtre

Une fois l'engagement des hommes de gauche posé, il reste à savoir quels étaient les enjeux de cet engagement. Il était avant tout question de populariser les arts, de la littérature au cinéma, en passant aussi par la musique. Le primat n'était donc plus accordé à l'expression mais bien à l'exprimé et au public. Cette conception socialisée de la culture faisait couler beaucoup d'encre à *L'Action française* qui était elle un des porte-parole d'une conception élitiste des arts. Les journalistes de *L'Action française* approuvaient leur confrère, Clément Vautel, du *Journal*¹⁴ lorsque celui-ci proclamait que :

« *La vérité, qui ne [datait] pas des élections, [était] qu'il n'y [avait] pas d'art pour l'élite, ni d'art pour les masses... Il n'y [avait] que l'art tout court* ».

Il n'empêchait que, pour des individus convaincus de l'existence d'un « art tout court », destinée ni à une classe ni à une autre, leurs propos restaient pour le moins empreints d'une conception élitiste... Le programme de popularisation du théâtre du Front populaire était une menace pour le théâtre, attaqué au nom d'un art populaire qui n'existait qu'en théorie. Lucien Dubech, qui tenait la chronique du théâtre, résumait ainsi la situation :

« *L'art dramatique est un luxe, il est menacé à ce titre. Il est aussi une valeur spirituelle, il est menacé une seconde fois*¹⁵ ».

Les bases même du théâtre étaient sapées :

« *Les journaux d'été ont imprimé des enquêtes sur l'art nouveau des temps nouveaux. L'art dramatique sera socialisé comme le reste. L'État fera vivre les théâtres qui élaboreront un art pour le peuple. Nous aurons un théâtre des masses*¹⁶ ».

Signe avant-coureur de ce « théâtre des masses », la pièce de Romain Rolland, joué pendant l'été, le *Quatorze Juillet* : une pièce pour laquelle le critique Dubech se refusait à exercer son art, puisque la critique n'avait rien à voir des œuvres de propagande. Jouée dans une salle de concert populaire, avec la participation de plusieurs acteurs connus, présidée par Léon Blum, la pièce, selon Dubech, n'était pas la pire qui fut, malgré les erreurs historiques dont Romain Rolland avait fait preuve mais dont il avait aussi prévenu, mais elle était, selon Dubech, truffée de tirades à effets et de formules pour les réunions publiques.

Ce qui s'annonçait donc selon *L'Action française*, c'était l'avènement d'un « *théâtre d'État, d'un art par ordre*¹⁷ », où les théâtres qui avaient comme préoccupation de distraire, qui donnaient dans la comédie légère, allaient disparaître, jugés indignes d'une époque sérieuse. Même si devait être comparée que ce qui ne pouvait l'être, rappelait Dubech, l'ombre d'un autre théâtre d'État, celui d'Hitler, planait. Car aux deux spectacles, les pièces de théâtres étaient sûrement ce qui comptait le moins, et la propagande ou la politique, le plus. Le pessimisme l'emportait pour Dubech qui craignait pour la France la disparition de l'art et du divertissement :

¹⁴ *L'Action française*, 12 août 1936

¹⁵ *L'Action française*, 2 octobre 1936

¹⁶ Idem

¹⁷ Idem

« *Que le théâtre ne [périsse] pas, qu'il [existe] encore en octobre 1937, c'est tout ce qu'on peut souhaiter et espérer* ».

Quelques mois plus tard, ce fut Thierry Maulnier qui revint sur le thème de la propagande¹⁸, à l'occasion de la pièce de théâtre *Liberté*. Le problème, argumentait Maulnier, n'était pas qu'une œuvre artistique ou littéraire fut commanditée avec une intention politique ou exécutée par des artistes officiels. De tout temps cela avait été le cas et cela avait d'ailleurs donné les plus grands chef-d'œuvres. Le problème venait de la double contrainte qu'imposait l'œuvre d'inspiration politique : à la fois la conformité à la doctrine qui la commandait et la conciliation du public. Et le plus grand danger qui pouvait menacer l'œuvre de propagande prenait sa source non pas dans la complaisance envers les puissants ou envers la doctrine mais bien plus dans la complaisance envers la foule auprès de laquelle elle devait se diffuser. Le destin de l'œuvre de propagande, pour Maulnier, était donc l'esclavage au public qui la mettait inévitablement sur la voie de la médiocrité, affirmait Maulnier. Si l'œuvre d'art devait assumer le même rôle que le journal ou la réunion politique, à savoir rendre l'information accessible à tous, prenant le chemin de la simplification et de la vulgarisation, l'art allait être mis à mal. La conception, fortement élitiste, de Maulnier était la suivante :

« *Or, le propre de l'œuvre d'art est d'atteindre sa suprême existence au-dessus et non au-dessous de la valeur propre des thèmes qu'elle utilise, d'élever et non d'abaisser la matière dont elle se sert* ».

La loi de la propagande était donc celle de la facilité alors que la loi de l'art était résidait dans la résistance à cette facilité : une déclaration aux antipodes de l'intention des intellectuels de gauche de rapprocher le peuple de la culture, puisque ce n'était pas à la culture de se rapprocher de la foule mais à chaque individu de trouver la voie vers elle, au mépris des inégalités d'accès à la culture.

Le quotidien nationaliste ne rejetait pas dans sa globalité ce qu'il appelait le théâtre révolutionnaire, à savoir le théâtre de troupes dont les engagements politiques étaient clairement identifiables comme ceux de la gauche qui se rattachait plus généralement à un refus d'un art engagé politiquement ou même à visée autre que artistique. Dans cette optique, les chroniqueurs se défendaient de ne pouvoir faire une critique d'œuvre que lorsque celle-ci n'était pas, selon leurs critères, une œuvre de propagande. Ce fut le cas de *Numance* de Cervantès, représentée en 1937 par la troupe de Jean-Louis Barrault au théâtre *Antoine*. Certes, écrivait le critique de *L'Action française*, Lucien Dubech, il s'agissait d'une troupe « *révolutionnaire*¹⁹ » dont l'engagement politique était clairement avoué ; le choix de la pièce n'était d'ailleurs pas anodin (l'écho de *Numance* en pleine guerre civile espagnole fut fort), cependant il pouvait se prêter à la critique. Tout d'abord *L'Action française* cherchait à nuancer son caractère politique : si la première pensée était que l'œuvre avait été élue à des fins politiques, la date de commencement du projet, à savoir mai 1936 allait dans le sens inverse. Au pire, écrivait Lucien Dubech, la pièce jouait sur le contexte cependant :

« *C'est la première fois qu'une pièce révolutionnaire inspire autre chose que de l'ennui. [...] Si M. Barrault n'a pas choisi son moment, [...] je souhaite qu'il réussisse. Je*

¹⁸ *L'Action française*, 12 mai 1937

¹⁹ *L'Action française*, 7 mai 1937

suis las d'avoir à juger des sottises de chez mes adversaires, j'aime mieux avoir à mordre. Au passage, on observera que l'art révolutionnaire obéit à la règle, bête et pompier quand il est officiel, il faut un franc-tireur pour lui souffler la vie. »

2) Jeanne d'Arc : l'affrontement de deux conceptions de la culture

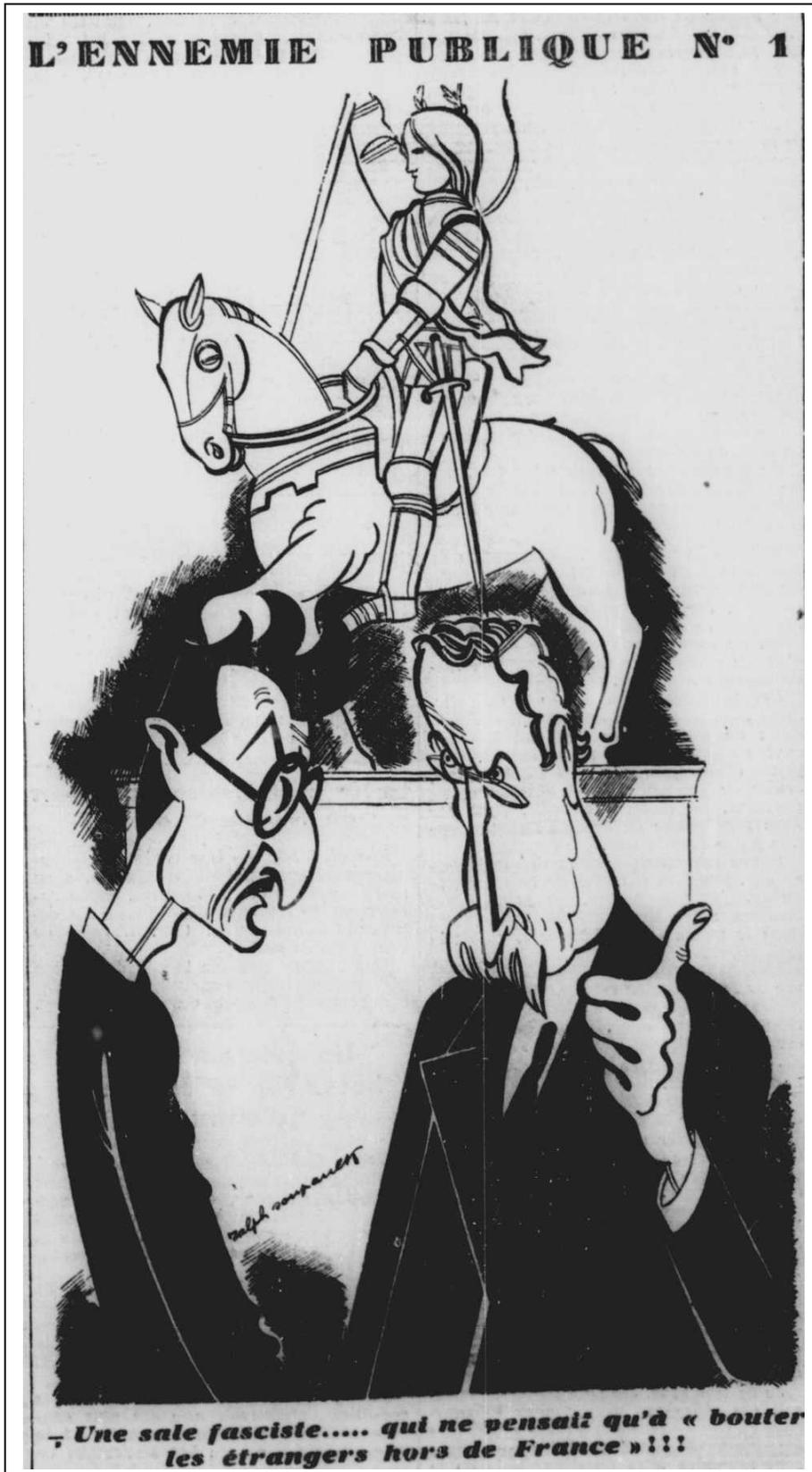
Il n'est pas anodin que ce fut sur le thème de Jeanne d'Arc que s'affrontèrent les deux visions de la culture.²⁰ Ce fut à partir des bouleversements de mentalités entraînés par la Révolution française que Jeanne d'Arc commença à être l'objet de débats culturels. A la veille de 1870, deux représentations de Jeanne d'Arc s'opposaient : une républicaine, libérale et non religieuse et une autre royaliste et catholique. La défaite face à l'Allemagne, l'esprit revanchard puis la Grande Guerre contribuèrent à multiplier les références politiques à Jeanne d'Arc, venant de vues diverses. En 1937, le gouvernement Blum décidait de n'autoriser que les manifestations officielles pour les fêtes de Jeanne d'Arc et d'interdire le cortège de la droite nationaliste, qui eut lieu, malgré tout. Pour *L'Action française* il s'agissait d'une mesure qu'elle jugeait arbitraire et qui visait à punir l'extrême-droite. Ce fut par la caricature qu'elle exprimait cette fois son opinion, outil que le quotidien employait rarement (cf. p18). Sur cette caricature, deux hommes du gouvernement, probablement deux Juifs, devant la statue de Jeanne d'Arc, la qualifiaient de « fasciste ». Jeanne d'Arc, symbole de la résistance à l'invasion étrangère pour le quotidien, devenait ainsi, selon lui, l'ennemie publique numéro 1 dans une France que leur antisémitisme dénonçait comme envahie par les Juifs.

C'est dans ce contexte que la Maison de la culture décida de son propre chef de rendre hommage à Jeanne d'Arc en déposant aux pieds de statue une couronne portant l'inscription suivante : *A Jeanne d'Arc, fille du peuple*, aux pieds de sa statue. Pour *L'Action française*, ce geste s'apparentait à un vol, à une « inadmissible imposture » commise par les Juifs et les marxistes. Pour elle la tradition à laquelle appartenaient les hommes de la Maison de la culture était celle d'un Voltaire ou d'un Michelet, _une vision de gauche, revendiquée notamment par les socialistes. Mais cette rupture avec leur tradition était plus grande encore, selon l'auteur de l'article, Claude Orléans : elle était la preuve de la démagogie du gouvernement.

Les hommes de la Maison de la Culture, pour le quotidien nationaliste, n'avaient aucun droit à représenter le peuple ou la culture : leur acte s'apparentait, pour le quotidien nationaliste, à une pure démagogie et manifestait une politisation intenable de la culture. En commettant cet acte, la Maison de la culture emprisonnait la culture incarnée par Jeanne d'Arc dans un parti, dans une conception sur laquelle les représentants de *L'Action française* étaient fondamentalement en désaccord :

« La culture n'est pas cette entité à majuscule, ce mythe équivoque et sans épaisseur. Même si l'on veut lui accoler une épithète et parler de culture populaire. Vous pourrez faire baigner un paysan ou un ouvrier pendant un mois au milieu des reproductions de

²⁰ *L'Action française*, 13 mai 1937



L'Action française, caricature du 8 mai 1937

Michel-Ange [...], rien de tout cela ne vivra en lui longtemps. Faites lui au contraire pénétrer lentement des œuvres émanées de son sol et de sa terre, [...] faites lui connaître les chants et le folklore de son terroir [...] et l'instruction deviendra culture. [...] C'est ce que Jeanne d'Arc représente».

L'Action française défendait une conception particulière, conservatrice de la culture : celle-ci était le résultat de l'expérience de la vie et de l'instruction, et les deux devaient aller dans le même sens ; l'erreur des intellectuels de gauche était de confondre l'instruction avec la culture, affirmait le quotidien

Normalement, toute instruction devait se transformer, sous l'effet de la maturation, d'une synthèse inconsciente, en culture, si l'expérience de la vie n'était séparée de l'instruction. Cette idée que les individus devaient en fait rester dans leur domaine et que toute tentative d'atteindre une culture qui n'était pas assimilable à l'instruction reçue auparavant _pour dire les choses clairement, les gens avaient la culture qui leur appartenait de naissance et ne devaient en changer_ était explicitée et se teintait d'un éloge du régime monarchique :

« Ainsi ce qu'il fallait rappeler aux gestionnaires de la Maison de la Culture, c'était que la vraie culture populaire n'était pas de leur côté, qu'ils n'en détenaient pas le secret. Jeanne elle détenait ce secret ; elle savait aussi qu'une civilisation était nécessaire pour préserver la culture vivante, et la royauté elle était nécessaire à la civilisation. C'était dans la défense de la culture que le sacre de Reims prenait tout son sens ».

Deux visions de la culture semblaient donc se dégager : une qui animait l'action du Front populaire et était relayée par des hommes dont l'engagement politique était visible et une autre, reposant sur la tradition, qui percevait cette action comme une intrusion de la politique dans l'art et la refusait. La tendance était la même pour la création cinématographique, art récent. Analyser les représentations la droite, à travers *L'Action française* et *L'Ouest-Éclair* du cinéma dit « de Front populaire » apparaît donc comme pertinent. A noter cependant qu'une fois de plus dans cette partie, *L'Ouest-Éclair* offre peu de sources : le quotidien régionaliste ne se préoccupait principalement que des films passant au cinéma municipal et ceux-ci ne comprenaient pas les trois films emblématiques, *La belle équipe*, *La grande illusion* et *La Marseillaise*.

II) Le cinéma « de gauche » vu par la droite nationaliste

Le cinéma, ou plutôt la production filmique, illustre à sa manière cette volonté de créer pour le peuple. Le cinéma n'était-il pas en effet, comme l'affirmait François Vinneuil, alias Lucien Rebatet, critique de cinéma dans *L'Action française*, « l'art populaire entre tous »²¹ ? A ce titre, il n'était donc point étonnant qu'il cristallisât toutes les ambitions alors dans l'air du temps et fortement empreintes de l'idéologie du Rassemblement Populaire. Ce que pouvait traduire la formule de Maurice Hiléro, « *le cinéma est à vous* »²². Trois films, trois classiques en témoignaient : *La belle équipe* de Julien Duvivier, de *La Marseillaise*, œuvre collective et de *La grande illusion* de Jean Renoir. Ces trois films furent des classiques du cinéma dit de gauche.

A) La belle équipe ou l'histoire inédite d'un film à la double fin

La sortie du film de Duvivier s'inscrivait dans le contexte d'un cinéma en crise dans les années 1930.

1) Le cinéma sous le Front populaire

a) Sortir de la crise... du cinéma

Dans les années 1930, le cinéma n'échappait pas à la crise, bien qu'il poursuivît sa propre évolution technique, marquée par la grande révolution du parlant dès 1929. Cependant les difficultés économiques et le chômage mettaient à mal les producteurs et exploitants, ainsi que les spectateurs, privant les premiers de recette et restreignant les divertissements des seconds. La crise qui touchait le cinéma était aussi morale. Nombreux furent ceux qui exigèrent notamment une plus grande transparence des recettes. Si aucun article du quotidien *L'Ouest-Éclair* ne s'en faisait écho, *L'Action française* était consciente de cette crise et inquiète de ses conséquences²³. Sous la plume de Vinneuil apparaissait la conscience partagée d'un cinéma en crise, conscience exacerbée chez le chroniqueur, qui en parlait comme d'un « *malade agonisant* »²⁴. Déplorant la très faible qualité de la saison d'été 1936, il ne pouvait que se poser la grave question de l'avenir du cinéma français, face à la concurrence étrangère, notamment américaine, qui envahissait le marché intérieur. Rebatet rappelait à ses lecteurs que si Jean Zay prenait à cœur la défense du cinéma, c'était à l'image de tous ceux qui avaient agi dans ce domaine avant lui, et que dans ce cas cette défense avait pris un tour trop agressif. Non innovante, agressive, inefficace, tel était le jugement que portait l'organe du nationalisme intégral sur la politique de Zay en la

²¹ *L'Action française*, 2 octobre 1936

²² Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.445

²³ Le quotidien consacrait depuis juillet 1929 une page hebdomadaire intitulée *Les Spectacles* ; celle-ci consacrait une rubrique au cinéma, *L'Écran de la semaine*, tenu par Lucien Rebatet sous le pseudonyme de François Vinneuil à partir du 21 février 1930.

²⁴ *L'Action française*, 2 octobre 1936

matière. Car, au bout de trois mois, les promesses tenues par le Front populaire en terme de cinéma, et de spectacles plus largement, n'étaient que des mensonges, résumait François Vinneuil. Le Front populaire manquait selon lui à sa promesse de redonner vie au cinéma français, art du divertissement par excellence. La position de *L'Action française* sur la question était simple : le cinéma français était entre les mains « *des Juifs et des Révolutionnaires*²⁵ ».

b) L'encouragement par les récompenses

Dans ce contexte, le rapport entre le Front populaire et le cinéma était marqué par la recherche, infructueuse, d'un statut à fournir à celui-ci. Si dès le 2 février 1937, Jean Zay affirmait la volonté du gouvernement d'agir pour le cinéma, ce ne fut qu'en 1939, le 17 mars, que fût déposé un projet de loi sur la cinématographie, qui envisageait notamment une hypothèse de nationalisation.²⁶ Dans l'attente, le ministre se concentrait sur l'épineuse question de la censure, la protection des productions françaises vis-à-vis des productions étrangères et sur le soutien symbolique aux œuvres contemporaines, via la réforme du système de récompenses officielles. Les récompenses et encouragements divers étaient autant de moyens utilisés par les Pouvoirs publics pour reconnaître la production de la valeur contemporaine.

Il en fut ainsi du Grand prix du cinéma, institué par la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie en 1933. Il revint en 1936 à *L'appel du silence*, de Léon Poirier, film consacré à la mémoire de Charles de Foucault. A cette occasion, François Vinneuil, qui avait fait partie du jury, écrivit un article dans *L'Action française* du 25 décembre 1936 relatif aux délibérations du vote, dont il en dénonçait les modalités. Celles-ci avaient eu en effet lieu dans les locaux mêmes de l'Education Nationale et les procédés employés étaient selon lui la marque d'une soumission politique. De plus, la moitié des deux films n'avait été vue qu'en projection privée ; ce fut le cas notamment d'un des principaux films en compétition, *Un grand amour de Beethoven* d'Abel Gance. Selon le témoignage de Vinneuil toujours, la délibération avait été précipitée, sans possibilité aucune de voir et revoir les films nominés. Elle avait abouti à une forte abstention de la part du jury _ dont celle de Vinneuil _, un jury dont ce dernier dénonçait le manque d'autorité artistique et l'absence de professionnels comme Jean Duvivier, Jacques Feyder ou Louis Jouvet. Ainsi malgré les dix-neuf voix accordées à *L'appel du silence*, selon lui la portée même du prix était réduite; le film étant par ailleurs « *une œuvre médiocre* » malgré ses bonnes intentions, une autobiographie de faible qualité et la preuve d'une technique cinématographique française en régression. Au final, si Vinneuil avait parfaitement assimilé le but de ces récompenses qui était d'encourager le cinéma », il n'était pas d'accord sur le principe :

« *La meilleure manière d'encourager le cinéma français eût été certainement de reconnaître que notre production de l'année n'avait été extrêmement faible et que rien n'y méritait l'attribution d'un prix* ».

²⁵ *L'Action française*, 2 octobre 1936

²⁶ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.421

Ce choix de *L'appel du silence*, continuait –il, n'avait pu être dicté que par des hommes inconscients ou vaguement conscients de la puissance et de la nouveauté du cinéma.

Quant à *L'Ouest-Éclair*, l'obtention de la médaille d'or de la production cinématographique française pour le film *L'appel du silence* avait fait l'objet d'une représentation spéciale au Royal de Rennes, avec la présence des plus grandes personnalités de la ville. Sans surprise pour le quotidien, la consécration du film était légitime : la vie de Charles de Foucault était extraordinairement bien rendue. Le quotidien louait tant la qualité de l'image et du son, que celles de l'interprétation.

Pour Vinneuil, le système de récompenses était « *une opération de pure politique*²⁷ » ; il en était ainsi de la première attribution du prix Delluc, qui revint cette année-là au film *Les Bas-fonds*, de Jean Renoir, avec Jean Gabin. En effet, c'était, selon ses propres mots, moins l'artiste que l'anti-fasciste qui était récompensé. Cette récompense ne reposait donc, selon l'avis de Vinneuil, sur aucun critère artistique mais récompensait un symbole de la lutte des classes. *Les Bas-fonds* étaient en effet la transposition d'une œuvre de l'auteur soviétique Gorki.

2) Le film *La belle équipe* : histoire d'un film à double fin

a) L'histoire d'un film « démocratique »

Le film-phare de la période fut sans conteste *La belle équipe* de Jean Duvivier. De par son contenu, qui marquait notamment l'entrée du monde ouvrier dans le cinéma français, et surtout de par son caractère original _le film avait en effet une double fin_, il était le reflet de l'état d'esprit de cet été 1936 et de cette volonté de faire de l'art par et pour le peuple, sur le peuple. Les critiques les plus politisées, tant de droite que de gauche, y virent un film influencé par l'idéologie du Front populaire.

Réalisé par Jean Duvivier, selon un scénario coécrit avec Charles Spaak, *La belle équipe* retraçait l'aventure de cinq amis chômeurs vivant à Paris : Jean dit « Jeannot » (joué par Jean Gabin), Charles dit « Charlot » (Charles Vanel), Raymond dit « Tintin », Jacques et Mario, un catalan menacé d'expulsion. Gagnant à la loterie la somme de 100 000 francs, Jean a l'idée de mettre cet argent en commun, plutôt que de se le partager, afin de gérer ensemble une petite ginguette. Cependant les aléas de la vie éprouvent les amis et la communauté, qui s'étiolent peu à peu... Les deux héros, Jean et Charles, s'éprennent de la même femme, alors que Raymond est victime d'un accident, Mario exclu du pays et que Jacques quitte la France pour le Canada, où il disparaît. Tourné en juillet 1936, le film se concluait par le meurtre de Charles par Jean. Mais la victoire du Front populaire changeait la donne, pour les producteurs, dans le sens où sous la pression de l'un d'entre eux, une fin moins pessimiste fut aussi tournée. Il fut décidé qu'un « jury populaire » jugerait de l'opportunité de l'une des deux fins après une première projection, sur une audience ciblée. Dans cette initiative de laisser aux spectateurs le libre choix de la fin transparaissait l'idéal même de démocratisation de l'art dont le Front populaire était imprégné. Le verdict fut rendu le 27 octobre et fut celui d'une fin moins pessimiste ; le réalisateur Duvivier s'inclinait donc devant la volonté du peuple, et changea le final meurtrier en une fin où le

²⁷ *L'Action française*, 2 octobre 1936

tandem mené par Jean et Charles apprenait à surmonter la rivalité qui avait _presque _ menacé de les tuer. Cette fin convenait plus à l'air du temps ; le cinéma de gauche n'avait pas encore été submergé par le pessimisme qui gagnait la société française à la veille de la guerre et qui se reflétait plus tard dans un film comme *Quai des brumes* de Marcel Carné en 1938 ou *La Bête humaine* de Jean Renoir.

b) *L'Action française* et *La Belle Equipe*

La critique de *L'Action française* était particulièrement dure : Vinneuil jugeait que « *tout cela [était] faux, sot et grossier*²⁸ ». Julien Duvivier était cependant considéré par Rebatet comme un des derniers hommes de métier restants avec Jacques Feyder. La faute, pour Duvivier, en revenait donc à Charles Spaak, le scénariste, qui avait versé dans la démagogie et qui, à force de vouloir représenter le peuple, l'avait fait mais sur une base erronée, une conception faussée. Rebatet considérait que Spaak avait agi comme un politicien qui voulait flatter le peuple et avait trop forcé le trait, quitte à faire dans le registre vulgaire. Il y trouvait _à tort, à raison_ des consonances marxistes (le collectivisme, les rapports entre patrons et employés). Là, Duvivier avait fait des personnages non des êtres « populaires » mais « populaciers » ; les symboles du film (les jeux de belote, la guinguette etc.) étaient perçus comme grossiers. Quant au dénouement, la seconde fin, plus joyeuse, était une faute énorme et arbitraire.

B) *La Marseillaise* en marche

L'histoire du film *La Marseillaise* était celle d'un projet de communauté, d'un projet collectif de gauche, plus qu'une œuvre réalisée par Jean Renoir. Ce film, sorti sur les écrans en 1938 et donc en pleine gestation en 1937, fut et reste une expérience unique, du fait justement de ce travail commun.

1) Jean Renoir au cœur de la *Marseillaise*

Il n'est pas inutile de revenir à la fois sur l'itinéraire de Renoir, tel qu'il était vu notamment par *L'Action française*. L'idéologie politique qui animait Jean Renoir était plus que visible à travers ses films et le désignait clairement comme le compagnon de route du Parti communiste, le plus engagé des cinéastes à sa cause. Que ce fut dans le film *Toni* en 1935 ou dans *Le Crime de M. Lange* en janvier 1936, les positions de Renoir étaient très proches de celles de l'extrême gauche. Il avait supervisé la première commande cinématographique d'un parti politique jusque-là, le documentaire commandité par le Parti Communiste à l'approche des élections, *La vie est à nous*. Jean Renoir se fit ensuite plus sombre, signant des œuvres telles que *La Bête Humaine* (1938). Mais en 1937, il tournait puis sortait *La grande illusion* et dans un autre genre, celui du rassemblement de la gauche sous la chronique historique, il était au cœur du projet de *La Marseillaise*.

Dans la chronique sur le cinéma, que François Vinneuil tenait, il attaquait vivement les idées politiques de Jean Renoir, rejetant un art politisé exprimant surtout des

²⁸ *L'Action française*, 2 octobre 1936

voix contraires à la sienne. La renommée de Renoir, selon Vinneuil, était à jamais tâché par la réalisation de *La Vie est à nous*, « *une grossière entreprise de provocation révolutionnaire* »²⁹, et allait le rester tant que Renoir ne désavouait pas cette œuvre.

2) *La Marseillaise* vue par *L'Action française*

Ce fut dans un article du 19 février 1937, intitulé ironiquement *Les Grandes œuvres du Front populaire* que le projet de *La Marseillaise* fit son entrée dans le quotidien. Il y avait été précédé d'un court article, hors de la rubrique L'Écran de la semaine, cinq jours plutôt. A la source de l'information se trouvait Paris-Soir, qui avait eu l'exclusivité d'un entretien avec Jean Renoir. François Vinneuil, puisqu'il s'agissait de lui, présentait le projet de la manière suivante :

« *Nous allons avoir un grand film national, officiel et démocratique, couvert par une souscription publique, à deux francs le billet, remboursable au contrôle pendant la projection* ».

Cette souscription portait d'ailleurs comme message « *Pour la première fois un film sera commandité par le Peuple.* »³⁰

Quant à la méthode, Vinneuil avait beaucoup à dire. Elle lui paraissait assurément hasardeuse et les fonds attendus (une somme de trois millions de francs) trop modestes, rendant l'expérience peu réalisable. En cela il n'eut pas tort, puisque ce financement par coopérative fut en effet insuffisant et rendit nécessaire le financement syndical puis partisan³¹. Par ailleurs, Vinneuil avait déjà ouï de certaines difficultés que rencontrait le projet, de « pannes sérieuses » et notamment du refus des autorités militaires d'y prêter main forte en fournissant des figurants pour les scènes de foule. Un clair rejet de toute l'entreprise résumait la réaction du quotidien ; son chroniqueur y voyait, de par la participation active de la CGT au projet, un contrôle total de celle-ci. Il ne s'agissait là que d'une preuve supplémentaire, s'il y en avait besoin, de la tentative de mainmise de la CGT sur toutes les branches de la société et sur la culture. En bref, Jouhaux était partout écrivait ironiquement le chroniqueur:

« *On voit aussi très bien Jouhaux au Conservatoire, à l'École des Beaux-Arts, à l'École polytechnique etc.* »³²

Toutes les personnalités impliquées dans l'affaire confirmaient aux yeux de François Vinneuil l'empreinte du Front populaire, à commencer par Renoir :

« *L'auteur [...] ne pouvait être que Jean Renoir, l'homme couvert de roubles, le fabricant du seul film bolchevik que l'on ait tourné hors de Russie* ».

Plus largement son engagement impliquait celui de personnalités de gauche, bêtes noires de *L'Action française*, telles que Jeanson, Spaak, Bloch et Rolland, qui avaient chacun « *leur bout de dialogue* ». Face aux moyens développés par le collectif, comme l'emprunt de Versailles pour le décor et la mobilisation de la plupart des musiciens du Quatorze

²⁹ *L'Action française*, 11 juin 1937

³⁰ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.451

³¹ *Idem*, p.451

³² *L'Action française*, 12 février 1937

Juillet comme Honegger, Milhaud, Koechlin, Auric et Jacques Ibert. Le film passait avant tout pour une histoire de sympathies Front populaire, selon *L'Action française*.

Dans l'entretien de Renoir accordé à Paris-Soir et que reprenait *L'Action française*, le réalisateur expliquait le choix du projet. En effet, ce choix constituait une reprise, surprenante venant de l'extrême gauche, de l'histoire de l'hymne français, qu'elle jugeait peu de temps encore comme « l'expression barbare d'un chauvinisme dépassé ». ³³ A la genèse du projet se trouvaient Noémi Martel-Dreyfus (femme de J-P Dreyfus alias Jean-Paul Le Chanois cinéaste avec lequel il avait travaillé sur le film documentaire de 1936, *La vie est à nous*), Renoir et Carl Koch, qui co-écrivirent le scénario. A l'origine, le collectif avait la volonté d'une œuvre rappelant l'effervescence de mai 1936, un sujet qui cependant ne pouvait être abordé de front, puis avait envisagé un film sur Jean Jaurès avant de considérer les hommes de 1789 comme thème de prédilection. François Vinneuil soulignait un thème selon lui dépassé puisque le collectif faisait appel, une fois de plus, aux grands hommes de 1789. Un tel sujet n'était pas en effet pour plaire à un quotidien nationale et royaliste, même pour peut-être le plus indépendant de ses chroniqueurs.

La Marseillaise était un projet ambitieux ; cela n'échappait point à *L'Action française* qui parlait d'« espoir » des hommes de gauche ; pour elle le projet était avant tout irréaliste :

« *Tout doit être prêt pour l'Exposition, on veut des musées, on veut mobiliser des syndicats, les faucons rouges, un corps d'armée, et on n'a pas encore donné un coup de manivelle* ».

Le film ne fut pas en effet pas prêt pour l'Exposition ; il fut tourné entre août et septembre 1937 et sortit dans l'année 1938. Le film produit fut loin du projet initial conçu par Renoir et ses collaborateurs. Le public populaire qu'ils avaient voulu séduire n'était pas très « emballé » de même que la presse communiste. Ce qui avait été conçu comme une expérience génératrice de d'autres expériences du même type resta, de fait, unique. Il en restait tout de même, et ce n'est pas le moindre, l'idéal d'un film fait par le peuple et pour le peuple, sur le peuple. Il restait par sa méthode et son intention le symbole de l'œuvre collective tant désirée par la gauche.

C) La grande illusion

1) Le Jean Renoir de *La grande illusion*

L'histoire de *La grande illusion*, réalisé par Jean Renoir entre janvier et mars 1937, est l'histoire d'une évasion. Deux officiers français, l'un simple officier aviateur, mécanicien dans le civil, Maréchal (Jean Gabin) et l'autre, membre de l'aristocratie, le capitaine de

³³ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994 p.448

Boieldieu (Pierre Fresnay) sont faits prisonniers par un allemand, le capitaine Von Rauffenstein (Erich von Stroheim). Dans la forteresse où ils sont détenus, ils font la rencontre d'un autre soldat, Juif, du nom de Rosenthal (Maurice Dali). Après plusieurs tentatives d'évasion, les héros seront transférés dans un autre camp de prisonniers en Allemagne, puis dans un autre, où ils retrouveront Rosenthal et leur geôlier Von Rauffenstein. Les trois français mettent au point un plan d'évasion, dont ne réchappera pas le capitaine de Boieldieu et réussissent grâce à un acte héroïque de ce dernier. Restent donc Rosenthal, blessé, et Maréchal, qui trouvent alors refuge chez une Allemande dans la campagne du Wurtemberg, veuve d'un soldat tombé à Verdun et avec qui Maréchal a une aventure. Au final, ils quittent ce refuge. Alors que des officiers allemands les tiennent en joue, les deux rescapés réussissent à passer la frontière suisse. Traitant de pacifisme, de patriotisme, ce film fut le grand succès de l'année 1937. Jean Zay intervint personnellement pour qu'il figurât dans la représentation officielle française à la Biennale de Venise où il fut par ailleurs primé.

Le critique de cinéma, François Vinneuil, chroniqueur de *L'Action française* sous le nom de plume de François Vinneuil, restait dans l'ambiguïté vis-à-vis de ce grand nom du cinéma. Partagé entre ses idées sur la politique et ses idées sur ce nouvel art, les articles de Vinneuil témoignaient donc d'une certaine ambivalence. L'article qui parut le 11 juin 1937 et dont le film était l'objet résumait parfaitement la situation. Il s'agissait là d'un des plus longs articles accordés à un film, sur toute la période analysée. Sans surprise, considérant les idées politiques auxquelles Renoir adhérait et qui étaient aux antipodes de celles des chroniqueurs de *L'Action française*, il apparaissait que les louanges n'étaient réservées qu'à un Jean Renoir en quelque sorte « apolitique » ou dans le cas où ses valeurs rejoignaient celles des personnalités de *L'Action française*, selon leur propre et contestable interprétation : ainsi il était possible de douter que Renoir avait voulu dans *La grande illusion* servir « la cause antijuive », comme l'écrivait Vinneuil dans son article. Aucune des réalisations de Renoir depuis 1935 n'avait donc trouvé grâce aux yeux de François Vinneuil. Cependant, Vinneuil commençait et terminait sa critique en annonçant *La grande illusion* comme le meilleur film de l'année jusque-là.

Avec *La grande illusion*, Renoir semblait, aux yeux du critique d'extrême droite, avoir abandonné ses « idées » _ses idées politiques_ au profit de l'artiste. Il n'était donc point là question d'une propagande marxiste ou soviétique si subtile qu'elle en serait invisible, car si Vinneuil s'était posé la question, une réponse positive lui paraissait vivement romanesque. Il y trouvait même dans une scène du film, où l'un des héros, le Juif Rosenthal, motive son combat par la volonté de défendre ses terres, une contradiction chez le « marxiste » Renoir. La critique du film pouvait donc se placer sur le terrain où elle appartenait de nature, pour Vinneuil, c'est-à-dire l'art et la technique cinématographiques. Il louait d'abord la qualité visuelle que le fils du peintre avait hérité de son père mais aussi et surtout le réalisme du film :

« Voilà enfin un film où les objets trouvent leur consistance [...]. Les tristes casernes [...], les chambres misérables [...], les campagnes prussiennes [...] sont vues avec un admirable souci de vérité qui ne va presque jamais sans poésie. [...] Voilà longtemps que l'on n'avait point vu un film qui ait si bien l'accent du reportage authentique ».

La qualité et la justesse des dialogues et l'articulation des scènes étaient également loués. Vinneuil jugeait enfin le jeu des acteurs excellent, notamment celui de Jean Gabin, qui cette fois « *[avait su] ne plus abuser de l'argot* » (critique destinée à son rôle dans *La belle équipe*) et dont c'était, à son sens, son meilleur rôle tout simplement.

2) *La grande illusion* vue par *L'Action française*

a) La vision de la Grande Guerre

Vinneuil saluait dans son article cette vision qu'avait Jean Renoir de la Grande Guerre et de ses soldats ; cette vision était à la fois juste et de l'intérieur, Renoir s'étant lui aussi battu; ainsi Vinneuil trouvait-il le courage des poilus du film aussi réel que celui des soldats de la guerre 1914-1918: loin des longs discours, l'action :

« *On ne fait pas de professions de foi sous les balles, sur une route étrangère où chaque maison cache un ennemi, on agit* ».

La représentation des « ennemis » Allemands correspondait à la vision de Vinneuil:

« *Aucun de ces Allemands ne nous est montré comme un tortionnaire. On ne nous cache pas leur geste de camaraderie lorsqu'ils en ont. Cela n'infirmes en rien, bien entendu, le cas d'autres soldats [français] martyrisés dans des chiournes prussiennes [...]. Et cela n'empêche pas que je me sois abonné à *L'Action française**».

Vinneuil s'interrogeait sur le sens à donner au titre du film qui restait pour lui un mystère : il en concluait que Renoir tenait peut-être pour illusoire, sentiment qu'il partageait, la croyance selon laquelle la Grande Guerre serait la dernière.

b) Patriotisme et pacifisme

Pour Vinneuil il ne faisait aucun doute que *La grande illusion* abordait les thèmes de la fraternité entre les hommes, qu'il tenait pour possible mais seulement « dans l'absolu ». Il considérait comme plus probable la solidarité entre des hommes que tous séparaient mais réunis dans l'infortune. Enfin, pour lui, ce film était sans conteste fort patriotique, à sa manière. C'était d'ailleurs cette caractéristique qui était la garantie, aux yeux de Vinneuil, que ce film n'était point un outil de propagande aux mains de Staline. Concernant le pacifisme qui imprégnait le film, Vinneuil délivrait à ses lecteurs une réflexion sur la guerre et la paix :

« *Au fond, si une idée se dégage [...] c'est celle-ci. L'homme en faisant la guerre, obéit à des lois qui le dépassent, et qui sont pourtant inscrites dans sa nature. Nier la guerre, c'est nier l'homme* ».

Qui plus est, la guerre permettait de donner aux hommes qui la font une plus grande dimension, une dimension héroïque, haussant les gens au-dessus de leurs conditions. Vouloir la paix à tout prix était donc utopique devant l'impossibilité de dire : « plus jamais la guerre ».

c) L'antisémitisme

Enfin, François Vinneuil, un antisémite convaincu comme il se décrivait lui-même dans son article, trouvait dans ce film de quoi servir sa cause, de par le caractère même du soldat français juif, Rosenthal. En effet, pour Vinneuil, ce soldat Juif, qui avait versé son sang à la France comme un tribut, était une exception et par cela même confirmait la règle. Vinneuil ne « *doutait pas que ce Rosenthal embarrassasse forces Juifs* ». Et le critique mettait en avant les motifs du personnage, qu'il considérait comme peu honorables.

3) Un cinéma de droite ?

La période du Front populaire a donc produit des classiques du cinéma de gauche, qu'il s'agisse de *La belle équipe*, *La grande illusion* ou de *La Marseillaise*, sans s'y réduire toutefois. Du côté de l'opposition cependant, force était de constater l'absence d'un cinéma dit « de droite ». A partir de 1936 le nombre de films nationalistes allait certes en augmentant, revisitant les thèmes anti-allemands, une manière détournée de traiter le nazisme. Ce cinéma se voulait dans une certaine mesure un cinéma rassurant, se concentrant sur une facette connue de l'« ennemi héréditaire », et qui ne voulait en aucun cas se faire le miroir de la montée des périls, anciens comme nouveaux.

Le seul « programme » de droite qu'il était en fait possible d'identifier sur la période est issu non de productions cinématographique mais d'un ouvrage de Maurice Bardèche et Robert Brasillach, *l'Histoire du cinéma*, publié en 1935 aux Éditions Denoël. Cette œuvre, qui se voulait de portée universelle, fut réédité sous l'Occupation, en 1943, puis en 1948 et 1953. Les éditions d'après guerre présentèrent toutes un avertissement sur cette œuvre ambiguë, qui était autant un récit des développements de l'industrie cinématographique qu'une claire explicitation de la pensée antisémite de ses auteurs. Leur point de vue sur le cinéma sous le Front populaire était tout aussi empreint de cet antisémitisme violent. Un passage de leur *Histoire du cinéma* nous parvient à travers le travail de Jean-François Sirinelli :

« *Mais c'était bientôt l'année 1936, le Front populaire, la dictature de Léon Blum. Le cinéma dit français se réveilla un beau matin entre les mains d'immigrés d'ancienne ou de fraîche date, d'une suffisance et d'une imbécillité qui n'avaient d'égale que leur canaillerie* ».

Il suffit de dire, pour reprendre Jean-François Sirinelli, que la pensée de droite restait cependant sans influence sur le cinéma français ; par ailleurs en 1949 paraissait *l'Histoire du cinéma* de Georges Sadoul, œuvre qui détrôna tout à fait celle de Bardèche et de Brasillach.

En conclusion, il n'est pas tout à fait inutile de revenir sur Lucien Rebatet le chroniqueur de *L'Action française*, mais dont le rôle était loin de s'y restreindre. Les articles qu'il nous a été donné d'étudier sur la période témoignent d'une certaine ambiguïté concernant la relation entre art et politique tel qu'il la concevait. Devait-il mettre l'art en avant ? Ou devait-il débattre de la politique ? L'ouvrage de Robert Belot, *Lucien Rebatet : un itinéraire fasciste*, permet de mieux cerner la complexité de la situation. Rebatet avait longtemps revendiqué son indépendance en tant que critique ; en effet sa participation à *L'Action française* ne signifiait en rien _du moins au début_ un

engagement politique. Il restait indépendant par rapport aux dogmes nationalistes. Mais bientôt sa critique elle-même évolua, sous l'influence politique de Charles Maurras notamment et de ses autres collaborateurs à *L'Action française* et *Je suis partout*. *Progressivement l'idéologie allait prendre place dans la critique, notamment par le préjugé antisémite, qui démontrait la montée en puissance des préoccupations d'ordre politique.* Robert Belot situe aux environs de l'année 1934 ce tournant pour Lucien Rebatet, moment à partir duquel le politique commença à empiéter sur l'art. Ainsi en 1936 et 1937, Lucien Rebatet ne lésinait pas sur les commentaires anticommuniste ou de nature antijuive, comme dans son article sur *La grande illusion*. Sur la période analysée, aucun article ne fut consacré à des films que l'on pourrait considérer comme « nationalistes » dans la chronique de Lucien Rebatet ; en revanche la critique des films américains y prenait une place considérable. Et cette importance consacrée aux films américains et la valeur qu'il leur accordait permet de comprendre le refus de la vision « populaire » de films tels que *La Belle Equipe*. Là encore l'ouvrage de Belot est éclairant : Rebatet admirait profondément le cinéma américain, qui était le seul, selon lui, à « mettre en valeur les potentialités esthétiques » de cet art. Le critique d'art y appréciait la possibilité du spectateur de jouir de la forme et non du fond qu'il y trouvait, de ne plus se soucier du signifié pour se concentrer sur le signifiant, révélant dès lors l'anti-intellectualisme qui était à la source de sa critique. Il était convaincu qu'il y avait un lien indissoluble entre le cinéma et le peuple qui le crée, le cinéma étant le miroir de ce peuple. Appréciateur des Marx Brothers et de Charlie Chaplin il trouvait sur l'écran américain la « vérité » et le « naturel ».

III) Le temps des loisirs et des fêtes

L'enjeu de popularisation de la culture résidait certainement dans cette volonté de faire un art pour tous, accessible à ceux qui en étaient d'habitude privé ou qui y était privé de toute représentation. Mais il englobait un des aspects majeurs de l'action culturelle du Front populaire, à savoir le développement des loisirs, sportifs et culturels, qui lui donnait une dynamique certaine. L'été 1936 fut celui des premiers congés payés, des premiers départs en vacances des classes populaires, l'été des premières auberges de jeunesse. Le temps était donc aux loisirs, tout comme il était aussi à la fête, et à travers elle notamment, à la célébration du peuple par le folklore.

A) La politique du sport dans le cadre de l'Organisation des Sports et Loisirs

La politique des sports et loisirs du Front populaire, à l'image de celle des fêtes, n'était en rien, pour reprendre le terme utilisé par Pascal Ory, un « *reste*³⁴ » de l'action culturelle que le gouvernement avait tenté de mettre en place dès 1936. Cette exaltation du peuple à travers les mesures mises en place par le cabinet de Léo Lagrange n'échappait point dans son ensemble aux deux quotidiens, qui restaient cependant partagés dans leurs opinions.

1) L'organisation des sports et des loisirs sur fond de lois sociales

a) le sous-secrétariat d'État à l'Organisation des Sports et Loisirs

L'instauration, dès la formation du gouvernement, d'un sous-secrétariat d'État à l'Organisation des Sports et Loisirs n'était que la facette administrative d'une dynamique qui englobait à la fois initiative ministérielle et associations, celles-ci servant de relais dans la société civile. L'importance de la participation des associations à l'action culturelle du Front populaire en était d'ailleurs une des caractéristiques premières. Le sous-secrétariat fut donc confié au jeune Léo Lagrange, trente-cinq ans, homme politique déjà expérimenté et membre de la SFIO, et rattaché au ministère de la Santé Publique, au même titre que le sous-secrétariat d'État à l'Éducation physique pour lequel avait été nommé Pierre Dézarnaulds et dont il sera question plus tard (cf. chapitre 3 III C)). À sa naissance, l'administration possédait peu de ressources et un personnel de taille limitée; elle tint grâce aux fameux fonds secrets³⁵ jusqu'à ce que la loi de finance de 1937 remédiât à cette difficulté. Quant à son local, elle partageait celui du sous-secrétaire d'État à l'Éducation physique. Que les deux sous-secrétariats furent rattachés au ministère d'Henri Sellier signifiait surtout qu'ils n'étaient pas rattachés à celui de l'Éducation nationale. Or les enjeux n'étaient pas les mêmes, avec une vision relative à la santé et à l'hygiène d'un côté et une vision plus éducative de l'autre. Le remaniement de juin 1937 mit fin à cette ambiguïté par la fusion des deux sous-secrétariats sous la direction du ministère de Jean Zay.

³⁴ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.714

³⁵ Idem, p.718

b) Une dynamique de fond : les lois sociales

La politique des sports et loisirs supposait une dynamique de fond, celle des deux lois sociales fraîchement et dûment votées au début de l'été 1936. Ainsi les congés payés furent instaurés par la loi du 20 juin, tandis que la semaine de quarante heures, progressivement appliquée dans tous les secteurs professionnels le fut par la loi du 21 juin. Désormais les travailleurs allaient disposer d'une semaine de travail de cinq jours, avec soit le samedi soit le lundi de libre ; ils disposaient également de deux semaines de congés payés dans l'année. Ce bouleversement ne se fit pas sans une très grande opposition des droites ; il suffit de signaler à titre d'illustration, tout en rappelant que ce n'est pas le sujet principal ici, que les réactions de *L'Ouest-Éclair* et de *L'Action française* étaient sensiblement les mêmes : une baisse de la production française était la conséquence prévisible de la mise en pratique de la semaine de quarante heures, amenant à moyen terme une hausse du chômage _ce que la loi de quarante heures était censée résorber_ et de difficultés importantes pour l'économie nationale. Ce qui importe étaient les intentions du gouvernement quant aux implications de ces deux lois ; il n'était pas suffisant de donner aux masses, aux ouvriers et à leurs familles, du temps, il fallait également définir l'usage qu'ils allaient en faire et dans la mesure du possible guider leurs choix. L'État avait là une évidente volonté d'intervenir ; dans un contexte de développement des États totalitaires l'opposition trouvait une critique facile. Cependant le défi premier du Front populaire avait été de se distinguer de tout ce qui pouvait passer pour une politique d'embrigadement tout en cherchant à encadrer la jeunesse en priorité.

L'action du gouvernement de 1936 se voulait généreuse _des loisirs et du sport pour tous_ et humainement ambitieuse. Le discours radiodiffusé de Léo Lagrange le 10 juin 1936 s'en faisait le témoin : « *L'expérience que nous tentons, c'est la transformation de la condition humaine* ».

2) Une politique du sport

a) Le contexte : les Jeux Olympiques de Berlin

Le dossier qui restait le plus urgent à traiter était les Jeux Olympiques de Berlin. Le retard quant au vote des crédits et le montant même des crédits, qui allait en diminuant, témoignaient de l'incertitude du gouvernement quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces Jeux. Qu'il fût question de *L'Ouest-Éclair* ou de *L'Action française*, les deux quotidiens se récriaient contre un gouvernement qui proposait par ailleurs une politique du sport tout en tergiversant sur le subventionnement à accorder aux délégations françaises pour les Jeux de Berlin. L'attitude de la majorité parlementaire témoignait selon eux d'un glissement thématique inacceptable : il ne s'agissait plus de sport mais de politique, intuition qui selon eux allait en se confirmant. Ainsi le journal *L'Ouest-Éclair* du 21 juin 1936 reprenait le refus envisagé par le Conseil des ministres de la veille d'envoyer des délégations ministérielles à Berlin. Un article du quotidien en date du 10 juillet reprenait l'intervention du député communiste Florimond Bonte, qui avait soulevé les protestations de la droite en s'écriant que se rendre à Berlin « *serait accepter une sorte de complicité* ».

avec les bourreaux». Enfin avait-il été décidé, reprenait l'article, que seul le Comité Olympique français allait se déplacer à Berlin, avec son président, Armand Massart. Fait qui satisfaisait autant le quotidien de droite catholique que celui du nationalisme intégral. Un article du 1^{er} juillet paru dans *L'Action française*, et signé Lucien Dubech, faisait les comptes et déplorait la faiblesse des crédits : alors qu'au départ avait été envisagé pour les Jeux de Berlin la somme d'un million huit cent mille francs, celle-ci avait été réduite à un million de francs.

Mais la plus grande des objections restait encore la participation de la France aux Jeux populaires de Barcelone, projet né avec la victoire au printemps 1936 du *Frente Popular*. En effet, si le budget pour les Jeux de Berlin était réduit, la raison en était dans les six cent mille francs de crédits destinés aux Jeux de Barcelone. *L'Ouest-Éclair* et *L'Action française* désapprouvaient cette décision alors même que les catholiques de France, sous la bannière de la Fédération Gymnique et Sportive des Patronages de France, s'en revenaient, deuxième du classement, des Jeux organisés à Vienne, où ils s'étaient rendus sans aucune subvention du gouvernement. La situation était semblable pour les Jeux de Barcelone. La décision de participer aux Jeux populaires de Barcelone était avant tout politique et sans intérêt sportif. Participation qui, soulignait le quotidien, avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement Blum, n'aurait jamais été envisagée. Or la loi du sport interdisait les actes de caractère politique. On connaît le destin des Jeux de Barcelone. En s'y rendant, les sportifs du Front populaire allaient faire face à la tragédie et y connaître les premiers affrontements de la guerre, les 20 et 21 juillet 1936.

b) Une politique des équipements

Si Lagrange avait à ce stade peu de moyens d'actions, financiers notamment, son dynamisme était inégalable. Un décret en date du 20 juillet 1936 créait un Conseil supérieur du sport, fait administratif qui restait non mentionné autant dans *L'Action française* que dans *L'Ouest-Éclair*. Dès juillet 1936, la politique d'équipement voulue par Léo Lagrange et perceptible via ses discours ministériels faisaient l'actualité dans *L'Ouest-Éclair*. Cette politique d'équipement dotait les collectivités territoriales de stades communaux, de piscines, voire même, selon le projet inabouti de Le Corbusier, de parcs de sports. Le but était non plus de construire des équipements destinés uniquement à une marge réduite de la population mais à tous ; il s'agissait donc de lutter d'abord contre la sous-utilisation des équipements existants. Ces mesures étaient logiquement précédées de la mise en place d'inventaires des installations déjà présentes sur le terrain.

Un article du 7 juillet 1936 dans *L'Ouest-Éclair* reprenait un communiqué de Léo Lagrange. Celui-ci mettait au point un vaste plan d'affectation des crédits prévus pour doter le plus rapidement possible le pays de terrains de sports et de piscines d'entraînement. La réaction de *L'Ouest-Éclair* était sans appel : le ministre des loisirs n'inventait rien. En décembre, c'était au tour du journaliste sportif de *L'Action française*, Lucien Dubech, de faire le point sur la politique du sport. Dans un article du 16 décembre, intitulé « *Pas de politique n'est-ce pas ?* », Dubech enfreignait la règle en introduisant ce

champ dans un domaine qui en était naturellement exempt selon lui: le sport. Force était de constater que le bilan des partis bourgeois, modérés ou nationaux concernant le sport était nul. Ceci s'expliquait notamment par la moindre estime dans lesquels ces gouvernements tenaient le sport. Là le Front populaire faisait la différence, incontestablement :

« *Quelque soient notre amitié pour eux et notre confiance dans le résultat final, nous sommes obligés de convenir qu'ils font quelque chose alors que les autres n'avaient rien fait* ».

Mais convenir de cela ne signifiait pas une approbation exclusive de tout autre réaction. *L'Action française* voyait dans les mesures de Lagrange, mais aussi celles de Dézarnaulds et de Zay concernant l'Education physique à l'école, de la démagogie : Lagrange et ses collaborateurs valorisaient leur action par l'inaction de leurs prédécesseurs ; ils y gagnaient la popularité auprès de leurs électeurs. Dubech tenait à souligner que *L'Action française* n'était pas dupe de ce soudain dynamisme. Un article du 3 février 1937 fut l'occasion d'approfondir sur le thème de la démagogie :

« *En dehors des journaux du Front populaire, nous avons bien du être les seuls à signaler les largesses [...] à l'égard du sport et des sportifs. Millions par ci, milliards par là, allons donc, c'est de la bonne démagogie. [...] Nous sommes les premiers, nous sommes les seuls qui pensent à la santé de notre cher peuple et à son loisir et à sa joie. [...] C'est un monde nouveau qui s'élève* ».

L'autre objection que ne tardait pas à lever *L'Action française* était celle de l'argent. Cette politique avait un coût et elle n'était pourtant pas une priorité. Le quotidien lui objectait la situation financière de la France qui l'avait menée à la dévaluation de la monnaie.

c) la popularisation de disciplines sportives

Outre la politique des équipements et la question des Jeux Olympiques de Berlin, la politique du sport de Lagrange consistait en ce que Pascal Ory définit comme une « *éthique du sport*³⁶ » des épreuves et disciplines. Il s'agissait notamment d'une lutte contre le surentraînement, par l'instauration d'un contrôle médical, né d'une inquiétude causée par la mort d'un marathonien, et dont le Tour de France fut l'un des premiers terrains d'expérimentation. Mais il était aussi question de la popularisation de certaines disciplines, comme l'athlétisme.

Un article paru dans *L'Ouest-Éclair* du 7 juillet 1936 donnait plus d'informations sur ce sujet. Lagrange prévoyait, selon le communiqué officiel,

« *La limitation des saisons sportives ; la nécessité pour tous les stades de posséder une piste pédestre ; la création d'un brevet d'athlétisme ; [...] suppression de certaines épreuves sur route (course et marche) en vue d'éviter les accidents de ces temps derniers ; développement de l'athlétisme et de la natation ; renforcement du contrôle médical avec obligation de visite au moment du départ et des grandes épreuves* ».

³⁶ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.739

Robert Guérin, auteur de l'article, tenait pour illégitime l'intervention de Lagrange, là où les Fédérations sportives étaient seules responsables. Le professionnel du sport faisait un procès d'intention au sous-secrétaire :

« *S'il tient à supprimer certaines courses et marches comme le Marathon olympique, autant dire qu'il réclame la suppression du Marathon olympique. Il lui faudra aussi supprimer [...] tous les sports présentant quelque danger. Il faut vraiment n'y connaître pas grand-chose aux sport athlétiques pour [l'] envisager* ».

Quant au contrôle médical, il donnait trop d'importance au médecin, qui s'érigait en mentor et considérait le sportif comme un cobaye.

Le Front populaire avait trois domaines de prédilection de popularisation des sports : le tennis, les sports d'hiver et l'aviation. L'objectif double était d'en populariser non seulement l'audience mais aussi la pratique. Quelques articles de *L'Action française* firent allusion à ces deux domaines, mais globalement ce sujet fut peu traité par le quotidien, témoignant peut-être de son faible intérêt ou tout simplement du manque de visibilité de ces mesures. Ainsi un article du 12 décembre de l'année 1936, par ailleurs consacré aux sports d'hiver, mentionnait que pour la première fois des Jeux mondiaux du ski allaient avoir lieu en France, à Chamonix, du 11 au 18 février 1937. La participation des meilleurs skieurs de vingt nations différentes était déjà annoncée avec un enthousiasme certain.

Le quotidien travaillait à discréditer Léo Lagrange et Pierre Cot, dont témoignait un article dont le titre était « *Les grotesques loisirs du grotesque Léo Lagrange*³⁷ » et rapportant une « anecdote » relative aux deux personnalités politiques. L'anecdote était la suivante : lors d'un voyage en Savoie avec Pierre Cot, ministre de l'Air, les deux ministres avaient été accueillis, à en croire le quotidien, par une pluie d'insulte ; ensuite Léo Lagrange avait montré sa faible maîtrise du ski ce qui devait contribuer à disqualifier ses mesures ; enfin, alors que leur route avait été coupée par une avalanche, les cantonniers du secteur avait refusé, en invoquant les fameuses quarante heures tout heure supplémentaire de travail « *même* », insistait l'auteur, « *pour délivrer deux ministres du Front populaire*³⁸ ». A défaut d'arguments plus développés, ou d'arguments placés sur un autre terrain que celui de la loi des quarante heures, *L'Action française* usait de ses habituelles stratégies qu'étaient l'ironie, le sarcasme et l'humiliation personnelle.

La référence à l'aviation populaire se fit elle dans un article du 11 novembre 1936. Cette politique du « *droit de voler*³⁹ » qui était attribuée non à Lagrange mais au ministre de l'Air, Pierre Cot, s'insérait dans un plan à trois axes, dont les deux autres étaient la réorganisation de l'Armée de l'air et la nationalisation partielle de l'industrie aéronautique. *L'Action française* se focalisait principalement et sans surprise sur la nationalisation. Dubech, puisqu'il s'agissait de lui, soulignait avec une ironie non dissimulée « *les magnifiques perspectives* » : le quotidien nationaliste y voyait en effet dans tout cette programmation un plan militaire depuis longtemps envisagé. L'aviation populaire était le vivier dans lequel allaient puiser les Pouvoirs Publics une fois la guerre

³⁷ *L'Action française*, 26 février 1937

³⁸ Idem

³⁹ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.742

déclarée. La critique de l'opposition était à replacer dans un contexte bien précis : *L'Action française* accusait en effet Pierre Cot d'avoir envoyé des ravitaillements d'armes au Frente popular en pleine guerre civile espagnole, alors même que la France exhortait les autres puissances au pacifisme.

B) Le temps des loisirs

1) La politique des loisirs

La volonté de mettre en place une politique des loisirs fut à l'origine de la création d'un comité interministériel des loisirs, par un décret en date du 20 juillet 1936. Seule initiative du genre, le comité ne se réunit en réalité qu'une seule fois et fut bientôt remplacé par une structure moins lourde et moins formelle. De fait, la politique des loisirs n'obtenait pas des moyens à la hauteur de ses ambitions. Mais le dynamisme de Lagrange palliait à beaucoup d'autres insuffisances, dynamisme reconnu par tous les observateurs, y compris Lucien Dubech de *L'Action française* : « *Les petits malins qui ont gagné le lapin, eux, ils s'occupent [...] et je vous garantis que ça bouge*⁴⁰ ». C'était cependant *L'Ouest-Éclair* qui montrait le plus vif intérêt, le quotidien nationaliste se cantonnant à une critique de la démagogie du gouvernement.

Et « *ça bougeait* ». Le 10 juillet 1936, *L'Ouest-Éclair* se faisait l'écho de Lagrange, dans la demande qu'il avait faite à toutes les municipalités d'envisager la création d'auberges de la jeunesse. De même le quotidien rapportait le projet pour le mois d'août des croisières très bon marché, accessibles à tous. Il y eut de fait deux tentatives de « croisière populaire » mais le succès en fut limité ; sa valeur tenait surtout dans la symbolique de l'initiative, la croisière étant un loisir de luxe, par excellence. Le succès fut certainement au rendez-vous pour le « billet Lagrange » dont une note communiquée par le sous-secrétaire, en date du 29 juillet, décrivait les dispositions. Il y était question d'une série d'initiatives prises par les chemins de fer, les compagnies de navigation et d'autocars, les agences de voyage, la Chambre nationale et la Confédération nationale des hôteliers à destination des ouvriers et employés qui bénéficiaient des congés payés. Ces nouveaux avantages allaient être offerts dès le mois d'août. Ainsi concernant les chemins de fer, il s'agissait de la création du fameux billet populaire de congé annuel, du billet collectif et de l'instauration de trains spéciaux. Le billet populaire fonctionnait de la manière suivante : en était titulaire tout individu disposant de congés payés, seul ou avec femme et enfants. Il avait dès lors accès à un titre de transport de troisième classe pour un parcours minimum de deux cent kilomètres, avec une réduction de 40% et un demi-tarif pour les enfants de trois à sept ans. Le billet était valable au maximum trente et un jours, avec obligation d'un séjour minimum de cinq jours au lieu de destination choisi. Pour l'obtention de ce billet populaire, il suffisait à tout individu respectant les conditions de se rendre dans une gare muni d'une attestation patronale.

Le succès fut tel que les délais de délivrance du billet populaire furent prolongés. De même, prévue jusqu'au 31 octobre, l'expérience fut continuée jusqu'au 31 décembre 1936. Enfin, les mesures ne se limitaient pas aux ouvriers et employés et à leurs proches.

⁴⁰ *L'Action française*, 16 décembre 1936

Les chemins de fer prévoyaient que pour tout groupe de plus de dix personnes effectuant ensemble un voyage d'aller et retour pouvait obtenir un billet collectif avec une réduction de 50%. Il était projeté que des trains spéciaux allaient emmener les voyageurs de toutes catégories, vers de nombreuses directions, et ce, à des conditions avantageuses.

L'Action française était peu bavarde lorsqu'il était question des loisirs, populaires ou pas. Mais un article du 29 juillet 1936 fut l'occasion pour le quotidien de commenter les mesures de Lagrange, dans le contexte d'une séance de la Chambre dont l'objet était la recherche de solutions à la crise du tourisme. Le quotidien envisageait cette mesure sous son angle économique : le tourisme populaire pouvait être intéressant à développer mais il rapportait peu. Mais de toute cette politique, cette mouvance, elle en retenait un point, à savoir la dévalorisation du travail qu'elle y percevait :

« *S'il y a eu dans la philosophie du Front populaire une idée obstinément respectée, c'est bien celle-ci que le travail est la chose du monde la moins honorable et la plus humiliante. [...] Ce qui compte [...], c'est l'ivresse des loisirs, c'est la liberté dans la paresse*⁴¹. »

Contrairement au quotidien *L'Ouest-Éclair*, qui témoignait d'un intérêt certain pour ce genre de mesures, *L'Action française* concentrait sa critique sur les retombées économiques des lois sociales, sans accorder de place aux développements des loisirs des Français des classes populaires :

« *Le mois de mai, le Front populaire en [avait] fait le mois de M. Léo Lagrange. En d'autres termes, avec son abondance de fêtes et de chômage, le mois des loisirs*⁴² ».

2) Les loisirs et la jeunesse

L'objectif de Lagrange, dans un but plus global de popularisation des loisirs, était justement de rester sur ce terrain sans glisser vers celui du tourisme, puisque le rapport de forces y était traditionnellement en faveur des classes bourgeoises. Certes, le tourisme populaire avait fait l'objet d'une création d'une Commission présidée par lui-même, dès le 15 janvier 1937, mais l'action de celle-ci reste à ce jour inconnue. C'était donc au niveau des unions locales et des centres de loisirs et de vacances que les initiatives furent les plus concluantes, initiatives dont la presse se faisait l'écho dès l'été 1936. Mais c'était aussi sur le terrain de la jeunesse que la politique de Lagrange trouva son domaine de prédilection. Dans un contexte d'expansion des régimes totalitaires et de l'embrigadement des jeunes qui en était le corollaire, la critique de l'opposition était toute trouvée. Mais les deux journaux ne dépassèrent pas la simple mention de la création de ces auberges de jeunesse. En tout cas, cette objection prévisible, mais aussi et surtout le manque de moyens, pesèrent dans la volonté du Front populaire à se refuser de créer un département propre. Une fois de plus, l'action était associative. La politique de la jeunesse comprenait aussi la généralisation de la pratique des colonies de vacances, la formation des moniteurs dans les mouvements laïques de la jeunesse, notamment par la naissance des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), l'organisation du scoutisme

⁴¹ *L'Action française*, 3 mai 1937, reprise du *Journal des débats* du 2 mai 1937

⁴² *L'Action française*, 3 mai 1937

neutre et les mouvements de jeunesse (Fédération des jeunesses communistes de France, Union des jeunes filles de France et les célèbres Faucons rouges, mouvement de jeunesse socialiste).

L'emblème de la politique de la jeunesse restait cependant le mouvement ajiste. Les auberges de la jeunesse, initiatives d'origine germanique, naquirent officiellement sous Lagrange, malgré une existence plus ancienne. Elles passèrent de juin à décembre 1936 du nombre de deux cent cinquante à quatre cents. L'intervention de Lagrange était surtout symbolique : visites, inaugurations, les crédits étant rares en 1936. Véritable lieu de sociabilité, puisque les usagers créèrent entre eux des liens, en dehors des auberges, par la création notamment des « clubs des usagers », celles-ci développaient des veillées culturelles, faites de spectacles, de poésie, de théâtre et surtout de chant. Enfin ces activités ajistes étaient elles-mêmes objet d'intellectualisation et d'esthétisation. En cela elles n'étaient pas sans rappeler les fêtes, qui fleurissaient à la même époque.

C) Le temps des fêtes et de la célébration du peuple par le folklore

Au même moment, la société française connaissait un véritable renouveau des fêtes populaires et du folklore.

1) Le temps des fêtes et de l'euphorie

a) Un programme des fêtes...

En terme de rassemblements populaires, le contraste entre 1934 et 1936 était saisissant : d'un côté la manifestation, où le ton était grave et tendu, de l'autre, la joie et la fête, jusque dans les locaux mêmes des grèves. Mais un contraste également saisissant résidait entre les intentions que le Front populaire plaçait dans ces réjouissances et les menaces que les deux quotidiens y voyaient. Qu'il fut question des fêtes spontanées, officielles et ordonnées (comme les fêtes du 14 juillet), le rassemblement devait être un événement ludique, l'illustration de la joie par la communion, par le collectif. Administrativement, aucun plan d'ensemble n'était dessiné, malgré l'existence d'une Commission des fêtes nationales, qui eut notamment à sa charge la programmation des fêtes du 14 juillet 1936.

b) ... un esprit des fêtes...

L'esprit qui animait ces fêtes importait autant que les plans et les commissions qui les organisaient. Les fêtes populaires faisaient l'objet d'une « *lecture esthétique*⁴³ » telle qu'elle était réalisée par des intellectuels de gauche et d'extrême gauche. Un échange de lettres entre Jean-Richard Bloch et Romain Rolland en témoignait. Celui-ci parlant de la Fête du Peuple donné par le Parti communiste en octobre 1937, écrivait⁴⁴ :

« [...] en revoyant, [...], cette foule, ces fleurs, ces cortèges, [...] je vois une de ces Fêtes du Peuple, de la Révolution, que j'ai rêvées autrefois et que [...] j'ai réussi à faire en partie ressusciter en URSS [...] C'est un grand art du peuple, que nous devons planter dans la terre de France, et faire fleurir ».

Enfin, la fête était vue comme la convergence de cultures différentes : dans le sens où elle se présentait comme la manifestation d'un idéal d'« *égalité spirituelle des cultures physique et intellectuelle* »⁴⁵. Mais elle était aussi à la convergence de l'enseignement historique, du folklore et de la jeunesse. La célébration du 14 juillet était probablement la synthèse des aspirations artistiques et populaires de la gauche en la matière, dans son volet réjouissances et spectacles.

Les articles de *L'Action française* et de *L'Ouest-Éclair* avaient en commun d'utiliser un vocabulaire très particulier lorsqu'il était question de représentations de fêtes et de rassemblements, vocabulaire s'apparentant à un phénomène d'hystérie ou de folie collective. Le quotidien nationaliste faisait un rapprochement certain entre les rassemblements de foule qui s'étaient déroulés devant eux et ceux qui avaient lieu dans des régimes en Allemagne ou en U.R.S.S. Un article de *L'Action française* en date du 10 juin 1936 publiait la lettre d'un ouvrier de l'usine Renault à Billancourt, alors en pleine grève. L'ouvrier en question abonné à *L'Action française* et farouchement opposé aux grèves, offrait des fêtes et concerts improvisés lors des grèves la description suivante :

« Je suis ouvrier à l'usine Renault comme vous le savez déjà. Je voudrais que vous disiez, par le journal, à ceux qui pourraient l'ignorer, toute l'angoisse, toute la honte qu'éprouvent les ouvriers de chez Renault [...] devant le spectacle auxquels ils assistent impuissants depuis quatre jours. [...] La nuit des bandes de fous parcourent les ateliers au son d'instruments de fortune, grosses caisses, etc. ».

Dans *L'Ouest-Éclair*, il était question d'une euphorie mal venue. L'état d'esprit des masses populaires méritait selon lui réflexion, puisqu'il existait un décalage certain, entre l'optimisme interne et la gravité de la situation intérieure et extérieure :

« À Paris, [...] la rue, l'atelier, l'usine sont le lieu de manifestations bruyantes et joyeuses. Les grèves elles-mêmes ont été l'occasion de réjouissances [...]. On danse au son de l'accordéon. On se promène avec des banderoles. On traîne des chars. On jette des fleurs. Sous les prétextes les plus divers, on se réunit pour rire et chanter. [...] Le peuple est en liesse⁴⁶ ».

Pour le quotidien régional, il s'agissait d'une stratégie d'aveuglement populaire, mise en place par les communistes.

⁴³ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.799

⁴⁴ Idem, p.800

⁴⁵ Idem, p.802

⁴⁶ *L'Ouest-Éclair*, 21 juin 1936

Dans un éditorial du 20 août 1936 intitulé *La psychologie des foules* et écrit par Octave Aubert, on percevait dans *L'Ouest-Éclair* la même préoccupation que chez *L'Action française* : la foule et la manipulation. Les manifestations et les fêtes créaient une psychose, une sorte de délire collectif, assimilable à celles qui prenaient les « masses » de Staline, d'Hitler et de Mussolini. Toutes étaient les cibles agissantes d'un même bourrage de crâne : puisque « *le même automatisme [actionnait] les hommes du faisceau, de la faucille et du marteau et de la croix gammée* ». Les fêtes populaires n'étaient donc qu'une des facettes d'un travail intense de manipulation venant de l'extrême gauche française, mais qui prenait ses ordres, et ses méthodes, de Moscou. Se profilait à l'horizon, selon l'éditorialiste, l'abolition de l'esprit critique et de la pensée individuelle, perdu dans le fanatisme de la foule.

2) L'importance du folklore

L'Action française remarquait que le Rassemblement populaire s'attachait de plus à plus à mêler la musique à ses manifestations. Et pas n'importe quelle musique, mais celle issue des provinces, soulignait le quotidien nationaliste, qui y voyait là une contradiction certaine. L'idéologie de gauche ne pouvait célébrer ces régions dont la défense appartenait avant tout à ceux qui étaient les plus proches de ces « *petites patries*⁴⁷ », c'est-à-dire les provinces françaises. Pour *L'Action française*, il ne s'agissait que d'un témoignage supplémentaire de la démagogie du Front populaire. Le quotidien critiquait par ailleurs vivement l'emploi politique de la musique par celui-ci, dont le groupe *Mars*, qui s'était exécuté lors de la réunion de la Fédération socialiste de la Seine au Vélodrome d'Hiver, fournissait selon lui un exemple. Ses commentaires étaient empreints d'antisémitisme, définissant *Mars* comme un « *groupe de jeunes Youtres des deux sexes* »⁴⁸ ; enfin le quotidien s'acharnait à le disqualifier artistiquement ainsi que ses « *saynètes*⁴⁹ ».

Le folklore était sans surprise un sujet sur lequel le quotidien régional *L'Ouest-Éclair*, ne tarissait pas, surtout dans le cadre de l'Exposition de 1937. Celle-ci allait en effet évoquer les mœurs et coutumes de 27 régions françaises, ainsi que leurs arts et techniques. Ainsi le vrai visage de la France allait apparaître à cette Exposition ; une vraie « *géographie humaine*⁵⁰ » se laisser profiler à l'horizon. Le Centre Régional allait dresser un tableau synthétique de la province française, et le Commissariat Général de l'Exposition s'étant borné à de simples directives, les régions allaient en fait avoir une certaine latitude d'action. Celles-ci s'attachaient cependant à ne pas reprendre les thèmes des années passées : c'était la raison pour laquelle l'artisanat allait recevoir une place prépondérante.

A l'occasion de l'Exposition de 1937, le quotidien régional illustrait ses pages de photographies des danses folkloriques, prises lors des spectacles à l'occasion de l'exposition (cf. p.41). De même il mettait en avant la valeur artistique de la région (cf.p.42)

⁴⁷ *L'Action française*, 1^{er} juin 1936

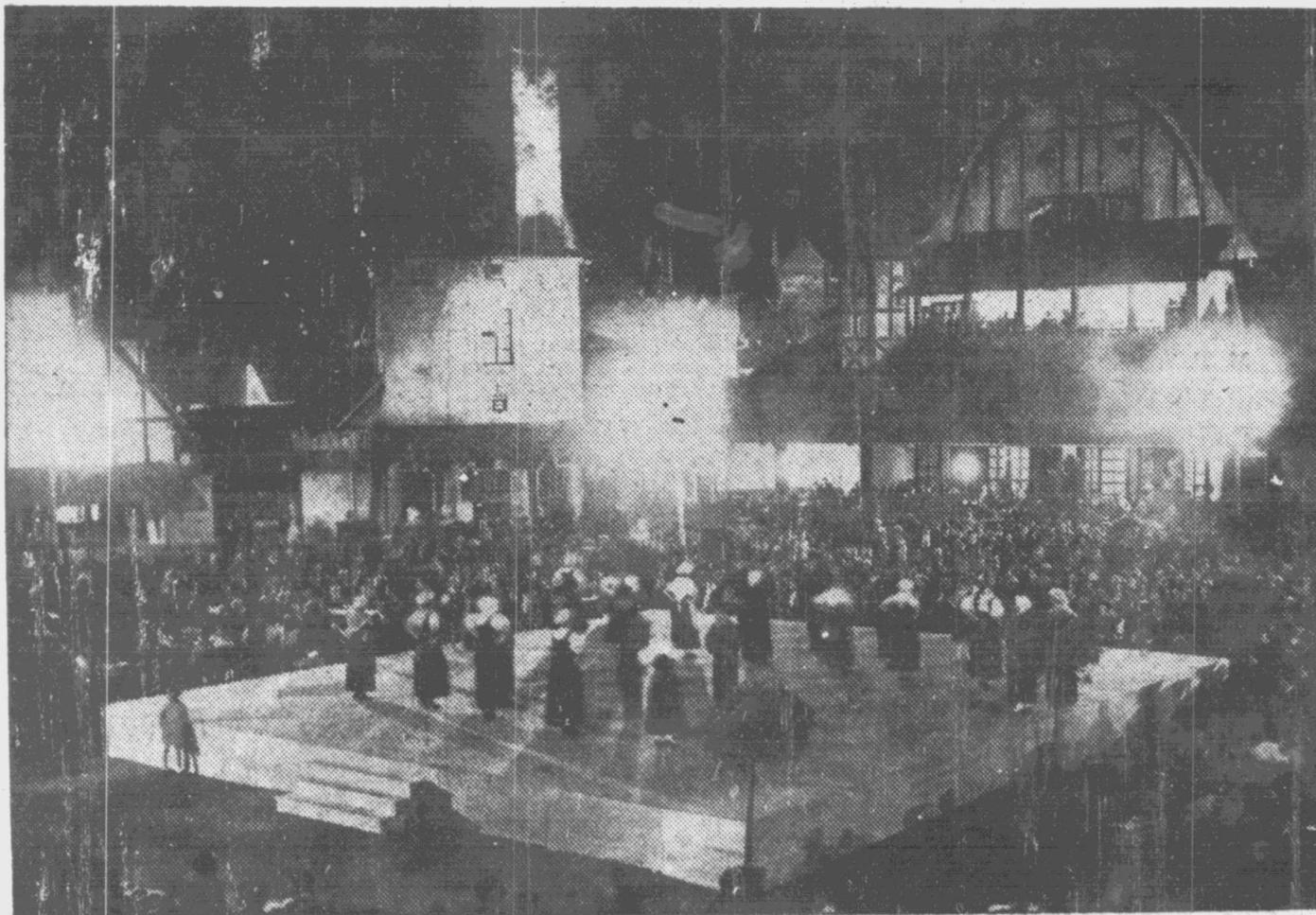
⁴⁸ *L'Action française*, 8 juin 1936

⁴⁹ Idem

⁵⁰ *L'Ouest-Éclair*, 30 mars 1937

Ce qui se profilait donc c'était le renvoi à une époque révolue du débat monarchie-république dans le domaine du folklore et du provincialisme. Depuis la guerre de 14-18, une prise de conscience du déclin des sociétés rurales avait mené les savants et politiques à s'y intéresser, d'en haut. L'Exposition de 1937 avec son Centre régional était une illustration de cette tendance. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'expression culturelle des régions n'allait pas au-delà des manifestations dites folkloriques. Il fallut la convergence entre une démarche scientifique, celle des ethnographes et l'action des associations culturelles locales pour apporter du changement. Ce fut dans ce contexte que naquit le projet d'un Musée National des Arts et Traditions Populaires (MNATP) dès juin 1936, projet ambitieux de Rivière qui resta cependant longtemps inabouti. Le décret fondateur fut celui du 1^{er} mai 1937. Il précisait la création d'un nouveau département au sein de la Réunion des Musées Nationaux, le département « du folklore » dont le musée allait être installé au Palais du Trocadéro ainsi que dans des musées de plein air. Ce projet passa cependant tout à fait inaperçu : aucun article de *L'Action française* et *L'Ouest-Éclair* sur la période n'y fit allusion. Il est vrai qu'il y avait certainement un manque de visibilité de la mesure. De même, le MNATP ne fut inauguré que très tard, en 1972, même si l'impulsion datait de 1937.

Les danses folkloriques à l'Exposition



Les délégations des provinces françaises donnent une exhibition de danses populaires au Parc des Attractions

L'Ouest-Éclair, photographie du 11 juin 1936

Nos Artistes à l'Exposition Internationale de 1937



Trois des panneaux du peintre breton P. Péron, qui doivent encadrer la porte d'entrée du pavillon de la Bretagne

L'Ouest-Éclair, 28 février 1937

D) Loisirs et musées, entre popularisation et nouvelle organisation

Le musée était pour le Front populaire un des leviers de popularisation des arts plastiques, même si ce ne fut pas cet aspect qui fut souligné par *L'Action française* ou *L'Ouest-Éclair*. Ici il s'agissait avant tout de l'action conjointe de Huisman, Zay et Blum, qui entreprirent de donner également un sens moderniste à leur entreprise. L'Exposition de 1937 cristallisait ses ambitions dans le sens où elle offrait un terrain d'expérimentation provisoire inédit. Par exemple, l'idée d'un « musée de la littérature » se voyait donner une perspective engageante à L'Exposition, où, les lettres allaient être à l'honneur. *L'Action française* et *L'Ouest-Éclair* soulignaient tous deux cette initiative. L'Exposition promut le Palais de la découverte (cf. Chapitre 3), mais également le musée des Arts et traditions populaires, tant souhaité par Paul Rivet et organisé par Georges-Henri Rivière. Enfin, un des héritages les plus importants de L'Exposition de 1937 fut certainement le Musée de l'Homme créée par Paul Rivet. Celui-ci fut installé dans l'aile Passy du Palais de Chaillot et regroupa les collections du Musée d'ethnographie du Trocadéro, ainsi que les collections d'anthropologie et de préhistoire du Muséum nationale d'histoire naturelle. La structure était inédite puisqu'elle rassemblait l'ensemble des collections relatives à l'espèce humaine.

Ce fut également en 1937 que la « muséologie » fit son entrée comme concept, à travers deux évènements : la tenue à l'École du Louvre du 29 juin au 3 juillet 1937 du premier congrès national de muséographie et la tenue de l'Exposition Van Gogh, au Palais de Tokyo. Celle-ci fut d'ailleurs rétrospectivement considérée comme la première exposition artistique moderne, notamment dans la mesure où si l'objectif restait esthétique, la connaissance y tenait une place importante et accompagnait le visiteur. L'opposition campait en conséquence sur l'argument du « *laisser les leçons à l'école*⁵¹ ». *L'Action française* restait elle sur sa rhétorique élitiste.⁵² Ainsi le quotidien se prononçait pour une pure jouissance esthétique, coupée de leçons et de tout environnement. Elle doutait de la capacité du « peuple », des « masses » à partager la dite jouissance.

L'autre volet de la politique du Front populaire était certainement l'encouragement à la fréquentation des musées, qui participait à une politique des loisirs par le haut. Un comité interministériel, né au printemps 1937, et passé inaperçu dans la presse de droite, fut même chargé de cette mission. Son rôle fut par ailleurs assez limité. Les décisions gouvernementales étaient là particulièrement décisives, comme en témoignait la mise en place, par l'action de Blum notamment, d'une exposition des Chefs-d'œuvre de l'art français en 1937. On sait que Robert Brasillach loua les qualités de cette exposition tout en refusant toute allusion au rôle qui avait pu jouer le Front populaire. Quant à *L'Action française*, son avis était beaucoup moins appréciateurs. A titre d'illustration de sa pensée, dans un article du 1^{er} août 1937, le quotidien ne voyait dans les deux préfaces de Blum et

⁵¹ Temps, 22 juin 1937 dans Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.256

⁵² Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.257 Le compte rendu que fait *L'Action française* de l'exposition Van Gogh fut tardif et datait de juillet 1937

de Zay au catalogue de l'Exposition des « *gloses infiniment au-dessous du médiocre*⁵³ » et une « *conquête de la France par un peuple d'Asie* ».

Un autre type de mesures était celles qui visaient à l'élargissement des lieux de fréquentation des lieux d'expositions permanents, via un aménagement des horaires et la mise en place de tarifications spéciales. Ce furent les fameuses Nocturnes du Louvre, qui, sous le Front populaire, connurent un développement significatif plus qu'une impulsion originale. *L'Ouest-Éclair*, qui avait obtenu un entretien avec Henri Verne, en date du 21 août 1936, saluait une telle initiative.

⁵³ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.259, note 148, p.890-891

CHAPITRE 2

L'esprit de réforme du gouvernement Front populaire: Organisation et réorganisation des champs culturels de la création et de la médiation

L'action culturelle du Front populaire supposait donc l'existence d'un enjeu de taille : rapprocher la culture du peuple. Cette vision de la culture était une vision élargie : elle comprenait à la fois la création littéraire, la production théâtrale ou encore cinématographique, mais aussi les loisirs, en passant par les fêtes. De même cet enjeu se préoccupait autant du contenant que du contenu. Ainsi la culture devait devenir accessible, autant sur le plan pratique –les billets Lagrange_ que théorique _parler du peuple au peuple, faire en quelque sorte son éducation.

Le traitement de tel ou tel aspect de cet enjeu était ici dépendant de ce que *L'Action française* et *L'Ouest-Éclair* considéraient comme leur priorité en terme d'information. Ainsi, c'était avant tout la confrontation intellectuelle, notamment sur la question de la culture populaire et de la propagande, qui apparaissait comme primordial pour le quotidien nationaliste. Celui-ci voyait dans les mesures du Front populaire ou des intellectuels dans sa mouvance, une intrusion malvenue du politique dans la culture. Il campait notamment sur des positions traditionalistes. Le journal *L'Ouest-Éclair* défendait lui des positions moins extrêmes et montrait une évident ouverture d'esprit à certaines actions, comme celles porteuses du développement des loisirs pour tous.

Mais un autre enjeu se dessinait également : celui né de la volonté et de la nécessité d'organiser ou de réorganiser certains domaines de la culture. Le Front populaire témoignait en effet d'un fort activisme en la matière : il fallait réorganiser ce qui avait besoin de l'être, donner un statut aux créations culturelles ou aux médias qui n'en disposaient pas, afin de mettre fin à des situations de vide juridique devenues intenable. D'où deux caractéristiques de cet enjeu de rénovation et organisation culturelles : il ne se limitait pas à la création artistique _rénovation des institutions culturelles françaises entre autres, mais s'étendait aussi à la médiation, via la radio et la presse. Ensuite, cet enjeu n'était pas exclusif de d'autres enjeux, dont celui de popularisation, dans le même domaine ; mais il était certainement celui qui prédominait.

Le Front populaire se démarquait donc des gouvernements qui l'avaient précédé par cette volonté d'organisation ou encore de remaniement sur le terrain culturel, par une prise en compte, voire une prise en charge de certains domaines culturels. Cette intervention offrait aux commentateurs de *L'Action française* et de *L'Ouest-Éclair* l'occasion de dénoncer, selon leurs propres termes, un dirigisme culturel ou encore une culture socialisée.

I) Rénovation des scènes lyriques françaises

Les scènes lyriques françaises étaient en pleine crise en 1936, offrant aux Pouvoirs Publics une opportunité d'intervention.

A) La crise des théâtres subventionnés

1) Crise à la Comédie-Française et à l'Opéra-comique

Les scènes subventionnées, à savoir la Comédie-Française, administrée par Emile Fabre et l'Opéra-Comique, seconde scène lyrique du pays administrée par Pierre-Barthélémy Gheusi, furent en effet dès l'été 1936 le terrain d'innovations majeures du ministère. L'ampleur des réformes décidées ne pouvait s'expliquer que par la gravité de la crise qui sévissait dans les deux théâtres. La Comédie-Française souffrait de toute évidence d'un malaise profond ; le bilan des 21 années de direction de ce grand homme du théâtre qu'était Fabre était mitigé au mieux, négatif le plus souvent. Un des symptômes de cette crise était notamment la baisse de fréquentation. L'appel à des hommes du métier plus « modernes » était récurrent. Dès la fin de juin, le nom de Louis Jouvet apparaissait d'ailleurs dans la presse, en tant que remplaçant de Fabre.

L'Opéra-Comique allait aussi au plus mal. La crise allait éclater au grand jour, lorsque le personnel de la salle Favart occupa les locaux, le soir du 1^{er} juillet jusqu'au soir du 2 juillet 1936, après la représentation de la *Tosca*. Le personnel était en conflit ouvert avec la direction depuis dès quelques mois et ses revendications, parmi lesquelles figuraient le départ de Gheusi et la réorganisation de la scène lyrique, avaient été relayée par la Confédération Générale du Travail, déjà présente sur le terrain. La fin de l'occupation, qui défrayait la chronique, ne put se faire qu'avec l'assurance faite par le ministre de l'Education et des Beaux-Arts, Jean Zay, qu'il allait intervenir pour régler la situation.

La presse était plus unanime quant au bilan de Gheusi, qu'elle jugeait catastrophique tant au niveau financier qu'esthétique. Pour *L'Action française*, il ne faisait aucun doute que l'Opéra-Comique avait glissé au plus profond de la misère et du discrédit. De l'argent obtenu de mécènes, à peu près trois millions de francs, il ne restait rien, et encore cette somme n'avait-elle été utilisée que pour des dépenses courantes, soulignait le quotidien. De plus, aucun succès, aucune œuvre montée durant ces trois ans ne pouvait redorer le blason du directeur.

L'acceptation par Zay de la démission de Gheusi le 4 juillet 1936 n'était que le point de départ d'un vaste plan de réformes qui allait permettre en outre d'aborder le thème des rapports entre l'État et les deux scènes françaises. Le gouvernement, souhaitant réduire la part du mécénat et éviter le système de commandite, s'orientait vers une nationalisation, selon le souhait de certains sympathisants du Front populaire, comme Vaillant-Couturier.

2) Les moyens d'une politique

La politique de rénovation des scènes de théâtres subventionnés demandait des moyens financiers. C'est ainsi que le 4 août 1936, le gouvernement demandait la

discussion immédiate d'un projet tendant à l'ouverture d'un crédit de quatre millions neuf cent mille francs, dont une partie était destinée à l'exploitation de l'Opéra-Comique. En juillet 1936, l'assemblée des sociétaires de la Comédie-Française demandait elle au ministre de l'Education nationale de lui réserver jusqu'au 31 décembre l'aide des crédits destinés à la radiodiffusion. Finalement l'existence matérielle des deux scènes était assurée par le prélèvement de cinq millions de francs sur le budget de la radio.

L'Action française défendait une telle décision : pour elle, les journalistes de la radio criaient au scandale, à tort :

« *La radio _c'est ce qu'ils voient mal_ est essentiellement une entreprise de transports. [...] L'éclat de notre radio nationale dépend de l'éclat de la vie musical et théâtrale française. [...] La radio travaille pour son propre avenir [...] en fournissant à nos grandes institutions dramatiques et musicales les moyens de vivre, et de vivre bien*⁵⁴ ».

Non qu'il n'en coûtât pas à *L'Action française* d'approuver une action du Front populaire...mais il fallait certes lui reconnaître, comme elle l'écrivait, « *un geste de sagesse et de prévoyance lointaine*⁵⁵ ».

B) La réorganisation des deux scènes lyriques

L'Opéra-comique et la Comédie Française furent donc le terrain d'une rénovation encadrée par les Pouvoirs Publics.

1) Le renouveau pour l'Opéra-comique

a) La réorganisation administrative

Jean Zay prit donc en main la réorganisation artistique et administrative des deux scènes françaises ; le 13 août 1936 il soumettait à la signature du Président de la République un décret porteur des nouvelles dispositions concernant l'Opéra-Comique et la Comédie-Française. Dès lors, l'Opéra-Comique était sous la direction d'un administrateur général désigné par le ministre de l'Education et des Beaux-Arts, en l'occurrence Jacques Rouché, alors également à la direction de l'Opéra. Ce contrôle simultané de l'Opéra et de l'Opéra-comique par un unique homme, était une première dans l'histoire des théâtres lyriques. L'administrateur était assisté d'un Comité consultatif comprenant douze compositeurs de musique, nommés eux aussi par le ministre. Enfin deux représentants du personnel allaient être adjoints à ce comité. Par arrêté, Jean Zay nommait MM. Georges Auric, Gustave Charpentier, Reynaldo Hahn, Arthur Honegger, Jacques Ibert, Charles Koechlin, Daniel Lazarus, Antoine Mariotte, Darius Milhaud, Max d'Ollone, Gabriel Pierné et Albert Roussel membres du Comité consultatif. Par un second arrêté, Mariotte prenait en charge la fonction d'administrateur général de la salle Favart. Le choix de Rouché et d'une direction centralisée n'était pas exempt de concessions venant du Front populaire, loin de là. A l'origine du Comité consultatif, se trouvait la volonté, manifestement infructueuse, de mettre en place un Conseil artistique, plus à

⁵⁴ *L'Action française*, 2 octobre 1936

⁵⁵ Idem

même de jouer un rôle de contre-pouvoir vis-à-vis de la direction de Rouché ; c'était d'ailleurs probablement dans ce sens qu'il fallait lire la composition du Conseil artistique devenu Comité consultatif et qui comprenait bon nombre de musiciens front-populaires et notamment le jeune et entreprenant Daniel Lazarus. Les événements dans les mois qui suivirent confirmaient le refus de la part de Rouché de partager le pouvoir, sans remettre en question la qualité du résultat de son action.

b) le choix de Jacques Rouché

La nomination de Jacques Rouché au poste d'administrateur de l'Opéra-Comique faisait l'unanimité parmi *L'Action française* et *L'Ouest-Éclair*, qui, au vu de la personnalité et de l'expérience de celui-ci ne pouvait qu'approuver ce choix.

L'Action française y voyait l'annonce du règne de l'homme fort, qui allait savoir tenir tête au personnel, et notamment à un personnel de plus en plus syndiqué. Il allait pouvoir contrer « *le bolchevisme qui [infectait] les coulisses*⁵⁶ » des milieux artistiques.

L'Ouest-Éclair y percevait la promesse du rajeunissement des théâtres, ce en quoi le rejoignait également *L'Action française* puisque la nomination de Rouché était synonyme pour elle d'innovations du point de vue de la mise en scène et des décors. De grands espoirs naissaient de cette nomination :

« *Il ne se borne pas à transformer matériellement son Opéra : il prépare une œuvre bien plus considérable, qui n'est rien de moins que la transformation du théâtre musical en France*⁵⁷ ».

Comment expliquer un tel accueil ? De premier abord, par le travail déjà accompli par Jacques Rouché : directeur de l'Académie nationale de musique et de danse, directeur du Théâtre des Arts où il y avait promu l'avant-garde du théâtre musical de France, son action avait porté sur la rénovation des décors mais aussi sur la renaissance du ballet en France, en tant que directeur de l'Opéra. L'homme avait inspiré le respect tant en conservant tout le prestige de l'Opéra en des temps difficiles ; il avait notamment payé de sa personne en comblant le déficit du Palais Garnier avec ses ressources financières propres. Enfin, l'homme, sans être ouvertement opposé au gouvernement du Front populaire, ne comptait point parmi ses amis, ce qui, sur le fond, ne pouvait que lui attirer les amitiés de la droite.

Dans le quotidien *L'Ouest-Éclair*, on se réjouissait d'une Direction générale des théâtres lyriques nationaux confiée à Jacques Rouché. Depuis de nombreuses années l'inquiétude du public pour la situation de l'Opéra-Comique avait amené des artistes à souhaiter sa réunion avec l'Opéra avec à la clef l'échange des acteurs et surtout du répertoire. Au niveau de la technique et de la danse, l'Opéra-Comique ne pouvait que bénéficier de l'union avec la meilleure école de ballet qui soit, elle dont la troupe dansante était en effectif réduit et manquait notamment d'hommes. Les décrets et arrêtés du 13 et 18 août 1936 prévoyaient en effet que les deux personnels puissent intervenir sur l'une ou l'autre scène tout en conservant leur statut propre. L'Opéra restait dans son rôle

⁵⁶ *L'Action française*, 29 janvier 1937

⁵⁷ *L'Ouest-Éclair*, 25 août 1936

d'instructeur bienveillant, puisque le Comité consultatif de la Direction générale ne pouvait intervenir que pour l'Opéra-Comique.

L'Action française approuvait également les nouvelles nominations, notamment celle du Bigot pour la fonction de chef d'orchestre et celle de Mariotte. L'innovation que représentait le Comité consultatif, né d'une volonté de démocratisation, concentrait la plupart de ses critiques. Pour les mêmes raisons qui avaient mené à la création du Comité, à savoir l'établissement d'un contre-pouvoir vis-à-vis de Rouché, *L'Action française* s'y montrait hostile ; elle y voyait là une institution gênante, dont l'existence était motivée par des raisons d'amitié politique :

« *Cette institution est de toute évidence inutile et dangereuse. Inutile car les bonnes idées que peuvent avoir ces messieurs, M. Rouché avait bien d'autres moyens de les connaître. Dangereuse car M. Rouché va être obligé de jouer les œuvres de ses associés*⁵⁸ ». Or, presque la moitié des associés n'était là, affirmait *L'Action française*, que du fait de leur loyalisme envers le Front populaire : Koechlin, Honegger, Auric, Jacques Ibert ou encore Darius Milhaud, compositeurs qui s'étaient distingués en écrivant la musique du *Quatorze Juillet* de Romain Rolland. Selon le quotidien, un comité de propagande, dans l'objectif de faire connaître le théâtre au public, aurait été plus pertinent.

Les résultats de la politique de Rouché furent largement approuvés dès les premiers mois de 1937 : *L'Action française* vanta la reprise à succès du *Roi malgré lui*⁵⁹ ; quant à *L'Ouest-Éclair*, ses espérances vis-à-vis du contenu étaient comblées :

« *L'Opéra-Comique est redevenu comique... [...] il est vrai que l'aimable salle Favart, malgré un nom souriant, logeait trop de passions déchaînées* ».

2) Réformes à la Comédie-Française

Le même décret du 13 août 1936 portait la mention de la nomination d'Edouard Bourdet à la direction de la Comédie-Française, malgré un Juvet pressenti par la presse pour ce rôle. Il entra en fonction le 15 octobre de la même année. Zay envisageait de mettre à sa disposition une commission technique de quatre membres chargés de l'organisation et de la mise en scène. Par un arrêté du 14 août, MM. Gaston Baty, Jacques Copeau, Charles Dullin et Louis Juvet étaient nommés à ces postes.

La réorganisation de la Comédie-Française suscitait des réactions moins unanimes. *L'Ouest-Éclair* se réjouissait de la nomination de Bourdet, du fait de son appartenance à la nouvelle génération, et de sa collaboration avec les metteurs en scènes précédemment nommés qu'il estimait « *les plus originaux et les plus vivants d'aujourd'hui*⁶⁰ ». Il était en effet irréaliste de penser, continuait le quotidien, qu'un seul homme, même s'il s'agissait d'un auteur dramatique reconnu comme Edouard Bourdet, puisse administrer par lui-même le théâtre. L'innovation résidait donc dans l'action conjointe des quatre metteurs en scènes, porteurs d'un projet de modernisation de la conception scénique et d'une redécouverte du répertoire. Ils allaient tour à tour faire leurs preuves en montant des pièces. La rupture avec la tradition artistique de la Comédie-française s'annonçait donc,

⁵⁸ *L'Ouest-Éclair*, 25 août 1936

⁵⁹ *L'Action Française*, 5 février 1937

⁶⁰ *L'Ouest-Éclair*, 25 août 1936

allant dans le sens d'une place de plus en plus prédominante de la mise en scène au théâtre, élément de modernisation à propos duquel *L'Ouest-Éclair* et *L'Action française* montraient des points de vue très divergents, cette dernière refusant le renouveau scénique.

A l'occasion de la critique de la mise en scène par Louis Jouvet de *L'Illusion* de Corneille, Lucien Dubech chroniqueur des spectacles à *L'Action française* s'écriait :

« Pour un ensemble de raisons dont [Jouvet] n'est pas responsable, le public s'engoue pour l'art du metteur en scène. On n'en vient non plus à aller entendre une pièce mais à aller voir un spectacle. [...] N'empêche que [...] le rôle du metteur en scène et celui du décorateur n'ont pas plus d'importance que ceux de l'électricien et du bottier⁶¹ ».

Non pas, précisait Lucien Dubech, que la mise en scène n'eut pas sa place dans la représentation théâtre mais elle ne devait prédominer sur d'autres critères. Seconde partie du procès, Dubech soulignait qu'à son avis la mise en scène de *L'Illusion* était tout simplement « laide » et « ratée » du fait du manque de goût certain du décorateur choisi par Jouvet, Christian Bérard.

Pour *L'Illusion* de Jouvet, le quotidien *L'Ouest-Éclair* affichait au contraire un grand enthousiasme et elle accordait à la mise en scène une place importante, à l'opposé du quotidien nationaliste:

« La mise en scène, dans les décors de Christian Bérard, peintre charmant et subtil, est un enchantement. [...] Une pimpante musique, de savants éclairages [...] _voilà un beau travail [...] et un franc succès pour la Comédie et son nouveau magicien⁶² ».

⁶¹ *L'Action Française*, 5 mars 1937

⁶² *L'Ouest-Éclair*, 9 mars 1937

II) La réorganisation de la radio d'État

A l'instar de la création artistique, musicale, théâtrale, la volonté de réforme touchait les médias et parmi eux, la radio et la presse.

A) De la recherche d'un statut à la radio aux élections des Conseils de gérance

1) La radio d'État en 1936

Que la radio fut un média d'une valeur inestimable apparaissait de plus en plus comme une évidence, aux lendemains de la campagne électorale pour les législatives de mai 1936. Pour la deuxième fois, les ondes accueillait, du 7 au 24 avril 1936, différentes organisations politiques afin qu'elles puissent soutenir leur candidat. C'est d'ailleurs par cette ouverture des ondes que le 17 avril 1936, Maurice Thorez avait pu lancer son fameux discours de « la main tendue ». La complexité de ce média nouveau, le nombre relativement important des parties en présence, la situation intermédiaire dans laquelle la radio se trouvait, entre double secteur (public-privé) et monopole d'État⁶³, rendait une politique à la fois nécessaire et difficile. Certes, depuis les années 1920, l'État n'avait pas hésité à mettre une information radiophonique de plus en plus contrôlée par l'État. Cependant les tristes exemples des radios italiennes ou allemandes restaient suspendus comme des menaces au-dessus de la tête des réformateurs. Les améliorations techniques à apporter étaient peu de choses en comparaison à la lourde tâche qu'était la réorganisation de la radio. Cette volonté étatique de trouver un « statut » à ce média, une identité juridique et administrative, se retrouvait dans l'adoption des deux décrets Jardillier, portant le nom du ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones (P.T.T), du mois d'octobre 1936, qui se présentaient comme le résultat le plus clair des mesures entreprises. La radiodiffusion était aussi un secteur culturel d'importance ; sur ce terrain s'affrontaient deux tendances opposées, toutes deux nées de la nouvelle conjoncture, à savoir l'association Radio-Liberté, dans la mouvance du Front populaire et la Fédération nationale des Radios-familles.

2) La tentative de réorganisation de la radio d'État

S'agissant de la réorganisation de la radio d'État, les deux quotidiens plaçaient leurs critiques sur le terrain de la mainmise étatique (critique du contenant) et la politisation des ondes (critique du contenu), deux thèmes qui se recoupaient plus ou moins.

a) La réorganisation

La recherche d'un statut juridique à la radio soulevait des espoirs, si ce n'était de l'enthousiasme dans *L'Action française* et *L'Ouest-Éclair*. Courant juillet, les deux

⁶³ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.569

quotidiens mentionnaient le dépôt du projet de loi tendant à modifier l'organisation de la radio d'État⁶⁴. Ce projet de loi, que la presse annonçait comme « statut », fut en fait retiré par le gouvernement lui-même, mais les commentaires explicitaient le point de vue de *L'Action française*, qui l'attendait depuis longtemps. Selon le quotidien, il allait mettre fin à des décrets contradictoires, apporter cohésion et simplicité. La Radio d'État allait, espérait le quotidien, se rapprocher de la BBC, modèle du genre.

Le résultat le plus probant fut donc l'adoption des deux décrets proposés par le ministre des P.T.T, en date du 20 octobre et qui parut dans le *Journal officiel* du 27 octobre. Le premier décret instaurait, en remplacement du Conseil Supérieur de la radiodiffusion, un Conseil supérieur des émissions, comprenant six commissions spécialisées et un comité permanent, chargé de la coordination de leur travail. *L'Action française* relevait surtout que le comité permanent du Comité supérieur des émissions allait être placé non sous l'autorité du ministère des PTT mais sous celle du Président du Conseil.

Le deuxième décret précisait lui la composition, les attributions et les conditions du fonctionnement des conseils de gérance, chargés de gérer directement les émissions. L'article 1, précisait que, dans chacune des régions radiophoniques, allait être constitué un Conseil de gérance de trente membres, dont dix étaient élus par les auditeurs et vingt nommés par le ministre, était pour le quotidien une mesure destinée à briser l'autorité du Conseil de gérance, contrepoids à l'État. Cette volonté était confirmée selon lui par l'article 3, qui précisait que le président et vice-président de chaque conseil de gérance devaient être nommés par le ministre lui-même. L'article 7 postulait que :

« *Le ministre des postes, télégraphes et téléphones peut, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses délégués, s'opposer à l'exécution de toutes mesures décidées par les conseils de gérance* ».

L'Ouest-Éclair ne disait pas autre chose en commentant ces mesures de *monopolisation de fait de la T.S.F*⁶⁵ ».

b) Le principe de « toutes les places pour nous »

L'Action française nourrissait son argumentation de divers évènements. La nomination de Marceau Pivert à la direction des informations radiodiffusées, qui s'était faite, affirmait le quotidien, en vertu du principe front-populaire « *toutes les places pour nous*⁶⁶ ». Le quotidien reprenait le point de vue que Léon Bailby exprimait au *Jour*⁶⁷ : sous une telle direction, les postes privés, tenus par des intérêts commerciaux, étaient voués au silence. Chez la radio d'État, au contraire, « on » était maître. Ensuite, la Commission des réparations, mise en place par Robert Jardillier afin de mettre de l'ordre dans les discutables classements et nominations, décidés sous le ministère Mandel, étaient pour *L'Action française* un ensemble de mesures arbitraires de rétrogradations, de déplacements et de licenciements d'un nombre important d'agent des P.T.T.

⁶⁴ *L'Action Française* 25 juillet 1936, *L'Ouest-Éclair*, 22 juillet 1936

⁶⁵ *L'Ouest-Éclair*, 7 novembre 1936

⁶⁶ *L'Action Française*, 19 juillet 1936

⁶⁷ Idem

c) Le refus d'une « *politisation des ondes* » comme thème dominant dans la presse de droite

Le refus d'une politisation des ondes était le thème dominant dans les deux journaux et avait de multiples implications. Pour *L'Action française* comme pour *L'Ouest-Éclair*, la radio avait brisé la loi de la neutralité. Les deux quotidiens mettaient en avant qu'en plus des discours politiques du gouvernement, les ondes étaient saturées de concerts et d'hymnes « révolutionnaires », une programmation qui allait dans le sens inverse des souhaits de la majorité des auditeurs, désireux avant tout de divertissement et de musique.

Or là, la radio n'était ni plus ni moins qu'un instrument de propagande destiné à « *la soviétisation de la France*⁶⁸ ». Pour *L'Action française*, la Radio d'État, qui devait rester neutre, était devenu un puissant instrument de propagande mensongère, au service non pas tant du gouvernement que de la C.G.T, le « *super ministère*⁶⁹ » qui menait tous les autres :

« *La propagande révolutionnaire, même chez nous, se fait aujourd'hui avec une inégalable perfection de méthodes et d'instruments... Ce sont les gouvernements de dictature qui ont donné l'exemple. Ce ministère les suit. Mais c'est nous qu'il traite de « fascistes »*⁷⁰ ».

Toute action de l'État dans ce domaine se heurtait donc à une forte objection.

Si politisation il y avait, les deux quotidiens se rejoignaient sur ce fait : les ondes devaient être ouvertes à tous les discours politiques, y compris ceux de l'opposition. *L'Ouest-Éclair* se faisait l'écho, le 21 janvier, du député de la Seine, Joseph Denais, qui avait adressé une question écrite au ministre des P.T.T dans laquelle, « *constatant que le programme des prochaines émissions au poste de la Tour Eiffel comporte des communications annoncées comme « la voix de la CGT » « la voix de la Ligue des droits de l'Homme » [...] « La voix du Comité de Vigilance »*, le dit député demandait au ministre l'examen des conditions de la prise de parole de la voix de l'opposition :

« *Les auteurs du nouveau Conseil de la radio semble avoir oublié que la radio est faite pour tout le monde et que l'intérêt général aurait voulu que les diverses tendances des « familles spirituelles » de France y furent représentées* ».

En fin de compte les deux quotidiens ne critiquaient une politisation des ondes que lorsque celle-ci les excluait ; ce qui laissait à penser que le postulat selon lequel la radio était avant tout un moyen de divertissement n'était pas si solide.

L'Action française défendait l'étouffement et la déformation de la vérité, deux pratiques qu'elle attribuait au gouvernement du Front populaire. Ainsi depuis le mois d'août 1936 et sur toute la période, chaque programme de radio comprenait un avertissement spécial :

« *Lecteurs, n'oubliez pas que la Radio est sous le contrôle du Front populaire. L'authenticité des informations et l'impartialité des commentaires ne sont pas garanties* ».

⁶⁸ *L'Action française*, 26 juillet 1936

⁶⁹ *L'Action française*, 19 juillet 1936

⁷⁰ *Le Jour* du 18 juillet 1937, dans *L'Action française* du 19 juillet 1936

3) Les élections des Conseils de gérance de février 1937 : des élections rendues nationales et politiques

a) La liste front-populaire : Radio-Liberté

Dans ce contexte se déroulèrent les élections radiophoniques des Conseils de gérance, les conseils décidant de la programmation des émissions pour les postes régionaux. A l'origine prévues pour le mois d'octobre 1936, la tenue des élections en octobre avait cependant peu de pertinence puisque les deux décrets Jardillier bouleversaient la donne. L'année 1936 allait donc se passer d'élections, tandis que les élections de 1937 furent en fait avancées au mois de février, entre le 20 et le 27 du mois. Les élections cristallisèrent les plus grandes tensions et prirent donc une signification autant politique que nationale puisqu'elles furent les premières élections à l'échelle du territoire depuis la victoire du Front populaire de mai 1936. Les enjeux étaient donc de taille et, fait notable, le même phénomène se reproduisit de région en région, à savoir l'affrontement entre les deux listes principales, qui revenait à l'affrontement entre les deux associations qui se partageaient le débat radiophonique : Radio-Liberté et Radio-familles. L'association Radio-Liberté était une organisation de gauche, d'initiative communiste. Elle était rapidement devenue le lieu principal d'expression de la gauche en ce qui concernait la radio-diffusion, et notamment de « grandes » voix, c'est-à-dire des personnalités comme Bloch, Rolland, Vaillant-Couturier...y participaient. Le programme de Radio-Liberté avait pour objectif, la promotion d'une radio populaire, vivante et libre, dans le sens où les hommes de l'association Radio-Liberté avaient conscience que la radio, tout comme le cinéma, pouvait être une arme puissante, qu'il fallait protéger dans son intégrité. Elle promouvait aussi en quelque sorte « un droit des ondes » pour les questions ouvrières, ou les questions économiques et sociales du point de vue de la gauche. Plus tardivement, elle se prononça aussi pour la nationalisation des radios privés.

b) La riposte sans-filiste : Radio-Familles

L'association Radio-familles, créée en 1936, était le pendant de Radio-Liberté. Elle avait pour objet de défendre la radiophonie nationale. Face à une radiophonie caractérisée avant tout par sa phraséologie politique plutôt que par sa capacité de distraction et d'éducation, elle déclarait vouloir préserver la radio des manœuvres politiques. Elle agissait pour que la radio ne fût pas l'apanage d'un parti ou d'un groupe de partis mais qu'elle véhiculât les traditions françaises, au titre de « *grande famille des radiophiles libres*⁷¹ ».

Dans les semaines précédant les élections *L'Action française* mena une campagne en faveur de Radio-familles, appelant à une discipline de vote ; il fallait en effet voter pour la liste Radio-familles dans chaque région :

« *Radio-Liberté, qui représente la tyrannie de Moscou, ne doit pas régner sur les ondes françaises*⁷² »

⁷¹ *L'Action française*, 30 janvier 1937

⁷² *L'Action française*, 6 février 1937

L'Action française se faisait donc l'écho de l'association qui, regroupant tous les sans-filistes, voulait une radiodiffusion « nationale, libre, artistique, morale⁷³ » : nationale, à savoir représentative de tous les Français et non pas d'un seul parti ; libre c'est-à-dire « délivrée de la dictature que faisait peser sur la radio tous ceux qui veulent bolcheviser les ondes françaises »⁷⁴ ; artistique dans le sens de soucieuses de bonnes émissions, récréatives, gaies, instructives, organisées par des artistes compétents et non des partisans ennuyeux et ignorants ; enfin morale pour propre à pénétrer dans tous les foyers français.

Ce fut dans une atmosphère de suspicion que se déroulèrent les élections des Conseils de gérance, accompagnés de « scandales » signalés dans les deux journaux, à savoir la tentative de fraude commise en faveur de Radio-Liberté lors des élections pour le Conseil de gérance de Toulouse. *L'Ouest-Éclair* parlait prudemment d'une « lutte pour le micro⁷⁵ » tandis que *L'Action française* mentionnait des tentatives de trucage et le découpage arbitraire des circonscriptions avant les élections.

Le dépouillement des votes donnait, les 1^{er} et 2 mars 1937, Radio-familles première dans toutes les régions... une victoire qui fut saluée avec enthousiasme par les deux quotidiens de droite et qui, malgré un taux élevé d'abstention et la nature même de ces élections, à savoir radiophonique, avait des allures de victoire politique et de revers de fortune pour la gauche, aux yeux des commentateurs de droite.

⁷³ Idem

⁷⁴ Idem

⁷⁵ *L'Ouest-Éclair*, 3 mars 1937

B) Le plan de coordination de radio-diffusion

1) La radiophonie à l'école

Le nouveau plan de radiodiffusion, qui allait entrer en vigueur dès le 4 avril 1937, fut rendu public au même moment que fut mis en place la « radio scolaire ». La découverte des possibilités pédagogiques offertes par la radio avait donné naissance au projet de radiophonie à l'école, projet que le ministre Jean Zay avait inauguré au tout début du mois de janvier 1937. Les deux versants de cette politique étaient la création d'émissions scolaires destinés à tous les niveaux d'enseignement et l'application des mesures permettant aux écoles d'État de recevoir le matériel nécessaire à une telle politique. Ainsi la radio allait devenir scolaire à l'école et à la maison.

L'Action française rejetait ce plan, qu'elle ne le tenait pas pour novateur. Elle relevait de plus une injustice dans le fait que seules les écoles primaires allaient recevoir gratuitement des postes récepteurs, matériel que les lycées et collèges allaient avoir à payer eux-mêmes, de même que l'enseignement libre. Celui-ci allait se trouver encore plus défavorisé par rapport aux écoles d'État. Ensuite, le coût d'une telle politique était vivement critiqué : les postes gratuits fournis aux écoles primaires se faisaient aux frais du contribuable, dans un contexte de déficit important... Enfin, le profit pédagogique, aux dires du quotidien, allait être nul ou même pire : même si la manière et la présentation de l'enseignement avaient été choisis en perfection, ce dont le quotidien de toute évidence, doutait, la radiophonie à l'école, qui n'allait pas échapper à la tendance générale de la radio, instrument de propagande du gouvernement, n'allait pas donner plus de résultats que le cinéma à l'école :

« Annoncé pompeusement lui aussi comme un progrès, il n'a causé que déception. Elle [la radio] aggravera la dispersion de l'esprit engendrée aujourd'hui chez les élèves par mille causes [...] Elle fomentera la mollesse de l'attention, autre plaie scolaire »

Quelques mois plus tard, dans le contexte du plan de réorganisation de la radiodiffusion,

L'Ouest-Éclair donnait aussi son point de vue sur une radio scolaire qu'elle jugeait irréaliste dans ses objectifs :

« Certes la radio a une mission éducative à remplir, et cette mission nous ne l'ignorons pas. [...] A en croire le nouveau plan de radiodiffusion, nos enfants pourraient préparer à la maison le certificat d'études, le brevet, le baccalauréat, les licences, le doctorat... Nous exagérons... à peine. »

On le voit, cette critique appartenait à un autre contexte, celui du plan de coordination mis en place le 4 avril 1937.

2) Le plan de coordination

a) Spécialisation et organisation des retransmissions

Le plan de coordination et de réorganisation fut proposé par l'État au lendemain des élections des Conseils de gérance et de leur signification, à savoir le désir des auditeurs de voir les programmes modifiés. Deux principes nourrissaient cette réforme, celui de la spécialisation des postes et celui de l'organisation des retransmissions. Puisque auparavant les postes d'État, notamment les trois postes parisiens, *Paris P.T.T*, *Radio-Paris* et *Tour Eiffel* n'étaient pas spécialisés, ils diffusaient donc le même contenu en termes d'informations, d'émissions et de conférences. Le défaut d'organisation était particulièrement évident lorsqu'il menait à une triple diffusion simultanée de la même information. Tout l'esprit de la réforme se retrouvait dans le désir d'offrir du choix à l'auditeur, par exemple le choix entre une émission musicale et au même moment, le journal parlé. En conséquence, les changements étaient importants pour radio *Tour Eiffel* voyait son journal parlé supprimé et était spécialisée dans les émissions scolaires, sociales et économiques. *L'Action française* se prononçait contre l'attribution d'un tel monopole des émissions à radio *Tour Eiffel*, mesure qui, selon le quotidien, ne pouvait que déplaire à la majorité des électeurs dont le souhait le plus grand était d'entendre, tout simplement, de la musique à la radio.

Les postes de province, répartis en deux groupes, étaient amenés à effectuer un nombre plus grand de retransmissions des postes de Paris, selon un système de chaînes et de relais. Ainsi, alors que jusqu'ici la « radio scolaire » était diffusée par *Tour Eiffel*, radio à peine audible en région parisienne et non relayée en province, le plan de réorganisation et de coordination allait lui donner un plus grand rayonnement. Or c'était précisément l'intérêt d'une telle radio, rappelait *L'Ouest-Éclair*⁷⁶ : que les habitants des bourgades les plus reculées puissent y avoir accès, que la France entière puisse en bénéficier.

b) la critique d'une centralisation excessive

L'Ouest-Éclair, *L'Action française* se prononçant peu sur le sujet, dénonçait une centralisation excessive mettant en danger les radios de provinces. Le quotidien, sous la plume de Jehan Tholomé, se faisait l'écho des protestations des présidents de Conseil de Gérance, notamment celle du Président de Radio P.T.T Nord, qui avait adressé une lettre au ministre des P .T.T et de Rennes-Bretagne (Émile Brevet). Le poste de Rennes-Bretagne était partagé entre trois studios, celui de Rennes, celui d'Angers et celui de Nantes. Si les Conseils de gérance avaient une raison d'être, c'était celle de défendre les intérêts, les goûts et les désirs de ceux qui en payaient la taxe. Or, ceux-ci exprimaient un sentiment de surabondance : surabondance d'émissions parlées, intellectuelles, « scolaires »... :

« *La radiodiffusion nationale, de par l'application de ce plan de coordination, ne présentera plus aucun caractère récréatif. Le temps consacré à l'art et à la musique, au délassement, est tellement mesuré que l'ennui va devenir la règle*⁷⁷ ».

⁷⁶ *L'Ouest-Éclair*, 2 avril 1937

⁷⁷ *L'Ouest-Éclair*, 6 avril 1937

L'Ouest-Éclair en donnait la lecture suivante : le plan de coordination était de fait un plan de centralisation, qui ôtait aux radios de province toute initiative et autonomie. Selon l'expression du président de Radio P.T.T Nord, les postes régionaux n'étaient plus que des « fils conducteurs » directement branchés sur Paris. Le préjudice causé aux émissions typiquement régionales, aux artistes, aux travailleurs de la région, à la vie économique de cette dernière, enfin, était grave. Ainsi Émile Brevet n'hésitait pas à déclarer :

« *Paris veut accaparer la radio nationale au détriment des provinces. [...] Je sais bien que Paris possède [...] des « maîtres » [...] en ce qui concerne tous les arts susceptibles d'intéresser la radio. [...] Nous avons aussi, dans nos provinces, et particulièrement dans notre région de l'Ouest, des talents qui valent d'être accueillis au micro. Soutiendra-t-on par exemple, qu'une causerie sur la Bretagne sera plus agréable à entendre si elle est faite par un maître en Sorbonne [...] plutôt que par un gars de chez nous, élevé sur le terroir, nourri des traditions et de l'esprit du pays ? [...] Les Parisiens sauront-ils exprimer tout le charme de notre magnifique folklore ? Non... »*⁷⁸

Brevet insistait sur le fait qu'il ne désirait pas promouvoir une radio régionaliste mais préserver la dimension personnelle de tout poste régional, précisait-il. *L'Ouest-Éclair* se prononçait lui pour le premier objectif : il lançait clairement un appel à une radio au service de la régionalisation, en tant qu'instrument de propagande touristique. La réforme aurait du aller dans le sens de moyens supplémentaires donnés aux postes régionaux pour l'organisation d'une diffusion plus moderne et non pour faire taire leur voix⁷⁹.

Le 17 avril 1937, Jardillier convoquait les présidents des Conseils de gérance, pour leur annoncer l'étude du plan de coordination par l'ensemble des Présidents des Conseils de gérance, ce qui provoqua alors une heureuse détente. Il s'agissait là d'un juste retour au bon sens, saluait *L'Ouest-Éclair* : comment un gouvernement se disant des masses avaient-il pu passer outre la volonté des masses elles-mêmes ? Le plan du 4 avril 1937, fut modifié en conséquence et entra en application le 13 juin de la même année. Le principe de chaînes et de relais ne fut pas abandonné, puisque les stations parisiennes allaient fournir la modulation des émissions à caractère d'intérêt national. Mais une grande part du volume horaire quotidien du programme allait être laissé à l'initiative des conseils de gérance pour l'organisation d'émissions à caractère régional. Les changements les plus importants, hormis cela, concernaient l'organisation des informations.

⁷⁸ *L'Ouest-Éclair*, 5 avril 1937

⁷⁹ *L'Ouest-Éclair*, 9 avril 1937

III) La réforme d'un média traditionnel : la « moralisation » de la presse

La recherche d'un statut à la radio avait mené le Front populaire à des réussites partielles. Touchant les médias, les deux quotidiens plaçaient leur argumentaire sur le terrain de la propagande et du bourrage de crâne. Elles ne le quittaient pas avec l'entreprise de moralisation de la presse. Les deux quotidiens étaient avant tout inquiets pour la liberté de la presse et cherchaient à se protéger d'une intervention étatique.

A) Un projet de moralisation de la presse

L'intervention de l'Etat avait pour objectif une moralisation de la presse écrite, envisagée depuis longtemps par le Rassemblement populaire.

1) Annonce et destinée du projet de loi sur la presse

a) La presse, une question prioritaire pour la gauche

En 1936 et 1937, le rapport de force entre la presse « de gauche » et celle « de droite » connaissait un renouveau certain. La presse de gauche connaissait avec la victoire du Rassemblement un mouvement important ; les progrès de la gauche communiste en étaient une illustration convaincante. Les chiffres de l'*Humanité*, que le journal lui-même avait rendu public, montraient que le tirage moyen était passé de 201 255 exemplaires en 1934 à 329 022 en 1936, pour atteindre plus de 400 000 exemplaires en 1937. L'augmentation du nombre de tonnes de papiers témoignait de cet essor quantitatif. Mais l'essor était aussi qualitatif, visible à travers un réel effort de renouvellement de contenu par l'introduction de pages dédiées à la culture, aux loisirs... La presse quotidienne nationale du Front populaire⁸⁰, avec à peu près un million d'exemplaires en 1936 ne parvint cependant jamais à dépasser les chiffres de la presse hostile⁸¹ ou la presse neutre⁸² (environ trois millions à la même date).

La réforme de la presse, destinée à une moralisation de celle-ci, était une question prioritaire pour le Front populaire. Dès juin 1935, un proche de Léon Blum, André Delmas, parlait, en cas de victoire, de « *mettre la presse d'information à la raison* »⁸³ ; Vaillant-Couturier affirmait un peu plus tard la nécessité d'une « *épuration* »⁸⁴ de la presse. Moralisation, épuration, tout autant de termes pour désigner un projet qui visait à mettre fin à une situation jugée intenable : notamment l'impossibilité pour un homme public de

⁸⁰ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994 p.541 Il s'agit de *Le populaire*, *L'humanité*, *L'œuvre*, *Le peuple*, puis *Ce soir*

⁸¹ Idem, p.542 note 138 p.948 Il s'agit de *L'Action française*, *L'ami du peuple*, *La croix*, *L'écho de Paris*, *Le Figaro*, *L'intransigeant*, *Le jour*, *Le journal*, *Le matin*, *Le temps*

⁸² Idem, p.542 Il s'agit de *Paris-soir*, *Le petit Parisien*

⁸³ *L'école libératrice*, 7 septembre 1935 dans Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994

p.516

⁸⁴ *L'Action française*, 26 octobre 1936

se défendre de la diffamation. Une intention que, dès le 10 octobre 1936, lors d'une manifestation de la 21^{ème} section de la S.F.I.O, le Président du Conseil précisait:

« *J'ai été longtemps directeur du Populaire et [...] je le redeviendrais peut-être un jour. C'est tout d'abord en cette qualité que je vais vous parler quelques instants. J'ai l'intention de saisir le parlement, à sa prochaine session, d'une loi la concernant. Je m'empresse de déclarer que je ne veux pas attenter à sa liberté ; je ne serais pas un imitateur servile de ce qui se passe dans les pays de dictature ; mais il faut en finir avec l'impunité de la diffamation personnelle*⁸⁵. »

Cette « *impunité de la diffamation personnelle* » était assurée par les insuffisances de la loi du 29 juillet 1881 en la matière. La loi de 1881, qui définissait les libertés et les responsabilités de la presse, de même qu'elle en limitait l'exercice et incriminait certains comportements spécifiques à la presse, des « délits de presse », devait donc être modifiée dans le sens d'une meilleure protection contre la diffamation mais également se diriger vers un contrôle des ressources de la presse par l'État.

b) L'exacerbation des passions dans la presse

Le projet de « moralisation » de la presse et le contrôle de ses ressources n'étaient pas des idées récentes : ainsi le groupe communiste de la Chambre avait déposé dès le 9 juin une proposition de résolution pour une législation anti-trust dans le secteur de la presse. Mais il est impossible d'aborder le sujet sans faire allusion aux événements autour du ministre de l'Intérieur, Roger Salengro, cible depuis le 14 juillet 1936 d'une campagne de diffamation. Cette campagne de calomnie, relayée à la Chambre par le chef de file de son opposition municipale, Henri Becquart, était menée de front par *L'Action française* et la revue *Gringoire*, qui ne pardonnaient pas au ministre la prise du décret du 18 juin relatif à la dissolution des ligues d'extrême droite. Les deux journaux cherchaient à démontrer au public que le soldat Salengro, fait prisonnier par les Allemands pendant la guerre, était coupable du crime de désertion. Il avait été en effet accusé en 1916, mais cette condamnation avait été reconnue comme infondée. Durant tout l'été 1936, la rumeur avait pris de l'ampleur et était devenue progressivement incontrôlable.

L'annonce du projet, au mois d'octobre, dans le contexte d'une presse déchaînée, ne fit qu'exacerber les passions. Si Léon Blum annonçait le 8 novembre 1936 qu'il reportait le dépôt du projet de loi sur la presse à la rentrée parlementaire de janvier, le suicide du ministre Roger Salengro le 17 novembre 1936 précipita les événements, menant au dépôt rapide de la loi sur la presse à la Chambre le 26 novembre. Le gouvernement appelait la Chambre à voter dans les plus brefs délais.

Déposé le 26 novembre 1936, le projet de loi sur la presse fut voté dans la nuit du 8 au 9 décembre 1936 par 359 voix contre 193. Le Sénat en fut donc saisi dès le 10 décembre mais la commission _la commission Maulion, du nom du Sénateur du Morbihan qui la présidait_ qui était chargée d'examiner le projet ne rendit son verdict que le 4 juin 1937. A sa suite, le projet avait été grandement modifié, la loi telle qu'elle avait été pensée par le

⁸⁵ *L'Ouest-Éclair*, 11 octobre 1936

Front populaire n'existait donc plus, avant même son enterrement proprement dit par le Sénat. Vingt jours plus tard, le gouvernement Blum tombait.

2) Le projet de loi sur la presse

a) La correctionnalisation des délits de presse

L'exposé des motifs du projet de loi, déposé devant la Chambre le 26 novembre 1936, donnait une idée des réformateurs et de leurs intentions:

« Il [le projet] ne tend en aucune façon à restreindre cette liberté, il vise, au contraire, à assurer une indépendance plus complète de la presse, à prévenir le public contre des opinions intéressées, par le contrôle des ressources de la presse. Les journalistes honnêtes, les directeurs de journaux conscients de leurs devoirs, ne pourront que se réjouir du prestige nouveau que pourra ainsi acquérir la profession.

La loi de 1881 avait surtout pour objet de préserver la liberté de la presse à l'égard du gouvernement. L'expérience a montré que ce n'était peut-être pas de côté-là que la presse courait le plus grave danger. S'il n'est pas question de reprendre à la presse aucune parcelle de l'indépendance que la loi lui donne à l'égard des Pouvoirs publics, il est devenu nécessaire d'assurer également cette indépendance à l'égard des grands intérêts privés. Il est devenu indispensable de ne plus permettre que l'esprit public puisse être corrompu par de grands manieurs d'argent au profit de fins particulières⁸⁶ ».

La répression de la presse vénale passait par une accélération de la procédure et un alourdissement significatif des peines, pour les fausses nouvelles, la diffamation et l'injure (articles 32 et 33). Dans la même optique, les deux notions juridiques de « fausses nouvelles » et de « personnes publiques », personnes que la loi entendait protéger, connaissaient une extension significative. L'article 27 précisait que les fausses nouvelles incluaient désormais non seulement celles qui troublaient la paix publique mais aussi celles qui étaient « de nature » à troubler la paix publique et les relations internationales. L'article 35 définissait ainsi la personne publique :

« Quiconque exerce une fonction ou un mandat publics ou qui, par son action, ses écrits, ses discours ou les moyens qu'il met en œuvre, est susceptible d'exercer une influence directe ou indirecte sur l'opinion publique ».

L'article 14 du projet, relatif à l'importation et l'exportation des journaux, disposait que la circulation d'écrits ou périodiques étrangers en France ou française à l'étranger ne pouvait être interdite par décision spéciale prise en Conseil des ministres. Cet article constituait un nouveau type de sanction.

La preuve de la vérité du fait diffamatoire pouvait, par la nouvelle loi, être établie à l'encontre de toute personne publique par les voies ordinaires et les délits de presse allaient être, dès l'application de la loi, correctionnalisés. Les dispositions de la loi de 1881 étaient jusqu'alors les suivantes : la diffamation était définie comme l'imputation à un homme public d'un acte contraire à l'honneur et dont l'auteur de l'écrit, dans sa défense contre l'accusation de diffamation, devait administrer la preuve. Dans le cas de l'homme

⁸⁶ *L'Action française*, 27 novembre 1936

public, ils relevaient de la Cour d'Assises, où la décision rendue l'était par un jury populaire. Avec la réforme, les délits de presse relevaient du tribunal correctionnel, donc d'une cour de magistrats, une modification dont le Front populaire s'expliquait, toujours dans l'exposé des motifs :

« Il importe de permettre à l'ensemble des citoyens de s'adresser à la juridiction la plus accessible et la moins coûteuse : le Tribunal correctionnel. La juridiction de la Cour d'assises était devenue une juridiction plus « théoriquement » que pratiquement utilisée. [...] Qu'on n'objecte pas que le tribunal correctionnel n'est pas organisé pour l'administration de la preuve en matière de diffamation. [...] L'article 35 du projet de loi dispose [...] que, même en temps d'acquiescement après démonstration de la réalité du fait imputé à une personne publique, le tribunal correctionnel, [...] à la requête de la partie diffamée, pourra lui allouer des dommages et intérêts pour le préjudice qui lui aurait été causé ».

La loi, enfin, désignait clairement les responsables en matière de délit de presse, les « auteurs » et les « complices » pour une clarification. Ainsi le gérant n'était-il plus coupable et l'auteur « complice », mais soit le rédacteur en chef soit le directeur pouvait voir sa responsabilité reconnue.

b) Le renforcement du contrôle des ressources

Si le projet d'origine comprenait aussi des mesures en matière de contrôle des ressources de la presse, celles-ci avaient failli ne pas voir le jour. L'avancement du dépôt du projet avait en effet conduit la gauche à s'interroger sur son étendue : fallait-il se concentrer sur la répression de la diffamation uniquement ou déposer un projet d'ensemble ? Les Radicaux allaient se retirer du vote, tandis que les communistes faisaient pencher la balance pour la deuxième option⁸⁷.

Ce fut ainsi que le projet conserva des mesures très précises destinées à l'exercice par l'État d'un contrôle des ressources, dans l'objectif d'une plus grande transparence. Dans cette optique, si le projet de loi était voté, tout périodique paraissant au moins trente fois par an devait devenir dans les trois mois qui suivaient, la propriété d'une société anonyme ; et les titres de cette société prenaient forme nominative. Les noms des administrateurs et des principaux actionnaires, détenant au moins un dixième du capital, devaient être publiés dès le premier numéro en première page. Une fois par an, la vie commerciale du « papier » devait être publiée ; à savoir le chiffre du tirage moyen, des abonnements, des invendus... Enfin, la publication des bilans, des recettes et dépenses semestrielles ainsi que des bailleurs de fonds étrangers, directs ou indirects était aussi rendue obligatoire. L'amendement du 4 décembre allait dans ce sens, interdisant la distribution de fonds secrets, français ou étrangers, sous n'importe quelle forme, sauf pour les journaux publiés à l'étranger. La globalité des mesures visait donc à prévenir le plus possible la corruption de la presse.

Le projet fut grandement modifié par le Sénat. Entre autres mesures, il maintenait les dispositions de l'article 27 de la loi de 1881, se prononçant contre l'extension de la

⁸⁷ *L'Action française*, 21 novembre 1936

définition de « fausses nouvelles ». La correctionnalisation des délits de presse était jugée comme contraire aux principes républicains. L'aléa lié à la nature du jury, populaire, n'était pas jugé suffisant par le Sénat pour justifier une telle mesure. La commission Maulion prévoyait en remplacement un processus complexe, celui de l'amendement Pernot, mais qui fut lui aussi abandonné.

B) L'Action française et le thème de l'étranglement de la presse

Le 2 décembre 1936 _date symbolique s'il en est_ *L'Action française* citait, pour défendre son point de vue sur le projet de loi sur la presse, un passage du discours du 11 mai 1791 de Robespierre au Club des Jacobins :

« Or, si vous leur laissez le pouvoir de poursuivre, sous le prétexte de calomnie, ceux qui oseront blâmer leur conduite, n'est-il pas clair que ce frein devient absolument impuissant et nul ? Dans tout État libre, chaque citoyen est une sentinelle de la liberté qui doit crier au moindre bruit. [...] Ceux qui demandent des lois pour captiver [la liberté de la presse] ; ce sont des personnages équivoques ».

1) Le rétablissement de la censure

a) Vraies et fausses nouvelles

Il suffit de dire que *L'Action française*, au même moment où Charles Maurras allait purger sa peine, parlait elle d'étranglement des journaux et de rétablissement d'une censure de la presse semblable à celle du Second Empire pour avoir une vague idée de la réaction de *L'Action française*, qui se sentait une des cibles du projet de loi sur la presse. Ce qu'elle était certainement, bien qu'elle n'en n'eut évidemment pas la même conception :

« Rédigée en partie pour enrayer (et ainsi domestiquer un peu plus) la presse d'information, la nouvelle loi sur la presse nous vise certainement en première ligne. Mais de ces visées ridicules, on sait le cas que nous faisons ! Nous avons l'inflexible volonté de remplir tous nos devoirs, envers notre pays⁸⁸ ».

Elle percevait donc le projet de loi comme un retour des « révélations » qu'elle avait fait dans son journal : la campagne contre Salengro, bien entendu, qui était selon elle justifiée par des « témoignages accablants⁸⁹ ». Le suicide de celui-ci, au lendemain d'une séance parlementaire qui l'avait blanchi de tout soupçon, avait pour *L'Action française* deux significations : elle était un aveu de culpabilité, que ne pouvaient défaire les lettres laissées par le ministre, et un prétexte pour voter la loi sur la presse :

« Ses amis [...] mènent autour de celui-là un concert indécent. Il est clair que le Front populaire prétend faire du suicide du ministre de l'Intérieur un instrument de guerre contre ses adversaires et le moyen de faire admettre l'étranglement de la presse⁹⁰ ».

Du point de vue du quotidien, les fausses nouvelles étaient une pratique du gouvernement:

⁸⁸ *L'Action française*, 20 octobre 1936

⁸⁹ Idem

⁹⁰ *L'Action française*, 19 novembre 1936

« M. Léon Blum [tient] une boutique de fausses nouvelles qui défie toute concurrence⁹¹ ».

b) la dégénérescence de la République

Les commentaires de *L'Action française* sur le projet de loi témoignaient de la tradition royaliste du quotidien nationaliste et de son antisémitisme, en se concentrant sur la dégénérescence du régime de la République, que la loi, si elle était votée, allait par ailleurs accentuer. La presse était bafouée, lorsque Léon Blum déclarait :

« *La presse est une industrie et nous voulons que cette industrie travaille au grand jour et que toutes ses ressources puissent être contrôlées*⁹² ».

Que « *l'expression et l'interprétation de la conscience politique de la nation* », c'est-à-dire la presse, soit rabaisée au titre d' « *entreprise* » et que cela ne causât aucun choc dans une France républicaine en disait long, pour Charles Maurras, sur la dégradation du régime.

Le projet de loi sur la presse _tel que compris par le quotidien c'est-à-dire dans le sens d'un rétablissement de la censure_ était une arme à double tranchant dont le gouvernement n'avait pas conscience. Léon Daudet, dans un article du 25 novembre 1936, relatait de quelle manière la liberté de la presse indépendante, à savoir des Pouvoirs publics, avait servi les meilleurs intérêts de la République et du parlementarisme. La plupart des républicains de la première heure n'avaient rien à se reprocher et ne se souciaient pas de la calomnie :

« *Mais à mesure que la démocratie durait, le personnel républicain devenait de plus en plus avide et médiocre, et la seconde génération de politiciens fut, moralement et intellectuellement, très inférieure à la première. Le cas de l'honnête Poincaré devint une rareté parmi une foule de lascars [...]*⁹³ ».

La presse indépendante restait une des colonnes qui supportaient le régime : elle était une « *soupe de sûreté* » lorsque son rôle était parfaitement compris. La liberté de la presse, selon les mots du quotidien, ne « *comprimait* » pas les scandales, mais les « *diluait* » en les diffusant. La presse, durant le scandale de Panama, avait fait que la « *polémique [avait nettoyé] la dalle* ». Sans la liberté de la presse, le parlementarisme eut été asphyxié. Dans cette situation, il n'était pas étonnant que les républicains de la nouvelle génération aient la volonté de « *boucher la soupe de sûreté* » qu'était la presse indépendante, mais ceci se faisait à leurs dépens. L'antisémitisme se mêlait à la critique du régime :

« *Il a fallu un Juif, à la fois incapable et emporté par les réflexes de sa race, pour méconnaître la nécessité d'une presse indépendante, non muselée ni bâillonnée ; nécessité d'autant plus grande que l'époque, par la dégénérescence des institutions, est devenue plus fertile en scandale : scandale Hanau, scandale Oustric, scandale Sacazan, scandale Stavisky... quatre gardes des Sceaux dans la mélasse* ».

2) La répression de la diffamation

⁹¹ *L'Action française*, 11 novembre 1936

⁹² *L'Action française*, 12 octobre 1936

⁹³ *L'Action française*, 25 novembre 1936

a) La correctionnalisation: la critique du revirement de Léon Blum

La critique des différents articles était l'illustration de la thèse principale du quotidien à savoir le rétablissement de la censure. La correctionnalisation des délits de presse déclenchait des réactions en chaîne *L'Action française*. Charles Maurras, dont le procès avait eu lieu en février 1936 et dont l'emprisonnement allait se faire très bientôt, s'attribuait l'origine d'une telle mesure :

« *Un mot impersonnel : _Dès que j'aurai tiré mes onze mois de prison, ne pourrait-on pas obtenir que la loi de correctionnalisation faite exprès pour moi soit abolie et que les délits de presse retournent à la compétence du jury d'assises ?⁹⁴ »*

Le quotidien donnait sa propre explication à la mesure, en rappelant que ce que tentait Blum avait déjà été tenté par d'autres Républicains. Mais la crainte de s'attaquer à la liberté de la presse et par là au régime, retenait encore leur main. Ce qui n'était plus le cas avec Blum :

« *Son projet de loi est une insulte à la magistrature, qu'il traite _par la correctionnalisation des procès de presse_ comme une valetaille à laquelle le gouvernement [...] donne des ordres au second degré ».*

A l'instar de *L'Ouest-Éclair*, *L'Action française* dénonçait là un revirement de Léon Blum. La tradition de la gauche ouvrière l'avait porté à soutenir dans son programme la suppression des lois scélérates de 1893 et 1894. Tout comme les hommes du Front populaire, Blum lui-même avaient protesté contre les deux décrets-lois Laval, publiés le 30 octobre 1935, par lesquels avaient été correctionnalisés les délits d' « *offense publique* »⁹⁵ faits à chef d'État étranger et de « *fausses nouvelles de nature à ébranler le moral de l'armée* »⁹⁶. *L'Action française* citait donc les propos de Léon Blum parus dans le *Populaire* le 15 janvier 1934 :

« *Ce que je tiens pour inadmissible, en toute hypothèse, c'est l'entrée en scène du juge répressif, c'est-à-dire du juge dont le métier consiste à condamner au nom de l'autorité de l'État, dans les procès où cette même autorité est mise en cause*⁹⁷ ».

Tandis que *L'Ouest-Éclair* citait ce passage :

« *J'aime encore mieux une presse pervertie qu'une presse enchaînée*⁹⁸ ».

Blum élargissait le délit de diffamation, écrivait le quotidien nationaliste, alors même qu'il le combattait deux ans auparavant : son projet de loi n'était rien d'autre qu'une « *tartufferie*⁹⁹ ».

b) Une mesure conforme à l'équité : la responsabilité de l'auteur

⁹⁴ *L'Action française*, 26 octobre 1936

⁹⁵ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994 p.533

⁹⁶ Idem

⁹⁷ *L'Action française*, 1^{er} décembre 1936

⁹⁸ Idem

⁹⁹ *L'Action française*, 27 novembre 1936

Seule une mesure du projet était au goût de *L'Action française* : l'évolution juridique relative à la désignation des responsables des délits de presse. Le quotidien qualifiait ce geste de « *point intéressant et conforme à l'équité*¹⁰⁰ », mais dont l'idée ne venait non pas du gouvernement mais de Charles Maurras lui-même. Que le gérant ne fut plus le bouc émissaire, qu'il ne fut plus l'auteur principal du délit et que l'écrivain ne fut plus uniquement un « complice », c'était ce que Maurras exigeait depuis longtemps :

« *Dans tous mes procès de presse, j'ai constaté que mon action ne me valait que rang de complice. L'auteur principal était notre gérant [...]. J'ai dit à mon juge que cette chinoiserie juridique m'humiliait profondément. Cette loi est indigne de son objet. Elle fait honte à l'intelligence. Elle émana d'un vœu secret d'une pédantocratie [...] essentiellement soucieuse de se soustraire de sa responsabilité pour en passer à d'autres [...] la première part. [...] Cette législation sans honneur [...] a joué son rôle dans l'abaissement de nos mœurs*¹⁰¹ ».

3) Le contrôle des ressources

Concernant les ressources, pour *L'Action française*, c'était clairement chez la presse du Front populaire qu'il fallait les contrôler. Les révélations quant à la participation de Raymond Patenôtre au financement du *Populaire* en plein Congrès socialiste étaient selon le quotidien un « *scandale*¹⁰² ». Patenôtre, homme de presse, député de l'Union Socialiste et Républicaine (USR) de Rambouillet, était un pourtant homme dont il était difficile de déterminer la dépendance à une idéologie. En témoignaient les bonnes relations qu'il avait entretenues à la fois avec Laval et celles qu'il entretenait avec Léon Blum, dès les premiers temps de la victoire du Front populaire. Sous le jeu de ses nominations, *Le petit journal* était devenu cependant un « *organe de gauche*¹⁰³ » ; l'homme de presse avait également subventionné de temps à autre le *Populaire* ; enfin il avait contribué financièrement au lancement du quotidien communiste *Ce soir*¹⁰⁴.

L'Action française préconisait d'autres mesures à dicter. Ainsi, par exemple, que ceux dont il allait être prouvé qu'ils recevaient des fonds de l'étranger _non forcément secrets (étaient visés les fonds que la presse « révolutionnaire ») _ virent ces sommes leur être purement et simplement confisquées. Le journal exigeait également que les étrangers, même naturalisés, ne fussent pas autorisés à publier sans faire suivre leur signature de leur qualité d'étranger. S'ils avaient été naturalisés, il leur fallait indiquer leur pays d'origine et la date de leur naturalisation. *L'Action française* souhaitait en effet clairement combattre une « *infiltration juive dans la presse*¹⁰⁵ ».

¹⁰⁰ *L'Action française*, 27 novembre 1936

¹⁰¹ *L'Action française*, 16 février 1936 dans *L'Action française* du 27 novembre 1936

¹⁰² *L'Action française*, 22 octobre 1936

¹⁰³ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p543

¹⁰⁴ Idem, p544. En réalité, Patenôtre allait faire « machine arrière » politiquement parlant. En juillet 1937 il revendait le *Petit Journal* à la Société Indépendante de Presse (SIPRE) qui remit elle la direction politique du journal ... au colonel de La Rocque

¹⁰⁵ *L'Action française*, 15 juin 1936

L'Action française consacrait son énergie à renverser l'argument front-populaire. Depuis son avènement au pouvoir, écrivait *L'Action française*, le Front populaire avait « mis la main » sur la répartition de la publicité financière de l'État via l'agence Havas et la plus grande partie de la publicité allait à la presse du Front populaire. Quant aux fonds secrets, supprimées par le gouvernement en juillet 1936, *L'Action française* soutenait qu'ils subventionnaient toujours la presse du Front populaire. D'après le quotidien, seuls 8% des fonds secrets avaient été réellement supprimés :

« Quant à la recherche des fonds de la presse, laissez-moi rire ! Il y a la presse des fonds secrets, docile aux ordres du gouvernement qui la paie, quel que soit le gouvernement. Il y a la presse indépendante, qui vit de la publicité, des emprunts, des dons, de subventions parfaitement avouables et non dissimulées [...] Nous allons l'avoir cette loi [...]. Quelle qu'elle soit, elle suscitera par ses conséquences des secousses beaucoup plus graves que celle que l'on voudrait éviter¹⁰⁶ ».

C) L'Ouest-Éclair : une « caricature de loi¹⁰⁷ ! »

1) L'appel à un débat sans passions

L'Ouest-Éclair, contrairement à *L'Action française*, reconnaissait les « dérives » de la presse et appelait à des sanctions fortes. Mais si le quotidien était d'accord avec le gouvernement sur l'*intention* du projet, il dénonçait une atteinte à la liberté de la presse et au libéralisme. Quant à être d'accord sur l'intention du projet, *L'Ouest-Éclair* s'indignait cependant de la violence des débats, et notamment le ton de la gauche.

Léon Blum, écrivait le quotidien, s'était élevé contre les campagnes écrites ou verbales dirigées contre les socialistes et contre le Front populaire, et qui, selon les termes de Léon Blum, détruisaient petit à petit la foi en les capacités et les réalisations d'un gouvernement. Ce n'était pas les campagnes, mais les faits, ripostait le quotidien, qui créaient ce climat de méfiance :

« Et vous dites, M Blum, que ce sont des écrits ou des paroles qui arrachent au peuple la confiance qu'il aurait en vous et en vos amis ? Non ; ce sont les faits. Les découvertes quotidiennes de réalités fort troublantes [...] et c'est votre solidarité avec les révolutionnaires communistes¹⁰⁸ ».

Ensuite, il ne fallait pas confondre les journaux propres et les autres et injurier la presse en général, sans faire de distinction. Les propos de Paul Faure, rapportés par les deux journaux, prononcés lors de l'Assemblée Générale de la Presse populaire socialiste étaient l'illustration de cette confusion insultante envers la presse :

« Le régime de la presse aurait besoin d'être réformé de fond en comble si l'on veut redonner quelque lustre à la profession de journaliste. Le capitalisme corrompt tout ce qui touche. [...] Sous cet aspect, la presse est une plaie sociale répugnante et redoutable¹⁰⁹ ».

¹⁰⁶ *L'Action française*, 25 novembre 1936

¹⁰⁷ *L'Ouest-Éclair*, 3 décembre 1936

¹⁰⁸ *L'Ouest-Éclair*, 28 octobre 1936

¹⁰⁹ *L'Ouest-Éclair*, 6 novembre 1936

L'Ouest-Éclair se faisait l'écho du Syndicat de la Presse Parisienne qui dès le 5 novembre avait protesté contre des « accusations vagues et violentes » proférés par le membre du Gouvernement.

L'Ouest-Éclair appelait, enfin, à un débat « posé », non précipité et déplorait que l'émotion suscitée par le suicide de Salengro soit utilisée à des fins politiques. La législation actuelle n'était certes pas parfaite et s'il fallait protéger la liberté de la presse, il fallait aussi protéger les individus des abus de cette liberté¹¹⁰. Mais il ne fallait pas chercher des exemples trop récents car ceux-ci étaient trop politisés et trop passionnés :

« La loi qu'il faut faire ne doit pas être une loi de circonstance, dictée par des préoccupations de partisans, ou par des arrière-pensées de représailles. Le Front populaire a trop tendance à considérer la liberté comme un bien à son usage personnel. [...] Aussi bien, les dernières années nous montre que, des deux côtés de la barricade, la presse trop souvent s'est laissée allée à des excès¹¹¹ ».

2) Un bilan mitigé

En cela les espoirs de *L'Ouest-Éclair* furent apparemment déçus comment en témoignait le ton mitigé des articles qui parurent sur le sujet. A la lecture du projet de loi, dont le quotidien ne doutait pas que beaucoup d'amendements allait modifier, l'état d'esprit des Pouvoirs publics était évident : rarement, soulignait le journal on avait vu pareille ingérence de l'État sur une entreprise privée. Le journal défendait au contraire le libéralisme. Des mesures cependant apparaissait satisfaisantes : la correctionnalisation des délits de presse était ainsi « une sage mesure » mais nécessitait la réforme judiciaire qui garantirait l'indépendance des magistrats. Enfin les modifications quant à la responsabilité, la fin de « la comédie du gérant » étaient bienvenues : il n'y avait pas de liberté sans responsabilité ni de responsabilité pénale sans fait personnel. Nul ne devait donc échapper, sur le plan répressif, à la responsabilité de ses écrits. Mais la loi, était une « caricature¹¹² », une « histoire de représailles politiques¹¹³ » et rien de plus, rien de moins. Les débats à la Chambre avaient été assez violents. Pour L-A. Pagès, ils n'avaient pas vraiment fait honneur au Front populaire :

« Ne peut-on les [les dispositions] les examiner sans submerger le débat sous une vague de passion ? Ne peut-on se livrer à une controverse sans accuser de vénalité de corruption, de cupidité, de servilité, de trahison tous les écrivains qui combattent le Front populaire ? [...] Au Parlement, le marxisme triomphant paraît vouloir établir un régime de goujaterie dont nous avons eu cette nuit et ce matin de révoltantes manifestations... Et ce sont ces malotrus qui prétendent donner aux journalistes des leçons de [...] probité ? »

¹¹⁴

Pour Pagès, le projet de loi disposait de certaines mesures qui apparaissaient certes mais d'autres étaient intolérables, et elles étaient en majorité. Le renversement de Léon Blum en faisait partie.

¹¹⁰ *L'Ouest-Éclair*, 29 novembre 1936

¹¹¹ Idem

¹¹² *L'Ouest-Éclair* 3 décembre 1936

¹¹³ Idem

¹¹⁴ Idem

3) Les changements à l'Agence Havas

Au même moment où le projet de loi sur la presse faisait l'actualité, le Front populaire mettait en application une des mesures de son programme, à savoir le retrait de la gestion de la publicité d'État, confiée désormais à une commission ad hoc. Or l'agence Havas était déjà en difficulté financière: les bénéficiaires de la branche Publicité comblaient le déficit de la branche Information, encore fallait-il savoir pour combien de temps cet équilibre pouvait tenir. Dans ce contexte, la démission de l'administrateur de l'agence, Pierre Guimier, contemporaine du renvoi de François Latour au commissariat de L'Exposition universelle, pour les mêmes raisons, fit grand bruit. Le premier était également directeur du *Journal*, qui faisait partie de la presse hostile au Front populaire. Le cumul des deux fonctions incompatibles menaçait la neutralité de la branche information :

« *Pierre Guimier apparaît comme ayant joué un rôle important au cours de la dernière période électorale. De plus il conduit dans le Journal une action qui ne saurait être compatible avec les fonctions d'administrateur d'une agence entretenant avec le gouvernement des rapports étroits. L'objectivité de la dite agence pourrait être suspecte*¹¹⁵ ».

La nationalisation n'était pas d'actualité, affirmait le gouvernement, ce dont semblait cependant douter autant *L'Action française* que *L'Ouest-Éclair*. La lettre dans laquelle Guimier proposait sa démission parut dans toute la presse le 6 novembre; dans celle-ci l'administrateur démissionnaire défendait le maintien de l'intégrité de l'agence. La fin de la lettre était consacrée à des commentaires plus personnels sur les raisons politiques, qui seules selon lui, avaient guidé le Président du Conseil :

« *Le Journal asservi aux directives du gouvernement, peut-être m'eût-on permis de continuer à siéger à vos côtés ?*¹¹⁶ »

Le quotidien du nationalisme intégral prenait la défense de Guimier face à une telle mesure arbitraire ; celui-ci avait une réponse « forte, modérée, pertinente¹¹⁷ » et c'était tout à son honneur.

En plein « lancement » de la réforme de la presse, une telle mesure ne faisait que jeter de l'huile sur le feu. Elle ne faisait que renforcer, de même que l'annonce d'un autre projet, celui de la création quelques mois plus tôt d'un Office de la presse fournissant les nouvelles aux journaux¹¹⁸ l'impression chez la droite d'un contrôle de plus en plus serré.

L'Ouest-Éclair dénonçait l'arbitraire d'une telle mesure :

« *Je sais qu'on peut, hélas ! faire de la presse un très mauvais usage... mais en son principe, la presse d'opinion est [...] le symbole de ce qu'il y a de plus « humain » dans l'homme : une pensée et une foi. Un gouvernement, quel qu'il soit, n'a pas le droit de toucher à l'expression de ce qu'un citoyen pense, croit, espère, tant que cette expression n'offense point la morale ou ne se transforme point en un appel à la violence. C'est pourquoi, de manière indirecte mais éclatante, M. Blum a commis un abus de pouvoir*

¹¹⁵ *L'Action française*, 6 novembre 1936

¹¹⁶ *Idem*

¹¹⁷ *Idem*

¹¹⁸ *L'Action française*, 14 juillet 1936

*intolérable en mettant les administrateurs d'Havas en demeure de choisir entre une sorte de révocation de leur collègue [...] ou la mainmise mal camouflée du Front populaire [...] sur l'Agence*¹¹⁹ ».

La démission de François Latour suivit celle de Pierre Guimier, le 7 novembre 1936. Latour était à la fois conseiller municipal du XVI^{ème} arrondissement et commissaire-général adjoint de l'Exposition de 1937. Pour le même motif que Guimier, à savoir l'incompatibilité des deux fonctions qu'il exerçait, sa démission avait été plus au moins été suggérée comme solution. Pour *L'Action française*, cette démission qu'il assimilait à un renvoi, était une conséquence de la signature par Latour de l'hommage à Charles Maurras. *L'Ouest-Éclair* parlait de démission pour raisons politiques.

¹¹⁹ *L'Ouest-Éclair*, 9 novembre 1936

Chapitre 3

Autour de la réforme du « travailleur intellectuel »

L'action du Front populaire dans le champ de la culture, dans son volet création et médiation, était donc marquée par un esprit de réforme : il fallait à la fois donner un statut, rénover, créer. Cette intervention des Pouvoirs publics n'allait pas sans une forte objection de l'opposition, atteignant certainement son paroxysme avec le projet de loi sur la presse, comment en témoignaient les réactions de *L'Action française* et d'*L'Ouest-Éclair*.

Un autre aspect de l'action culturelle du Front populaire prédominait : celle qui tenait à la réforme du « travailleur intellectuel ». Celle-ci était née à l'initiative de Jean Zay et comprenait trois volets dans le domaine culturel, à savoir la propriété intellectuelle et le contrat d'édition ; la création d'une école nationale d'administration ; une réforme de l'enseignement. Ces trois volets étaient au croisement des enjeux de popularisation et d'organisation de la culture.

Cependant le peu de sources disponibles quant au projet de l'ENA, juste signalé par *L'Action française* ou *L'Ouest-Éclair*, rend impossible son traitement. C'est la raison pour laquelle la première partie sera plutôt consacrée à l'essor de la création scientifique, pour laisser ensuite place à l'analyse de la réforme de la propriété intellectuelle. La réforme de l'enseignement sera elle l'objet de la dernière partie.

I) La science et la technique comme enjeu culturel : entre création et popularisation

A) Du sous-secrétariat d'État à la recherche scientifique au Centre National de la Recherche Scientifique

La culture technique et scientifique avait sa place dans la politique du Front populaire, comme en témoignait la création du sous-secrétariat d'État à la recherche scientifique, rattaché à l'Education nationale, du premier gouvernement Blum.

1) L'impulsion donnée à la culture technique et scientifique

Progrès significatif et symbolique mais également structure fragile, le sous-secrétariat ne devait pas résister aux changements gouvernementaux et disparaissait le 23 juin 1937. Cependant l'impulsion essentielle avait été donnée. Jean Perrin, professeur à la Sorbonne, membre de l'Académie des sciences et prix Nobel, devait bientôt remplacer au sous-secrétariat la scientifique Irène Joliot-Curie, après sa démission le 25 septembre 1936. Ce changement était purement formel, puisque l'action et l'influence de Jean Perrin étaient bien antérieures à sa nomination à un poste dont il était l'inspirateur depuis juin 1936. Des avancées significatives furent réalisées durant l'année 1936, malgré des obstacles de taille, à savoir la Commission des finances du Sénat et les récriminations mêmes des chercheurs. Perrin devait user de toute son autorité de scientifique et d'un charisme pour convaincre les Pouvoirs publics de la nécessité d'élargir le budget de la recherche lors des discussions de 1937. Il devait aussi convaincre de la nécessité de créer un Service central (permanent) de la recherche scientifique, chargé de la coordination de toutes les activités relatives à la dite recherche, Service fondé par l'article 53 de la loi de finances du 31 décembre 1936. La principale objection tenait dans le refus de créer une cinquième direction rattachée au ministère de l'Education nationale, dont certains détracteurs voyaient d'un mauvais œil l'accumulation de domaines de compétences, mais globalement Jean Perrin avait convaincu, comme il était écrit dans *L'Action française*. Le quotidien nationaliste parlait de lui comme d'un « *vieux savant non antipathique*¹²⁰ » dont les idées avaient connu un certain succès à la chambre, lors des discussions budgétaires.

2) Les nouveaux défis de la création scientifique

Les projets de Perrin étaient nombreux : il fallait avant tout réformer le domaine de la recherche « pure », fondamentale avant de s'attaquer à la recherche appliquée, dispersée entre l'enseignement supérieur, l'enseignement technique et d'autres ministères. Les sciences humaines se voyaient aussi être l'objet d'une plus grande considération ; or, pour Perrin, une politique de recherche sur ce terrain, était tout à fait pertinente, d'où l'institution de quelques centres de recherche prototypes. Dans le domaine associatif, *Jeune Science* se démarquait de par son indépendance vis-à-vis de la Maison de la culture de premier abord et de par ses divergences avec les politiques sur le statut des chercheurs.

¹²⁰ *L'Action française*, 12 décembre 1936

Jeune Science et Jean Perrin se trouvaient d'accord sur la nécessaire fusion de trois administrations : la Caisse nationale, le Service central et l'Office national. En 1936 et 1937 naissait l'impulsion fondamentale pour le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) dans les deux années qui suivirent, avec la participation de Jean Zay. Une série de décrets de 1938 donnait vie au Centre National de Recherches Scientifiques Appliquées (CNRSA), puis en octobre 1939 au Centre National de la Recherche Scientifique.

B) Le philosophe du Front populaire : Jean Perrin

1) Culture, science et loisirs

Quelle était donc cette « *philosophie perrinienne*¹²¹ » qui devait séduire au-delà des clivages politiques ? Encore faudrait-il s'attacher à décrire la personnalité de Perrin, savant de renom qui se battait pour rendre à la science la place politique qu'elle méritait selon lui. Était-il politiquement engagé ? Classé comme un scientifique « de gauche¹²² », comme Emile Borel avant lui, moins engagé politiquement qu'un Paul Langevin ou un Paul Rivet, *L'Action française* le décrivait comme un « *manifestant du Front populaire*¹²³ » mais ne remettait pas en cause sa volonté de placer son action au-dessus des intérêts partisans, volonté qu'elle partageait. De fait, il pouvait être considéré comme « *la figure de philosophe du Front populaire*¹²⁴ ». Sa philosophie était celle d'un décloisonnement disciplinaire et d'un travail scientifique ancré dans le social, qui plaçait la recherche sur le plan culturel, et travaillait à rendre visible sa valeur intellectuelle et artistique. Jean Perrin soutenait une conception du travail comme loisir, opposée à une conception du travail comme corvée ; voilà pourquoi son action, mêlant culture, science et loisirs, trouvait tout son sens dans un enjeu de popularisation et s'exprimait dans la tenue du Palais de la découverte. Son exposition mettait en avant les liens entre l'art et la science, qui partageait la même curiosité et la même inquiétude.

2) Le Palais de la découverte

Le Palais de la découverte illustre le postulat selon lequel le chercheur était un travailleur parmi d'autres travailleurs et non pas une abstraction, d'où l'impérieuse nécessité de faire connaître au grand public les techniques de recherche. En projet depuis 1935, ce fut dans le cadre de l'Exposition de 1937 que le Palais de la découverte fût bâti. Le succès de l'expérience mena à sa pérennisation, qui acquit un statut définitif en 1938. La presse fit une grande ovation au Palais de la découverte et *L'Action française* ne dérogea pas à la règle. Elle saluait d'une part le lien établi entre les arts et la science, puisque la

¹²¹ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.477

¹²² Jean-François SIRINELLI (Dir.) *Histoire des droites en France Tome 3 Sensibilités*, Gallimard (NRF essais), 1992, p.623-644

¹²³ *Action française*, 26 septembre 1936

¹²⁴ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.478

découverte était à la science, aux mathématiques ce que le lyrisme était à la prose ou aux vers ; enfin elle soulignait que la science et les lettres avaient des « *points de contact*¹²⁵ », à l'instar de la conception de Jean Perrin. D'autre part, elle était un facteur certain de progrès intellectuel tel que l'écrivait Léon Daudet, non sans une allusion à la réforme de l'enseignement et de sa classe d'orientation, à laquelle le quotidien s'opposait :

« *Un tel organisme pourrait [...] faire jaillir, dans l'esprit des jeunes visiteurs, l'étincelle sacrée. La voilà bien, la meilleure et la plus sûre orientation intellectuelle ! [...] C'est ainsi que naissent les vocations [...]*¹²⁶ ».

Ces vocations, précisait-il, naissaient notamment dans les musées, là où le Front populaire voyait un terrain certain d'éducation du peuple.

Si Léon Daudet mettait en avant les différents types de découvertes, de celles du type fortuit à celles lentes et progressives, il était difficile de voir dans ses propos, dans son éloge fait à des grands scientifiques une réelle rupture avec la vision du chercheur en tant qu'entité d'abstraite, notamment lorsqu'il déclarait que certain de ces chercheurs « *découvraient comme ils respiraient* » à l'instar de Claude Bernard ou de Louis Pasteur. Le Palais de la découverte, se réjouissait Daudet, allait être l'occasion de nombreux conférences, auxquelles allait pouvoir participer, entre autres, un Georges Bernard, scientifique dont les idées politiques se rangeaient clairement à droite.

3) Charles Maurras et la « *philosophie perrinienne* »

Les principes de la pensée maurrassienne étaient avant tout littéraires, rhétoriques et poétiques, et non pas scientifiques. Ce qui n'empêchait pas Charles Maurras de porter un intérêt certain aux idées d'Auguste Comte et à celles de Charles Darwin, deux pensées en contradiction. Dans les années 1930, alors que, à droite comme à gauche, la place de la science dans les préoccupations politiques était moins importante que ce qu'elle avait pu être, trois savants pouvaient être classés comme proches de *L'Action française* : René Quinton, Charles Fiessinger et Pierre Duhem. A choisir entre deux savants porteurs d'une mission de vulgarisation, à savoir Georges Claude, lié aux milieux catholiques, conservateurs et industriels ou Paul Langevin, personnalité du comité de lutte anti-fasciste, du mouvement du Rassemblement populaire, appartenant à l'élite de gauche, l'intérêt du quotidien nationaliste était réservé au premier.

Charles Maurras se disait en plein accord avec le discours de Perrin du 21 décembre 1936, qui signifiait pour lui la revanche de la continuité sur la révolution. En effet, le savant parlait de la « stabilité » et de la « continuité » politique et sociale nécessaire à l'action. Maurras ôtait la phrase de son contexte le plus proche _à savoir la défense par Perrin la nécessité d'un Service central de la Recherche Scientifique. La conception de Perrin, à savoir l'ordre facteur de progrès, était celle de Maurras. Mais celui-ci rajoutait que ce postulat même était en contradiction avec la République. L'erreur de Perrin, continuait Maurras, était de croire que le gouvernement Blum était l'illustration de la continuité tant espérée et de poser l'instabilité comme celle des gouvernements précédents.

¹²⁵ *Action française*, 18 avril 1937

¹²⁶ Idem

Enfin Maurras mettait en doute la foi dans le progrès qu'il percevait dans la philosophie du scientifique, et la capacité, affirmée par ce dernier, non seulement de la science pure mais de la science appliquée, à apporter le bonheur à l'humanité :

« C'est par elle seule que nous pouvons espérer quelque chose de vraiment nouveau, QUI LIBÉRERA TOUS LES HOMMES DE TOUTE SERVITUDE, et leur donnera ainsi LES NOBLES LOISIRS sans lesquels il n'est plus de HAUTE CULTURE. Et cette même recherche finira par nous épargner la DÉCHÉANCE et la MALADIE, transformant en une AVENTURE ÉCLATANTE la destinée médiocre qui nous semblait promise ».

Pour Maurras, ce « credo » tel qu'il le désignait lui-même, était illusoire ; l'industrie, la science appliquée n'apportait pas la paix entre les hommes ; elles ne donnaient pas à l'ouvrier l'égalité des conditions de vie, du moins pas dans l'immédiat. Et en attendant, reprenait Charles Maurras, l'amélioration des conditions matérielles n'avaient pas changé les mœurs, peut-être même les avait-elle affaiblies encore plus, tel que l'avait démontré Léon Daudet dans son roman Ariane. Il appelait enfin à écouter les protestations de Georges Claude à l'Académie des sciences. Tout dans la science portait Maurras, pourtant défenseur de l'aviation française, à se méfier des idéaux progressistes de la science :

« M. Jean Perrin croit, avec une candeur évidente, au progrès total et fatal. Ce que l'on voit me rend sceptique. Et j'ai peur de la suite : cette grande foi peut subir des réveils et ses déceptions peuvent amener et amènent déjà des réactions pire que le mal dont on espérait triompher. »

II) La réforme du droit d'auteur et du contrat d'édition

La réforme du droit d'auteur et du contrat d'édition proposée par Jean Zay quelques temps après l'arrivée au pouvoir du Front populaire s'inscrivait dans une politique plus globale de réforme de la vie intellectuelle française. Comprenant trois axes qui étaient le droit d'auteur, la création d'une Ecole Nationale d'Administration et la réforme de l'enseignement, ce plan s'articulait autour de la notion centrale de « travailleur intellectuel » chère à la culture socialiste.

A) Présentation du projet

A la croisée de ces enjeux se trouvait donc le projet n°1161, déposé le 13 août 1936 par Jean Zay devant le Conseil des ministres, et qui traduisait la volonté gouvernementale de combler les lacunes et les incertitudes juridiques quant au droit d'auteur.

1) Un projet ambitieux

a) Le débat sur le droit d'auteur

La nécessité de statuer, de mettre un terme aux débats entamés depuis des décennies sur la propriété intellectuelle était évidente. Les débats du siècle précédant avait porté sur la nature du droit d'auteur et la durée de la propriété intellectuelle, notamment en terme de protection de droit d'auteur. Et si la loi du 14 juillet 1866 semblait avoir mis fin à certains incertitudes en adoptant un délai de protection de 50 post mortem, la polémique avait repris sous d'autres formes. De plus en plus dépassée par les autres nations européennes dans le domaine de la protection des arts et des lettres, la France fut donc dès les années 1920 le terrain de diverses entreprises législatives relatives au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle.

b) les intentions du projet

Le projet déposé par Jean Zay avait été rédigé par Paul Grunebaum-Ballin et comportait 56 articles. Il était accompagné d'un autre projet dont il fut moins question, à savoir le projet réglementant la saisie contrefaçon en matière de droit d'auteur, mais qui lui était toutefois organiquement lié. Les articles de ce projet, notamment les plus polémiques, l'article 21 et l'article 32, devaient être lus à la lueur des intentions du Front populaire, qui étaient la démocratisation culturelle et la nécessité de s'adapter à la modernité, face notamment à l'importance accrue de nouveaux médias comme la radio et le cinéma. L'idée principale qui donnait tout son sens au projet était donc celle de « travailleur intellectuel ». Après le sort des travailleurs manuels, celui des travailleurs intellectuels devait être amélioré, et parmi eux, celui des auteurs. L'auteur, en position de faiblesse par rapport aux entreprises qui exploitaient ses créations, devait être défendu, non pas en tant que créateur-propriétaire mais en tant que créateur-travailleur. Enfin, pour le volet démocratique, les nouvelles dispositions devaient aider, entre autres, à une

plus large diffusion des chef-d'œuvres de la littérature française, en légiférant sur le domaine public.

2) Les dispositions du projet

Le projet s'attelait tout d'abord à la tâche de donner une définition du droit d'auteur, postulant que

« *Tout travail aboutissant à la création d'une œuvre littéraire ou artistique confère à son auteur sur cette œuvre un droit sui generis, dit droit d'auteur* ».

Ce droit, profondément différent du droit de propriété, ce qui était déjà en soi une innovation puisque allant à rebours des législations précédentes, était attaché à la personne de l'auteur et en tant que tel, inaliénable. Le contrat d'édition devenait en termes officiels :

« *Un contrat par lequel l'auteur d'une œuvre littéraire ou artistique en [concéda] l'exploitation* ».

Là encore le changement était d'importance, dans la mesure où la notion de concession se substituait à celle de cession. En effet, en faisant du droit d'auteur un droit personnel, la loi le rendait incessible, même partiellement. Ainsi le titulaire du droit d'auteur ne pouvait que concéder un droit d'exploitation à un tiers nommé éditeur.

« *Le droit d'auteur est attachée à la personne ; il doit être exercé par l'auteur et ne peut être bien de communauté* ».

Concernant la transmission du droit d'auteur, le projet, selon l'article 21, conservait le délai des 50 ans ; il prolongeait cependant la protection du droit d'auteur en faveur du conjoint, des enfants et petits-enfants. Cette mesure s'accompagnait en revanche d'une division de la période des cinquante ans ; dans la première période, les héritiers possédaient un droit moral exclusif, qui leur permettait d'autoriser la diffusion des œuvres, et un droit pécuniaire, en vertu duquel des redevances leur était dû. Passés dix années, il ne leur appartenait plus que le droit pécuniaire. C'était donc par paliers que l'œuvre tombait dans le domaine public.

L'article 32 réglementait quant à lui la durée du contrat d'édition dans la volonté de rééquilibrer la relation entre l'auteur et son éditeur. Enfin, les termes du projet spécifiait l'application des articles à toutes les formes de l'édition, c'est-à-dire autant le livre, que le disque, le film et la partition) et toutes celles de l'exécution, à savoir les représentations et la radiophonie, celle-ci jouant notamment un rôle majeur dans la popularisation du théâtre.

B) Voix de droite

1) L'écrivain, travailleur intellectuel : erreur ou démagogie ?

Le projet n°1161, comme il l'a souvent été dit, faisait « couler beaucoup d'encre » ; il en faisait couler à *L'Action française* et dans une moindre mesure à *L'Ouest-Éclair*. Le quotidien de la droite nationaliste se rangeait notamment derrière l'argumentaire du chef de file des éditeurs opposés à la réforme, Bernard Grasset. Cependant l'importance accordée

dans la presse à la polémique laissait dans l'ombre le fait que certains articles du projet étaient reconnus comme des avancées par la droite. C'était le cas notamment de l'extension de la protection du droit d'auteur *post mortem* à l'existence du conjoint, des enfants et petits-enfants. Ici la réforme était jugée « *excellente*¹²⁷ » et juste puisque favorisant la famille, même si globalement la protection était « *maladroite*¹²⁸ ». La distinction entre droit moral et droit pécuniaire était un atout certain, une avancée fondamentale¹²⁹, affirmait Charles Maurras. Il était juste que les héritiers de Racine n'aient plus leur mot à dire sur la diffusion des œuvres de leur aïeul ; pour autant il aurait été injuste qu'ils ne continuassent pas à en recueillir les bénéfices.

L'Action française se faisait l'écho de la voix de Grasset dans le refus de ce qu'elle percevait comme une confusion pénible entre l'écrivain et le travailleur intellectuel. Ce que Grasset commentait d'« *erreur* », d'erreur fatale, était pour *L'Action française* une illustration supplémentaire de la *démagogie* » à laquelle avait recours le Front populaire depuis son arrivée au pouvoir. Le projet reprenait en effet que c'était

« *sous le signe du travail et non de la propriété que [devait] être crée ce nouveau droit français accordant aux auteurs, dans leur intérêt propre et celui de la collectivité, la protection qui leur est due* ». ¹³⁰

La philosophie du plan Zay était, pour Grasset, fallacieuse :

« *Un écrivain n'a qu'un maître, son inspiration. Sans doute il est des travailleurs intellectuels, au sens social de ce mot, mais ce ne sont point des écrivains ; ce sont tous ceux qui remplissent obscurément un rôle social nécessaire dans un de ces multiples organismes dont l'ensemble fait une société. [...] On les trouve parmi ces professeurs, journalistes [...] qui se contentent de servir. [...] L'assimilation des écrivains aux travailleurs intellectuels n'est certes pas pour eux un outrage. [...] Ce n'est qu'une erreur* ». Il était inconcevable d'appliquer le même principe à un écrivain, dont l'indépendance était consubstantielle du travail « *inspiré* » et au travailleur intellectuel, qui était lui « *commandé et dirigé* ». Au dernier uniquement pouvait s'appliquer le terme social de « *travail* ».

2) La menace sur l'édition

L'Édition menacée, l'article de Bernard Grasset en réaction au projet du gouvernement dans *L'Intransigeant* était d'une influence indéniable. Bien que le projet n°1161 s'étendisse à d'autres domaines que l'édition, celle-ci était au centre des polémiques, du fait des transformations par lesquelles elle était passé depuis plus d'une décennie. Au cours des années 1920 et 1930, les deux figures de l'éditeur et de l'auteur avaient en effet subi des mutations majeures, par ailleurs corrélées. L'éditeur avait pris un poids de plus en plus important, et dans un souci de changement de stratégie, avait fait de l'auteur un personnage public, voire un phénomène public. Certains écrivains, regroupés,

¹²⁷ *L'Action française*, 23 août 1936

¹²⁸ *Idem*

¹²⁹ *L'Action française*, 30 septembre 1936

¹³⁰ *Idem*

par exemple, sous l'égide de la Société des gens de lettres, réclamaient une relation auteur/éditeur moins déséquilibrée, qui soit plus favorable au premier. À ceux là, le projet Zay semblait, avec raison, un avantage. Il en était autrement des écrivains qui ne faisaient pas parti de regroupements et qui restaient dans un silence prudent. La « *fin de l'édition* », Bernard Grasset en trouvait la source dans la clause nouvelle postulant que le contrat d'édition était désormais conclu pour une durée déterminée qui ne pouvait excéder dix ans. La rupture avec une situation où jusque là l'éditeur avait un monopole de vente d'environ 75 ans sur les œuvres des auteurs qu'il s'était attaché, remettait en cause l'existence même de l'édition, dans la mesure où la durée était la clef de sa contribution à la société :

« *Sans la durée, sans l'assurance qu'il a devant lui l'avenir, un long avenir débordant de beaucoup sa propre vie, l'éditeur ne peut rien, en tout cas rien de grand, rien de véritablement utile aux Lettres*¹³¹ ».

Grasset rappelait que le sort de l'éditeur était lié à celui de l'auteur, tout autant que celui de l'éditeur à l'auteur. Ecourter le droit d'exploitation des maisons d'éditions les empêchait de miser des sommes importantes sur des jeunes auteurs, de faire des investissements « à risque ». La mesure rendait impossible pour les éditeurs de consentir des avances aux auteurs ou de leur verser des mensualités régulières, pratiques pourtant courantes. L'inquiétude de Grasset était partagée par *L'Action française*. Robert Brasillach dénonçait les dommages causés par la limitation à dix ans de la propriété de l'éditeur, qui décourageait les publications d'ouvrages dont la collaboration avec l'éditeur exigeait parfois une décennie, comme dans le cas des publications scientifiques. Dans ce projet apparaissait, concluait Brasillach,

« *L'esprit brouillon de certaines personnalités primaires, partagées entre un désir naïf de bien faire, le goût de la démolition et de l'anarchie*¹³² ».

3) Droit de propriété et spoliation

La critique passait du domaine de l'économie à la politique d'autant plus facilement qu'elle portait sur la propriété. Qu'il fut question de l'article 21 (sur le droit d'auteur) ou de l'article 32 du projet (sur le contrat d'édition), le thème central de la droite était la spoliation. Cette spoliation, qu'elle soit celle des éditeurs ou des descendants de l'auteur qui au bout de dix ans se voyait retirer tout droit moral, n'avait rien d'innovant sous un gouvernement de Front populaire, affirmait certains des journaux de droite dont *L'Action française*.

Dans le *Mémorial de Saint-Etienne* du 7 octobre 1936¹³³, Jean Tenani, déclarait que, comme tout projet socialiste, celui du contrat d'édition visait à dresser les uns contre les autres les parties concernées ; les Socialistes, en voyant partout des exploités et des exploités suscitait une haine plus forte que les abus minimes qu'ils tentaient de réduire. Chez *Candide*, pareillement, on s'étonnait de l'étonnement des observateurs¹³⁴ :

¹³¹ *L'Action française*, 30 septembre 1936

¹³² *L'Action française*, 8 octobre 1936

¹³³ *Idem*

¹³⁴ *L'Action française*, 1^{er} octobre 1936

« *Quoi ? Ils ne savent donc pas que la France est entre les mains d'un gouvernement marxiste ? Ils ne savent donc pas que le marxisme abolit la propriété ? [...] Ou alors espéraient-ils que la propriété soit abolit [...] partout, sauf chez les éditeurs ? [...] La propriété, ce n'est pas seulement un bien matériel, [...] c'est une dignité* ». *L'Action française* allait dans le même sens ; il était évident depuis le début de la polémique pour le quotidien de la droite nationaliste que la propriété intellectuelle n'était plus une propriété, puisque

« *Renforcer la propriété littéraire ou artistique avec des formules du vocabulaire socialiste, [aurait été] un paradoxe¹³⁵* ».

La limitation du droit de la propriété sur la forme la plus personnelle et la moins discutable de propriété qu'il fut, était une expropriation de l'œuvre sortie tout droit du cerveau de l'auteur et dépassait de loin la simple question de l'édition. Ce que Charles Maurras rappelait à ses lecteurs :

« *Tout ce qui est humain, tout ce qui compte dans l'homme a besoin de durée, de propriété, d'hérité. C'est parce qu'il est un héritier que l'homme est un civilisé¹³⁶* ».

¹³⁵ *L'Action française*, 23 août 1936

¹³⁶ *L'Action française*, 30 septembre 1936

III) La réforme de l'enseignement sous l'égide de l'« École unique »

L'engagement de Jean Zay dans le domaine de la création artistique, scientifique, ou, plus tard, dans celui des loisirs faisait de ce radical-socialiste, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, une personnalité incontournable de la politique culturelle du Front populaire. Mais ce fut sur le terrain de l'école, de « l'école unique », troisième pilier de sa réforme du travailleur intellectuel, que l'essence même de sa philosophie se trouvait puisque l'enjeu ultime d'une politique de la culture était dans son potentiel éducatif. Encore fallait-il considérer pour cela l'école dans sa dimension proprement culturelle, et dans ce but régler les questions d'idéologie, comme celle de la laïcité, ainsi qu'entreprendre une œuvre de rénovation matérielle et des contenus.

A) La prolongation de la scolarité : première pierre à l'édifice

1) L'Éducation nationale en 1936

La prolongation de la scolarité était la première pierre à l'édifice de l'École unique. Depuis des années, l'éducation nationale était le terrain de tentatives de réforme.

a) De l'instruction publique à l'éducation nationale

Malgré l'œuvre de la III^e République pour l'école, le système de l'éducation nationale tel qu'il était en 1936, comportait des insuffisances notables, contre lesquelles des noms illustres avaient tenté de lutter, de Herriot à de Monzie, en passant par Daladier. La question de la scolarité avait donc fait l'objet de plusieurs projets ou propositions de loi depuis 1882, porteurs de résolutions des contradictions du système éducatif. En effet, l'enseignement secondaire restait payant ; le système apparaissait alors dissuasif, pour les familles aux moyens financiers limités, et injuste puisque subventionné par tous mais privilégiant uniquement une caste. La double prise de conscience, de l'injustice du système et de la discontinuité des différents ordres de l'enseignement avait mené Anatole de Monzie, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à proposer au Sénat en 1926 une loi portant réorganisation de l'enseignement public, et qui, à défaut de résultats concrets, avait nourri de nombreuses discussions parmi les différentes formations politiques. Celle-ci avait d'ailleurs mené les Pouvoirs publics à décider de la gratuité des études secondaires pour la 6^{ème} en 1930 et pour la 5^{ème}, un an plus tard. En 1932, dans son discours d'investiture, Edouard Herriot, affirmait sa volonté de rendre gratuit l'intégralité de l'enseignement secondaire. En même temps que se produisait un changement considérable : la transformation du ministère de *l'Instruction publique* et des Beaux-Arts en ministère *de l'Éducation nationale* ; or en passant d'un terme à un autre, il ne s'agissait pas seulement de modification de vocabulaire mais d'une modification profonde des buts et objectifs de l'école. Anatole de Monzie, à qui cette modification tenait à cœur, devint donc le premier ministre de l'Éducation nationale.

b) L'arrivée de Jean Zay, rue de Grenelle

A son arrivée rue Grenelle, le jeune ministre Jean Zay se plaçait, dans une certaine mesure, dans la continuité de Monzie. Il se heurtait aux mêmes difficultés et aux mêmes défis, dont, parmi eux, le poids du corporatisme. Chaque ordre d'enseignement, primaire, secondaire ou supérieur, possédait en effet ses propres catégories de personnel et celles-ci, leurs privilèges. Chaque ordre, de plus, avait mis en place des diplômes bien spécifiques. Autre poids, celui de l'organisation centrale du ministère : une réforme de l'enseignement ne pouvait donc se faire sans une réforme des structures administratives. L'organisation du ministère était restée la même depuis Jules Ferry, à savoir la division en quatre grandes directions : enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement supérieur et enfin affaires générales et financières. Le personnel de l'enseignement primaire était chargé de l'administration des écoles primaires, des cours complémentaires, des écoles primaires supérieures et des deux Ecoles normales supérieures. Une accumulation de fonctions qui permettait à l'enseignement primaire de vivre en autarcie, sans les deux autres ordres. En effet, de par le système, les meilleurs élèves du primaire étaient orientés vers les cours complémentaires et les écoles primaires supérieures dans l'objectif de les préparer aux concours d'entrée aux écoles normales des instituteurs. Les normaliens, qui recevaient un des meilleurs enseignements, ne passaient donc pas par le secondaire et n'avaient pas le baccalauréat. Ils étaient par ailleurs farouchement opposés à un recrutement plus ouvert, c'est-à-dire à un recrutement dans le secondaire. Une riposte de l'enseignement secondaire à un tel système pouvait se voir dans l'établissement de ses propres classes élémentaires et par la moindre importance, par rapport au primaire, accordée au certificat d'études. Un élève sortant du primaire traditionnel pour aller vers le secondaire perdait une année, du fait de la non continuité des programmes. De par cela, et de par sa non gratuité, le secondaire ne recrutait pas, ou très peu, parmi les milieux populaires, conduisant de fait à un enseignement de classe. De plus, via les classes préparatoires, le secondaire empiétait aussi sur l'enseignement supérieur, qui lui refusait de mettre en place des équivalences. Il n'y avait donc aucune continuité entre les trois ordres de l'enseignement et une rivalité importante.

Ce fut dans ce contexte que s'inscrivit le projet de Jean Zay, lui qui en novembre 1937, après les premières expérimentations et les premiers bilans, disait, devant l'Union rationaliste¹³⁷ :

« Nous sommes à une heure où notre pays peut encore pardonner l'erreur, mais où il ne peut plus pardonner l'inaction¹³⁸ ».

¹³⁷ Association française à but non lucratif destinée à promouvoir le rôle fondamental de la raison, créé en 1930 par Paul Langevin

¹³⁸ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.629

2) La prolongation de la scolarité

a) Une double démocratisation

L'action de Zay fut donc consacrée à la fois à la modernisation et à la démocratisation scolaire, qui là prenait un double sens : « *dans l'école et par l'école*¹³⁹ ». Dans l'objectif de « *donner à tous les accès de la culture en la distribuant selon les aptitudes intellectuelles* »¹⁴⁰, le ministre utilisa les moyens classiques d'élargissement culturel, à savoir l'attribution de bourses, puis l'outil que devint la prolongation de la scolarité obligatoire, décidée par la loi du 9 août. Par celle-ci, l'instruction devenait obligatoire pour les enfants des deux sexes de six ans révolus à quatorze ans révolus. L'entrée des enfants dans les établissements commerciaux ou industriels avant l'âge de quatorze ans était interdite, fussent ils pourvus, à douze ans, du certificat d'études primaires. Deux types d'argumentation défendaient la loi. Le premier type, dont les motifs du projet de loi et le rapport devant la Chambre se faisaient l'écho, mettait en relief l'immatunité de l'adolescent de 13 ans, immatunité tant physique (croissance non achevée) ou culturelle (élèves en retard scolaire, sans motivation professionnelle). Il s'agissait de résultats issus de récents travaux de recherche pédagogiques. De tels travaux et des exemples de pays étrangers étaient ainsi utilisés par la Ligue de l'enseignement qui, créée en 1866, mouvement d'éducation populaire, supportait une école laïque et libre. L'autre argumentation était plus économique : face à un marché du travail saturé, le retard d'une année de l'entrée sur ce marché d'un nombre conséquent de jeunes ne pouvait être qu'un atout. Surtout si le fait suivant était considéré : la prolongation s'accompagnait de la création de plusieurs milliers de postes d'enseignants. La question de la réforme du certificat d'études avait été soigneusement évacuée de la loi pour être abordée avec pragmatisme par décrets et arrêtés dans les années qui allaient suivre. Enfin, la prolongation s'accompagnait d'une augmentation des crédits et de nouvelles constructions scolaires, expliquant que la prolongation ne puisse se faire uniformément sur le territoire dès la rentrée de 1936. L'autre conséquence de la prolongation fut l'accroissement du nombre de postes d'instituteurs : pour octobre 1937, il était prévu environ 2000 postes. Le nombre d'admis dans les écoles normales primaires devait lui aussi augmenter. La loi fut voté par 215 voix contre 76.

b) La réaction de *L'Action française*

Depuis la composition du gouvernement, les commentaires de *L'Action française* sur l'enseignement et l'école étaient avant tout empreints d'un antisémitisme violent dirigé contre la personne du ministre de l'Education nationale. Le « *Youtre Jean Zay*¹⁴¹ », écrivait le quotidien nationaliste, avait été « *imposé par un autre Israélite fanatique à la*

¹³⁹ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.678

¹⁴⁰ Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.630. Extrait du communiqué officiel commentant le projet.

¹⁴¹ *L'Action française*, 30 juin 1936

*jeunesse française et à l'Université de France*¹⁴² ». De même, l'occasion était belle, avec la tenue du Congrès national des instituteurs à Lille dans les premiers jours d'août, de déplacer le débat du sujet de la prolongation à celui de la neutralité scolaire que *L'Action française* affirmait en danger. Le titre de l'article commentant le premier jour du Congrès en disait long : « *Le Congrès national des instituteurs s'ouvre au chant de l'Internationale avec des menaces contre le Sénat* ». Prolonger la scolarité équivalait pour le quotidien nationaliste à prolonger d'une année « *l'influence néfaste* » d'instituteurs aux sentiments « *anti-patriotiques*, sentiments dont étaient responsable la laïcité et la franc-maçonnerie.

La mesure elle-même de prolongation de la scolarité obligatoire, appelait chez le quotidien une opposition principale : celle liée au coût lié à l'application d'une telle loi. Les charges allaient atteindre, selon l'estimation du rapporteur de la Commission de l'enseignement, que reprenait *L'Action française*, la somme d'environ 1.400 millions de francs, dont 400 millions venant de l'État. D'autres prévoient que les charges allaient atteindre en réalité les 2.500 millions de francs, écrivait le quotidien, qui retranscrivait dans un article du 29 juillet 1936 les principales critiques émises lors des débats au Sénat. François Labrousse prédisait l'échec du projet dans les campagnes, dans son objectif de lutte contre le chômage. Il dénonçait l'illusion selon laquelle la prolongation de la scolarité allait résorber le chômage car les cultivateurs n'allaient pas remplacer leurs enfants maintenus à l'école par des ouvriers agricoles supplémentaires. Le même François Labrousse déposait d'ailleurs une proposition de loi adoptée le 6 août 1936 par une commission sénatoriale relative à l'éducation civique.

c) La réaction du quotidien *L'Ouest-Éclair*

L'Ouest-Éclair reprenait les commentaires du sénateur d'Ille-et-Vilaine, qui reconnaissait à la réforme du Front populaire la maturité que n'avaient pas eu les différentes tentatives de réforme des dix années précédentes. Certes, son application dans les campagnes, qui avaient moins de main d'œuvre que les villes, allait être plus difficile et devait être progressive, soulignait le Sénateur, mais « *la prolongation de la scolarité [constituait] un grand progrès social, et le Parlement [n'allait] pas à regretter de s'y être associé* ». Le sénat craignait également un manque de qualification des instituteurs et des institutrices _bien que des efforts dans ce sens étaient aussi prévus par le ministre de l'Éducation nationale. Enfin, le Sénat rejoignait l'idée de Zay, qui était le regroupement intercommunal, des garçons d'un côté et des filles de l'autre, pour les cours de cette année supplémentaire.

Les réactions des deux quotidiens laissaient percevoir une différence de taille : leur perception des intentions du projet: alors que *L'Action française* se faisait l'écho d'une critique, négative, du projet en tant qu'instrument de lutte contre le chômage, elle en occultait l'aspect démocratique, ou se refusait à le commenter. C'était principalement ce « *progrès social* » que le quotidien régional *L'Ouest-Éclair*, lui, mettait en avant.

¹⁴² Idem

3) la question des départements recouverts

Un tel projet de réforme de l'école ne pouvait se faire que si le terrain était épuré de ses deux plus grandes questions, à savoir, la laïcité et le corporatisme. Il a déjà été question des différents corps d'enseignants. En août et en décembre 1936 des fonds furent débloqués pour l'augmentation de postes dans chaque ordre. Le ministère souhaitait accompagner ces créations ou rétablissements de postes par une amélioration des conditions de travail des élèves ; il créait donc des postes rendus nécessaires par le dédoublement des classes surchargés, mesure rendue obligatoire pour les classes au-delà de 35 élève par la circulaire du 9 octobre 1936. Une autre mesure, complémentaire de la première, fut l'abaissement de la limite d'âge supérieure de la retraite, qui concernait par ailleurs toute la fonction publique, en tant que mesure de lutte contre le chômage.

La question laïque devait elle aussi, dans la mesure du possible, être écartée. Or, un problème ne cessait d'être évoqué par les organisations syndicales, la Ligue de l'enseignement et les partis de gauche : l'exigence de la laïcisation des trois départements recouverts, de même qu'une lutte contre la propagande anti-laïque qui y était active. L'année 1936 avait vu naître le Front laïque, un cartel laïciste, sous la présidence notamment de Paul Langevin, une initiative cependant marginale, dont le programme, malgré les liens de ces personnalités avec celles du Front populaire (Zay entre autres) n'allait pas être retenu sur ses lignes les plus combatives. Le Rassemblement se caractérisait en effet par sa méfiance envers la réactivation d'une guerre religieuse, qu'il voulait à tout prix éviter. La politique laïque du gouvernement, s'il y avait politique laïque, était limitée à une série de mesures concernant les trois départements recouverts. L'article 6 du deuxième décret du 10 octobre 1936 reconnaissait la dispense d'enseignement religieux aux enfants dont les parents le souhaitaient, sur simple demande écrite. Le même article disposait également le remplacement possible de l'enseignement religieux, obligatoire, par un complément d'enseignement dit moral. Cette mesure allait mobiliser une opposition régionaliste et catholique.

Le quotidien enfin, se faisait l'écho de l'opposition à l'article 7, relatif à la prolongation de la loi dans les départements recouverts, qui fut d'ailleurs disjoint de la loi votée et renvoyé à la commission de l'enseignement. La prolongation de la scolarité pour les filles était, selon les représentants des départements recouverts, impossible. Les arguments avancés étaient du même ordre : maturité plus grande des jeunes filles, utilité des filles à la maison, d'où un absentéisme de la catégorie féminine à l'école pour réponse à la prolongation de la scolarité, faussant les chiffres de la fréquentation scolaire :

« Si on oblige les filles à rester à l'école jusqu'à quatorze ans, bien des familles voudront les garder à la maison où elles rendent de grands services¹⁴³ ».

Ainsi, reprenaient les représentants des départements recouverts, c'était l'enseignement ménager qui devait plutôt être encouragé.

L'application de la loi sur l'obligation scolaire allait poser elle aussi des problèmes. Alors que sur le reste du territoire, l'obligation scolaire était fixée à 14 ans, elle était portée à 15 pour les garçons d'Alsace-Lorraine, 14 pour les filles. L'argument justifiant une telle mesure résidait dans le déficit d'heure de l'enseignement général, heures qui «passaient »

¹⁴³ *L'Action française*, 29 juillet 1936

dans les cours d'enseignement religieux et de langue allemande. L'abrogation de la loi Falloux était tout à fait exclue comme le rappelait la lettre du Président du Conseil à ses détracteurs; cependant elle rappelait aussi que le choix n'était guère laissé qu'entre le maintien du décret ou l'alignement intégral à la situation commune sur tout le territoire. La polémique engendrée semblait fournir la preuve que la question laïque n'était pas enterrée très profondément, au vue de la correspondance entre le Président du Conseil et le chanoine Muller (lettre du 30 janvier 1937) ainsi qu'à l' évêque de Strasbourg Monseigneur Ruch le 10 février 1937. *L'Action française* se rangeait certes du côté des catholiques, dénonçant un « odieux chantage » de la part du « Juif Léon Blum », qui n'avait aucun droit à se mêler des intérêts de l'Eglise, d'après les propres termes du quotidien. Le quotidien argumentait contre le décret Blum relatif à la prolongation de la scolarité dans les départements recouvrés: l'expérience montrait que la durée de l'enseignement y était parfaitement suffisante pour assurer dans un taux d'illettrisme très bas, plus bas que la moyenne dans le reste du territoire français. *L'Action française* répétait l'impossibilité qu'elle avait à défendre en lui-même un décret, qui, instaurant une prolongation non désirée, allait, par les charges qu'elle allait créer, impliquer une baisse de la natalité. Mais pour *L'Action française*, l'inspiration du décret était encore plus détestable : la thématique principale du quotidien devenait donc la suivante, celle du « *Juif Blum contre l'Alsace*¹⁴⁴ ». Le gouvernement du Front populaire, selon le quotidien nationaliste, provoquait les populations d'Alsace et Lorraine, et en les montant contre le gouvernement, le Juif jouait le jeu « *encore une fois* » de l' « *Allemagne revancharde* ».

B) Le projet de l'« École unique »

1) la coordination de l'enseignement : loi et expérimentation

Le 2 mars 1937, Jean Zay présentait devant le Conseil des ministres son projet de loi de réforme de l'enseignement, dit projet de l'École unique : « unique » parce que unifiée. Le ministre se chargeait d'établir une véritable continuité entre les différents degrés de l'enseignement. La coordination était donc au cœur du projet, entre un souci d'orientation et celui d'une formation adéquate des maîtres, projet qui tendait à bouleverser simultanément tous les ordres de l'enseignement.

Le projet unifiait tout d'abord l'enseignement primaire élémentaire public en transformant les classes élémentaires des lycées et collèges en écoles publics (article 3), ce qui signifiait leur passage à la gratuité, préparé en amont par le déblocage de sommes du budget de 1937. Une sanction unique était instaurée pour les études primaires élémentaires : le certificat d'études primaires élémentaires qui allait être aménagé pour devenir non plus l'examen des savoirs, mais également d'aptitudes des enfants. Par l'article 8, la possession du certificat d'études était rendue obligatoire pour l'accès au second degré (à noter : le changement de terminologie, la Direction de l'enseignement secondaire ayant été remplacé par la Direction de l'enseignement du second degré par un décret en date du 1^{er} décembre 1936). Il était donc exigé des futurs élèves des lycées, collèges, écoles primaires supérieures et technique un minimum de connaissances et

¹⁴⁴ *L'Action française*, 4 février 37

d'aptitude. L'âge de l'examen avait été abaissé à onze ans révolus l'année de l'examen pour les candidats à l'enseignement du second degré ; mesure jugée nécessaire puisque les meilleurs élèves, les plus aptes à poursuivre leurs études, avaient les capacités de passer le C.E.P dès leurs onze ans. Pour éviter cependant une orientation prématurée, préjudiciable à l'élève, la première année du second degré devenait une année d'orientation commune à tous. Après un an d'observation, les maîtres de la classe d'orientation formulaient un avis, renseignant ainsi les parents sur les capacités de leurs enfants et les études à envisager pour eux.

En quittant l'année d'orientation, trois voies se présentaient pour les élèves : une section d'enseignement classique, une d'enseignement moderne et une d'enseignement technique, selon l'article 10. Les programmes des trois sections allaient être aménagés de manière à ce que furent possibles des passages de l'une à l'autre. De la même façon allaient être mises en place des passerelles entre le second degré et les (bons) élèves venant de l'enseignement complémentaire et même de l'enseignement post-scolaire, bien que la nécessité de ces deux derniers enseignements, en tant que prolongement de l'enseignement primaire, fut réaffirmée. Les études du second degré, pour les sections classique et moderne, étaient sanctionnées par l'obtention du baccalauréat, donnant ainsi l'accès au troisième degré, l'enseignement supérieur, qui allait emprunter à la fois à l'ancien Brevet supérieur et à l'ancien Baccalauréat B. Pour les élèves qui ne souhaitaient pas aller jusqu'au baccalauréat, un diplôme d'État pouvait leur être octroyé à l'issue de la quatrième année, soit à la fin du premier cycle du second degré, le second cycle allant de la seconde à la terminale (article 13). Du côté de la formation des maîtres, les maîtres du premier degré devaient désormais posséder eux-mêmes le baccalauréat, de la même manière que les futurs maîtres du second degré devaient posséder en plus de leurs connaissances des aptitudes en matière de pédagogie.

Concernant l'enseignement supérieur, les bouleversements du second degré esquissaient un accès plus grand aux Ecoles normales pour les élèves du secondaire. Les Ecoles normales supérieures de Fontenay-aux-roses et de Saint-Cloud étaient elles rattachées à la direction de l'enseignement supérieur. De cette manière, ces écoles allaient pouvoir recevoir des bacheliers issus de classes préparatoires. Avec une formation inscrite dans le cursus universitaire, les normaliens allaient pouvoir enseigner dans les collèges et lycées et non plus uniquement dans les Ecoles normales. Enfin, l'Ecole normale supérieure de jeunes filles de Sèvres avait été transféré à Paris, annonçant une nouvelle étape dans son assimilation à l'Ecole normale supérieure.

Le plan de mars 1937 fut enlisé par la Chambre, l'opposition venant de l'intérieur de la gauche elle-même, présageant d'ailleurs de la fragilité de l'avenir pour le Front populaire. Quant au projet de création d'une Ecole nationale d'administration, troisième pilier de la réforme sur le travailleur intellectuel, il fut lui aussi enterré par le Sénat¹⁴⁵.

¹⁴⁵ Pascal Ory aborde peu le sujet dans *La belle illusion*, précisant dans la note 506 du chapitre 11 (p975) que la question du projet Zay de l'ENA doit faire l'objet d'un ouvrage séparé. Qu'il s'agisse de *L'Action française* ou de *L'Œuvre*, les deux quotidiens n'ont fait eux que mentionner le projet de loi soumis à la signature du président de la République, le 1^{er} août 1936, sans autre commentaire. Le projet de loi n'était cependant pas passé inaperçu.

Le projet de loi n'était pas l'unique recours de Zay pour faire avancer les choses. L'unification de l'ordre de l'enseignement primaire, devenue Direction de l'enseignement du premier degré et de l'éducation post-scolaire, était la plus aisée et fut donc la première. La chute du dernier obstacle, à savoir l'existence des classes élémentaires au lycée, se fit avec l'arrêté du 22 mai 1937. La création de passerelles entre les sections était elle préparée par l'aménagement des horaires prévu dans le décret du 21 mai 1937. Le pragmatisme et le « doigté » du ministère étaient sensibles au travers des méthodes utilisées qui étaient non pas le projet de loi mais le décret ou l'arrêté, et l'expérimentation localisée. Cette méthode avait d'ailleurs reçu l'approbation du Conseil supérieur de l'instruction publique, qui avait, à titre de rappel, un droit de juridiction sur tous les degrés de l'enseignement¹⁴⁶. La méthode de l'expérimentation de l'école unique au niveau local avait pour but l'amélioration des mesures et la victoire sur les réticences. Les « classes d'orientation » furent l'objet de cette expérimentation, encadrée par l'un des décrets pris le 27 mai 1937. Recteurs et inspecteurs, ainsi que chefs d'établissement furent invités à proposer au ministère une liste des lycées, collèges, cours complémentaires, au sein desquelles pouvaient être distingués des 6èmes qui deviendraient le centre de l'expérience. Les localités choisies étaient intentionnellement celles coexistaient de manière proche un enseignement général et technique. Pour les élèves de ces classes d'orientation, des fiches d'« observations » et d'« orientation » allaient être tenues. Ainsi, en plus de l'apparition de « statistiques » scolaires, les parents, libres de leurs choix, recevaient des informations susceptibles de les éclairer.

L'enseignement technique, dont le sous-secrétariat avait été rétabli peu de temps auparavant, en janvier 1936, était un des enjeux de l'École unique. La réforme de l'enseignement professionnel était au cœur du « travailleur intellectuel : il s'agissait d'élargir sa dimension culturelle, que le travail de l'ouvrier retrouvât sa valeur. La tenue de l'Exposition internationale des Arts et techniques courant 1937 offrait elle aussi un support à une telle démonstration. La réforme de l'enseignement laissait entendre une intégration de l'enseignement technique dans l'enseignement général sous la forme d'une assimilation très incomplète certes, mais assimilation tout de même.

2) L'Action française et l'« École unique »

¹⁴⁶ Le Conseil supérieur avait été réformé par la loi Jules Ferry du 27 février 1880, dans le sens d'une plus grande laïcité (le clergé en avait été exclu) et d'une plus grande démocratisation (accroissement du nombre d'élus) et avait connu depuis des modifications, mais toujours dans ce sens.

A la différence de ce qui était prévu dans le projet de Monzie, et pour *L'Action française* l'information était capitale, Jean Zay maintenait en place les écoles normales d'instituteurs, « en tant qu'écoles professionnelles » selon les termes mêmes du communiqué de Zay. Une telle mesure n'était pas pour plaire au quotidien nationaliste qui avait beaucoup à reprocher aux écoles normales :

« Ces « séminaires laïques », serres chaudes, où, [...] on forme des républicains enflammés, resteront ce qu'elles sont. L'esprit sectaire, dont, par un enseignement falsifié de l'histoire et par celui de la fameuse sociologie, on y imprègne profondément de jeunes cerveaux dans lesquels il s'agit d'étouffer l'esprit critique naissant, ne saurait [...] cesser d'être imposé aux futurs instituteurs¹⁴⁷ ».

Les écoles normales étaient, pour *L'Action française*, des « pépinières de fanatiques » ; la formation qui y était offerte était étroite, elle était surtout, argumentait le journal, une formation « idéologique et partisane ». La réforme de l'enseignement dans sa globalité, comme l'éducation physique, convergeait à un unique but selon le quotidien : l'aggravation du joug intellectuel et moral de l'État sur l'enfance en utilisant le premier des outils : l'école¹⁴⁸.

Cependant *L'Action française* ne pouvait se défaire d'un accord de principe, écrivait-elle, sur la nécessité pour les instituteurs d'être à l'avenir titulaire du baccalauréat, et non plus du brevet supérieur. La chose était même jugée excellente : fait d'autant plus étonnant, écrivait le quotidien, qu'il se rapportait à un ministre du gouvernement Blum. Mais rien n'était plus facile lorsque, commentait *L'Action française*, Zay reprenait des idées d'hommes venus d'horizons très différents, à la fois du Cercle Fustel de Coulanges¹⁴⁹ et du projet de M. de Monzie. Malgré un baccalauréat moderne peu différent du brevet supérieur, ce « défaut » pouvait être encore compensé par une plus grande exigence portée sur l'obtention d'un baccalauréat de la section classique, telle que la revendiquait le Cercle Fustel de Coulanges, dont la priorité était le combat pour la place du latin et contre l'« amputation des études classiques¹⁵⁰ ».

Bien que le projet de Jean Zay soit jugé par *L'Action française* comme inférieur au projet Monzie, celle-ci considérait qu'elle se dirigeait vers la bonne direction s'il n'avait compris que ces premières interventions. Mais les plus graves réserves étaient de mises, recommandait *L'Action française*, quant aux dispositions réglant le passage des élèves de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire. De grandes objections, tout d'abord, étaient élevées contre la question de l'orientation. La classe d'orientation n'était rien d'autre que « l'aggravation de la mainmise fort tyrannique de l'État sur l'enfant » ; le quotidien nationaliste remettait en question l'assurance faite par le gouvernement selon laquelle l'avis des maîtres n'engageait pas les familles. *L'Action française* refusait l'introduction de la pédagogie à l'école : l'avenir des jeunes Français ne pouvait, était-il écrit, reposer entre les mains de pédagogues aux « vues très spéciales » et dont même les

¹⁴⁷ *L'Action française*, 4 mars 1937

¹⁴⁸ *L'Action française*, 4 mars 1937

¹⁴⁹ Fondé en 1928 par des intellectuels et militaires proches de *L'Action française*, le Cercle Fustel de Coulanges, publiait une revue *Les Cahiers*, organisaient des réunions et des banquets. L'objectif du Cercle était de « noyauter » l'Education nationale et d'y faire pénétrer les idées maurassiennes. En 1934, le Cercle comprenait environ 1400 membres.

¹⁵⁰ *L'Action française*, 5 mars 1937

plus clairvoyants d'entre eux n'étaient pas à l'abri d'erreurs graves de jugement. Le raisonnement ne tenait pas vraiment, puisque les classes d'orientation avaient été définies par Zay comme :

« Un système [tendant] au contraire à corriger les erreurs initiales et les faux départs. Nous voulons favoriser les vocations tardives ou les brusques transformations en permettant à nos élèves, au cours de leur scolarité, l'accès à la section qui leur convient le mieux. Bien loin de limiter l'horizon, nous l'élargissons. »

Ensuite, avançait le quotidien, les pédagogues ignoraient l'état des ressources tant morales que pécuniaires des familles des élèves et leur possibilité de soutenir de telles études. Même lorsque le soutien aux élèves prenait la forme de bourses, cela restait :

« Un nouveau et sûr moyen de multiplier les déclassés, que l'enseignement public [fabriquait] pas milliers déjà ¹⁵¹. »

L'Action française était donc aux antipodes des intentions démocratiques Front populaires d'élargissement culturel, de lutte contre un enseignement de classe, auxquelles elle opposait la tradition. On le voit, le fond de la question était avant tout idéologique : la classe d'orientation n'était pas moins que la dépossession des familles, et dans la famille, du droit du père de diriger l'éducation de ses enfants.

De même, faire du certificat d'études une épreuve éliminatoire était, pour le quotidien nationaliste, l'équivalent, à onze ans, d'une première sélection. Certes, le baccalauréat était une épreuve elle aussi éliminatoire, mais tout au moins était elle pourvue de sessions de rattrapage. Plus grave encore, rendre obligatoire le certificat d'études était incompatible avec la mise à la gratuité de l'enseignement secondaire. Dans des lycées où le nombre de places était insuffisant, l'examen d'entrée devenait un concours. Le certificat d'études devenait donc superfétatoire, en plus d'être une épreuve sévère et dangereuse. Pellisson, à savoir Charles Maurras, ne disait pas autre chose en écrivant :

« Ils ont mis dans leur programme un type de classe de sixième dont la sottise dégoûte [...] quel rage d'examens et de sous-examens ! [...] l'important à considérer n'est pas le diplôme, c'est le travail ».

L'Action française, par cette argumentation, par celle également de la faillibilité de tout élève devant l'examen, était une fois de plus à l'opposé des intentions du Front populaire en la matière, à savoir, une lutte contre le « laissez-passer » aux examens, en plus de l'élargissement de l'accès de l'enseignement à toutes les classes sociales, par la voie « démocratique » du diplôme.

La démocratie, écrivait Charles Maurras, en reprenant le docteur Fiessinger, avait pris conscience de ses volontés profondes. Parmi elles, celle de l'*égalisation*, vue comme un alignement sur la moyenne, c'est-à-dire, pour Maurras, la médiocrité et dont la conséquence était la conformité et un des outils, l'école. Pour Maurras, l'école, comme le reste, était marquée de l'asservissement puisque la démocratie menait, par son mécanisme même, à la fin de l'élite :

« Leur système [...] d'universelle fabrication en séries [est] tout ce qu'il y a de plus contraire à l'esprit de la vieille France, monarchique, autoritaire par en haut, mais par en bas, vivifié par un certain courant de libertés [...] qui facilitait l'essor d'un très grand

¹⁵¹ *L'Action française*, 4 mars 1937

nombre d'originaux. [...] Les merveilles de la science, les progrès des machines ont pu faire illusion. Mais la réalité ne peut pas faire de doute ».

3) La coordination vue par *L'Ouest-Éclair*

L'Ouest-Éclair était plutôt satisfait du projet de l'École unique dont certaines des idées avaient été revendiquées par le quotidien auparavant, à savoir l'attente d'une modification complète des programmes, et non plus l'ajout de nouveaux programmes à des classes déjà surchargée dans le domaine. Le quotidien, à l'annonce du projet, saluait la réalisation de la coordination des différents enseignements, coordination qui allait offrir les mêmes chances d'accès à l'enseignement secondaire aux familles modestes, dont les enfants suivaient jusque là la route peu coûteuse de l'enseignement primaire supérieur. La tenue de classes d'orientations était comprise pour ce qu'elle était, et non vue comme la preuve du joug de l'État sur la jeunesse.

Le projet inspirait une unique inquiétude, celle de la désertion de l'enseignement primaire supérieur à la rentrée d'école, conséquence d'un choix des parents de diriger leurs enfants vers le second degré. Le ministère rappelait cependant qu'il n'était nullement dans son intention de supprimer l'enseignement primaire supérieur, qu'au contraire, les programmes des deux enseignements allaient être alignés, de manière à ce que les élèves, d'où qu'ils furent issus, eussent non seulement les mêmes perspectives de réussite face aux examens mais également les même perspectives de carrière. Tel était l'esprit d'une réforme menant à la coordination de l'enseignement.

C) Équipements et nouveaux programmes

1) La radio scolaire

La réforme de l'enseignement n'était pas exempte d'un volet « rénovation » du matériel et des équipements comme des programmes. L'introduction de la radiophonie et du cinéma à l'école faisait partie de ces innovations matérielles. Par la Radio Scolaire, des émissions allaient être consacrées à chaque niveau d'enseignement. Les émissions réservées à l'enseignement supérieur allaient être consacrées à la diffusion de cours donnés à la Sorbonne et au Collège de France. Ces émissions n'allaient cependant pas être relayées en province, diffusées par Radio-Paris et Paris P.T.T. La nouveauté résidait dans la radiodiffusion de cours de droit. Enfin des émissions allaient être consacrés à des enseignements donnés uniquement par radio. Les cours d'enseignement secondaire allaient être diffusés tous les jours de 9h30 à 11h , de 14h30 à 15h et de 18h à 18h30. Ces cours, tous relayés sauf pour le dernier horaire, se présentaient comme des émissions purement scolaires. Répondant à des réclamations, émises notamment par les Conseils de gérance, les enseignants avaient décidé de donner à leur cours diffusés par radio une forme plus adéquate aux P.T.T : en l'occurrence, chant, musique et diction. La même logique guidait les émissions de radio de l'enseignement primaire, cours relayés donnés le mercredi et le samedi de 15h00 à 15h45. Des émissions post-scolaires, le lundi, mardi, jeudi et samedi, allaient être elles aussi relayées.

2) L'éducation physique obligatoire

L'une des innovations majeures à l'école était la mise en place d'un programme et son corollaire, la mise en place d'équipements destinés à un enseignement devenu obligatoire : l'éducation physique, attachée non pas au ministère de l'Éducation Nationale mais au ministère de la Santé publique. A l'école, l'éducation physique jouissait de peu de renommée. Surtout, elle ne disposait plus du soutien qu'elle avait pu recevoir entre 1871 et 1914, lorsqu'elle était clairement envisagée comme une préparation militaire, directement ou indirectement, lorsqu'elle améliorait la santé physique de la « race ». Le plan enjeu sanitaire, porté par le radical Dézarnaulds et enjeu culturel, porté par deux socialistes, Léo Lagrange et Jean Zay. Le passage du sous-secrétariat sous la direction de l'Éducation nationale en juin 1937 était-il une indication de la supériorité de la place accordée au volet culturel sur le volet sanitaire ? Quoi qu'il en fût, l'action de Dézarnaulds ne pouvait cependant être envisagée uniquement comme celle d'un intérimaire.

L'essentiel du plan Dézarnaulds tenait dans l'instauration de l'obligation d'éducation physique de six à dix-huit ans, qui, en conséquence, rendait nécessaire l'institution d'un poste de professeur d'éducation physique par école normale et la réforme de l'École normale d'éducation physique. Bien que la fortune d'un tel plan fût inégale, des réalisations partielles eurent lieu. L'éducation physique vit son budget augmenter de sept millions de francs de l'année 1936 à 1937, même s'il restait plus faible que ce qu'il avait pu être.

L'Ouest-Éclair attendait les résultats des annonces du gouvernement Front populaire, dont les projets en matière de sport n'avaient en soi, selon le quotidien, rien d'innovant. Dans un éditorial du 7 juillet, au lendemain de la circulaire du 6 juillet relative à l'instauration de l'éducation physique obligatoire, M. Robert Guérin dressait un court historique des revendications des supporteurs de l'éducation physique, à commencer par lui-même. Dès 1904, il avait provoqué une commission interministérielle afin d'élaborer une programme d'éducation physique et sportive scolaire, puis avait renouvelé sa tentative des années plus tard, sous le ministère Viviani. A chaque fois, il s'était heurté au même obstacle : le veto de l'Académie, qui en disait long sur la piètre estime dans laquelle l'enseignement tenait l'éducation physique. *L'Ouest-Éclair* rejoignait donc le gouvernement sur la nécessité de l'obligation de cours d'éducation physique, mais soit doutait réellement de la réalité des « promesses » du Front populaire en portant un jugement sur un bilan d'un mois, soit en refusant de reconnaître une telle initiative à ce gouvernement précis :

« Le Gouvernement existe depuis un mois et rien n'est encore sorti quant à l'éducation physique ».

La méthode de l'expérimentation qui fut envisagée dès le mois de septembre par le gouvernement, pour l'heure quotidienne obligatoire d'éducation physique, avec un minimum de cinq heures obligatoires par semaine, recevait l'approbation du quotidien¹⁵². Trois départements allaient devenir les terrains de cette expérimentation : le Loiret (département de Zay et de Dézarnaulds) l'Aude et enfin la Meurthe-et-Moselle

¹⁵² *L'Action française*, 18 septembre 1936

(département du Président de la République). Pour *L'Action française*, à la lueur du projet de l'Ecole unique, l'éducation physique obligatoire participait de l'imposition d'un joug étatique sur l'enfance¹⁵³. Quelques mois plus tôt, c'était sur le thème de la démagogie que la critique s'était placée, à l'instar de la politique générale du sport. Mais au-delà du commentaire idéologique présent dans *L'Action française* et peu développé, les deux quotidiens avaient en commun de souligner la sortie de l'éducation physique du dénigrement dans lequel elle avait été plongée, une sortie de l'ombre contre laquelle ils ne pouvaient protester.

En conclusion, les tentatives entourant la réforme du travailleur intellectuel de Jean Zay avaient connu des destinées plus ou moins heureuses. Mais l'impulsion, une fois de plus, était là, de même que la volonté d'intervention.

Celle-ci se heurtait cependant aux oppositions de la droite. Ces oppositions étaient idéologiques, elles reposaient sur le poids de la tradition, sur la défense du libéralisme économique, et sur des arguments poussés à l'extrême par *L'Action française*.

¹⁵³ *L'Action française*, 4 mars 1937

CONCLUSION

Le 21 juin 1937, Léon Blum déposait sa démission sur le bureau du Président de la République. La chute du gouvernement Blum ne signifiait pourtant pas celle de la politique culturelle qu'il avait pu mener. L'impulsion avait été donnée et les structures mises en place le restèrent encore quelques années. La chute du second gouvernement Blum marquait elle le début de la fin, bien que Jean Zay fut maintenu à son poste de ministre de l'Éducation nationale et il garda dans son cabinet des personnalités de la période précédente, comme Jean Cassou, pour ne citer que lui. Le déclin du Rassemblement populaire eu une influence certaine sur le dynamisme culturel, et malgré des éléments de continuité, comme les Auberges de la jeunesse, les syndicats d'extrême gauche échouèrent à proposer une alternative culturelle.

Contrairement à toutes les attentes, ce furent la droite et l'extrême droite les premiers héritières de la politique culturelle du Front populaire. Car si l'année 1940 était marquée par l'idée de rupture, une tendance de long terme semblait de dessiner, marquant une certaine continuité avec l'œuvre de gauche. La rupture était première : elle résidait tout d'abord dans l'épuration d'un personnel de gauche et/ou d'origine juive. Ce fut le cas de Georges Huisman, remplacé aux Beaux-Arts par Louis Hautecœur, de Julien Cain, puis de Paul Rivet, bientôt mis à l'écart du Musée de l'Homme, ou encore de Paul Langevin. Jean Perrin, lui, quitta la France.

Une autre illustration de cette rupture avec l'action du Front populaire fut l'école. Ce fut sans doute à la demande du Maréchal Pétain que le ministère de l'Éducation nationale reprit son ancien titre d'Instruction publique. Les trois degrés allaient bientôt disparaître et l'ancienne répartition allait être rétablie. Le ministère lui-même, enfin, fut réduit à un sous-secrétariat d'État. Dans le secteur des médias, le projet vichyste se démarquait par de nouvelles structures servant à un contrôle dictatorial de l'information.

La continuité entre l'action culturelle du Front populaire et le régime de Vichy était cependant là où elle n'était pas attendue, et encore moins par l'ancien gouvernement du Rassemblement populaire, parce qu'elle avait ouvert la voie à une logique d'intervention publique dans le domaine culturel. Le régime de Vichy allait se l'approprier et la teinter de sa propre coloration idéologique. Sans intention, il travailla même à la réalisation de certains aspects du programme culturel du Front populaire. Ce fut le cas pour son action sur la jeunesse, relayées par diverses associations et institutions culturelles.

Dans La recherche scientifique, la continuité fut également de mise. Ce fut paradoxalement sous l'action de la dictature de Vichy que le processus engagé par Perrin

en 1937 allait être continué. Ainsi fut créée l'Office de la recherche scientifique coloniale, qui allait devenir l'Office de la Recherche scientifique d'outre-mer en 1946.

Objet de continuité ou de rupture, l'action culturelle du Front populaire avait avant tout une dynamique propre, celle des loisirs et les fêtes. Certes, les mesures prises dans le domaine de la culture avaient connu des destinées diverses ; les échecs ou plutôt les inaboutissements furent nombreux. Mais elle comportait aussi une dimension qui reste proche du mythe aujourd'hui.

Cette dimension c'était celle qui avait conduit les hommes de 1936, pour reprendre le mot de Henry de Montherlant, à faire la révolution sous le signe du rire et de la chanson, de la gaieté, du bonheur, et ce, malgré sa fragilité, malgré les menaces grondantes.

C'est ce que Léon Blum allait déclarer, au procès de Riom en 1942, faisant le bilan de son action :

« *Tout cela me donne le sentiment que par l'organisation du travail et du loisir, j'avais malgré tout apporté une espèce d'embellie, d'éclaircie, dans des vies difficiles, obscures.* »¹⁵⁴

Il est difficile, alors que l'action du Front populaire ne se présente pas comme une politique culturelle d'ensemble, unifiée, pourvue d'un budget et d'une ligne de conduite unique, et en se fondant sur deux sources, de généraliser sur les représentations de cette action culturelle par la droite. Cependant, des tendances parmi ces représentations, se dessinent nettement.

Les représentations de la droite nationaliste, via *L'Action française*, et de la droite catholique, via le quotidien *L'Ouest-Éclair* suivaient une ligne commune : le refus, en général, des principales actions du Front populaire en la matière. Tout d'abord le refus d'une intervention de l'État dans le domaine de la culture. Cette intervention, dans un contexte de montée des totalitarismes, passait aux yeux des deux quotidiens de droite, comme une menace de dirigisme culturel, de culture socialisée, destinée à des objectifs de propagande et d'embrigadement, au service d'une idéologie de gauche. Ce gauchissement du contenu et du contenant était le point de fixation des critiques des deux quotidiens, qu'il soit nationaliste ou régional. Leurs intentions se heurtaient donc à une critique idéologique et partisane venues de la droite.

Les argumentaires des deux quotidiens présentaient des différences. Celui de *L'Action française* était systématiquement poussé à l'extrême et empreint d'un antisémitisme virulent et de sa tradition royaliste. Il défendait une culture élitiste, que ne partageait pas le quotidien régional *L'Ouest-Éclair*, qui témoignait, dans une certaine mesure, d'une plus grande ouverture d'esprit.

¹⁵⁴ Léon Blum *L'œuvre*, Albin Michel, p.288 cité par Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994, p.849 (note 52 de la Conclusion)

L'examen des articles parus dans *L'Action française* et *L'Ouest-Éclair* sur les diverses actions culturelles menées par le gouvernement de Front populaire dès 1936 ne fait que donner un aperçu limité de la vision de la droite sur le sujet. Un élargissement significatif des sources pourrait être réalisé avec l'analyse des commentaires parus dans d'autres journaux. *L'Action française* s'est ainsi souvent faite l'écho de la voix de *Je suis partout* ou de *Gringoire*. Ces deux revues présenteraient donc un intérêt certain. Il en est de même, au-delà des tribunes de l'extrême droite, pour le journal *Le Figaro*.

Il reste donc encore beaucoup de chemin à parcourir ainsi que de nombreuses dimensions à approfondir afin d'aboutir à la retranscription de la proposition culturelle de la droite.

BIBLIOGRAPHIE :

Robert BELOT *Lucien Rebatet : un itinéraire fasciste*, Éditions du Seuil, 1994

Patrick HARISMENDY, Michel LAGREE et Michel DENIS, *L'Ouest-Éclair _Naissance et essor d'un grand quotidien régional 1899-1933*, Presses Universitaires de Rennes (Histoire), 2000

Pascal ORY *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Plon, 1994

Pascal ORY, Jean-François SIRINELLI, *Les Intellectuels en France de l'Affaire Dreyfus à nos jours*, Armand Colin, 1986

Jacques PRÉVOTAT, *L'Action française*, Presses Universitaires de France (Que sais-je ?), 2004

Jean-François SIRINELLI (Dir.) *Histoire des droites en France Tome 1 Politique*, Gallimard (NRF essais), 1992

Jean-François SIRINELLI (Dir.) *Histoire des droites en France Tome 2 Cultures*, Gallimard (NRF essais), 1992

Jean-François SIRINELLI (Dir.) *Histoire des droites en France Tome 3 Sensibilités*, Gallimard (NRF essais), 1992

Eugen WEBER *L'Action française*, Fayard (Pluriel), 1985

SOURCES :

Quotidien *L'Action française*

Articles d'opinions, éditoriaux, dépêches de juin 1936 à juin 1937

Quotidien *L'Ouest-Éclair*

Articles d'opinions, éditoriaux, dépêches de juin 1936 à juin 1937

INDEX :

A

ALAIN : 10
ARAGON, Louis : 11
AUBERT, Octave : 39
AURIC, Georges : 25, 47, 49

B

BARDÈCHE, Maurice : 28
BARRAULT, Jean-Louis : 16, 17
BAILBY, Léon : 52
BATY, Gaston : 49
BECQUART, Henri : 60
BELOT, Robert : 29, 97
BÉRARD, Christian : 50
BERNARD, Claude : 74
BERNARD, Georges : 74
BLOCH, Jean-Richard : 11, 25, 38, 54
BLUM, Léon : 4, 5, 7, 8, 11, 15, 17, 28, 32, 43, 59, 60, 61, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 72, 74, 86, 87, 89, 94, 95, 104
BONTE, Florimond : 31
BOREL, Emile : 73
BOURDERT, Edouard : 49
BRASILLACH, Robert : 6, 14, 28, 43, 79
BREVET, Emile : 57, 58

C

CAIN, Julien : 11, 94
CASSOU, Jean : 12, 13, 94
CHAPLIN, Charlie : 29
CHARPENTIER, Gustave : 47
CÉLINE : 14
CERVANTÈS : 16
COMTE, Auguste : 74
COPEAU, Jacques : 49

D

DALADIER, Édouard : 81
DALIO, Marcel : 26

DAUDET, Léon : 14, 64, 74, 75
DARWIN, Charles : 74
DELMAS, André : 59
DENAIS, Joseph : 53
DESGRÉES DU LOÛ, Emmanuel : 5
DEZARNAULDS, Pierre : 30, 33, 92, 93
DREYFUS, J-P (alias Jean-Paul Le Chanois) : 25
DUBECH, Lucien : 6, 15, 16, 32, 33, 34, 35, 50
DUHEM, Pierre : 74
DULLIN, Charles : 49
DUVIVIER, Julien : 20, 21, 22, 23

F

FABRE, Emile : 46
FAURE, Paul : 67
FEYDER, Jacques : 21, 23
FIESSINGER, Charles : 74, 90
FONTENOY, Jean : 14
FOUCAULT, Charles de : 21, 22
FRESNAY, Pierre : 26

G

GANCE, Abel : 21
GRASSET, Bernard : 14, 77, 78, 79
GHEUSI, Pierre-Barthélémy : 46
GIDE, André : 10, 13, 14
GRUNEBaum-BALLIN, Paul : 76
GUÉHENNO, Jean : 10, 11, 13
GUÉRIN, Robert : 34, 92
GUIMIER, Pierre : 69, 70

H

HAHN, Reynaldo : 47
HANAU : 65
HAUTECCEUR, Louis : 94
HERRIOT, Édouard : 81
HONEGGER, Arthur : 25, 47, 49

HILÉRO, Maurice : 20
HITLER, Adolf : 11, 15, 39
HUISMAN, Georges : 43, 94

I

IBERT, Jacques : 11, 25, 47, 49

J

JARDILLIER, Robert : 51, 52, 54, 58
JEANSON, Henri : 14, 25
JOLIOT-CURIE, Irène : 72
JOUVET, Louis : 21, 46, 49, 50

K

KOCH, Carl : 25
KOECHLIN, Charles : 25, 47, 49

L

LABROUSSE, François : 84
LAGRANGE, Léo : 30, 31, 32, 33, 34, 35,
36, 37, 45, 72
LANGEVIN, Paul : 10, 73, 74, 82, 85, 94
LA ROCQUE, François de : 66
LATOURE, François : 69, 70
LAZARUS, Daniel : 48
LE CORBUSIER (alias Charles-Édouard
Jeanneret-Gris) : 11, 32

M

MALRAUX, André : 14
MANDEL, Georges : 52
MARIOTTE, Antoine : 47, 49
MARTEL-DREYFUS, Noémi : 25
MASSART, Armand : 32
MAULNIER, Thierry : 6, 12, 13, 16
MAULION, Paul : 60, 63
MAURRAS, Charles : 5, 13, 14, 29, 63,
64, 65, 66, 70, 74, 75, 78, 80, 90, 94, 104
MICHELET, Jules : 17
MILHAUD, Darius : 25, 47, 49
MONTHERLANT, Henry de : 95
MONZIE, Anatole de : 81, 82, 89
MULLER, Eugène : 86

O

OLLONE, Max d' : 47
ORLÉANS, Claude : 17
ORY, Pascal : 4, 10, 11, 12, 20, 21, 24, 25,
30, 33, 34, 38, 43, 44, 51, 59, 65, 66, 73,
82, 83, 87, 95
OUSTRIC, Albert : 65

P

PAGES, Louis-Alfred : 5, 68, 69
PASTEUR, Louis : 74
PATENÔTRE, Raymond : 66
PELLISSON (alias Charles Maurras) : 90
PERRIN, Jean : 72, 73, 74, 75, 94, 104
PETAIN, Philippe : 94
PIVERT, Marceau : 52
PLISNIER, Charles : 14
POINCARÉ, Raymond : 64
POIRIER, Léon : 21
PUJO, Maurice : 5

Q

QUINTON, René : 74

R

REBATET, Lucien : 6, 20, 23, 29, 97
RENOIR, Jean : 11, 20, 22, 23, 24, 25, 26,
27
RIVET, Paul : 10, 11, 43, 73, 94
RIVIÈRE, Georges-Henri : 10, 40, 43
ROBESPIERRE, Maximilien de : 63
ROMAIN, Rolland : 10, 15, 38, 49, 54
ROUCHÉ, Jacques : 47, 48, 49, 103
RUCH, Charles Joseph Eugène : 86
ROUSSEL, Albert : 47

S

SACAZAN, Elie-Gérard : 65
SADOUL, Georges : 28
SALENGRO, Roger : 60, 63, 68
SELLIER, Henri : 30

SIMON, Paul : 5
SIRINELLI, Jean-François : 11, 28, 73, 97
SPAACK, Charles : 22, 23, 25
STAVISKY, Alexandre : 65

T

TENANI, Jean : 79
THOLOMÉ, Jehan : 57
THOREZ, Maurice : 10, 51
(Abbé) TROCHU : 5

V

VAILLANT-COUTURIER, Paul : 10, 11,
46, 54, 59
VANEL, Charles : 22
VAUGEOIS, Henri : 5
VAUTEL, Clément : 15
VERNE, Henri : 44
VIVIANI, René : 92
VINNEUIL, François : 20, 21, 22, 23, 24,
25, 26, 27, 28
VOLTAIRE : 17
VON STROHEIM, Erich : 26

Z

ZAY, Jean : 8, 12, 20, 21, 26, 30, 33, 43,
44, 46, 47, 49, 56, 71, 73, 76, 78, 79, 81,
82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 92, 93, 94,
101, 104

TABLE DES MATIÈRES :

REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION.....	4
CHAPITRE 1	
Une culture à l'image du front, « populaire ».....	9
I. La conscience d'une bipolarisation intellectuelle.....	10
La bipolarisation du monde intellectuel.....	10
Les intellectuels du Rassemblement antifasciste.....	10
Préhistoire et histoire du Rassemblement antifasciste.....	10
Les modalités de l'engagement.....	11
L' « <i>anti-intellectualisme</i> » de la droite nationaliste.....	12
Un fort « <i>anti-intellectualisme</i> ».....	12
L'argument de la menace soviétique.....	13
Une illustration : <i>Cloud, le communiste à la page</i>	14
La promotion du couple culture et peuple.....	15
La popularisation au théâtre.....	15
Jeanne d'Arc : l'affrontement de deux conceptions de la culture.....	17
II. Le cinéma « de gauche » vu par la droite nationaliste.....	20
<i>La belle équipe</i> ou l'histoire inédite d'un film à la double fin.....	20
Le cinéma sous le Front populaire.....	20
Sortir de la crise du cinéma.....	20
L'encouragement par les récompenses.....	21
Le film <i>La belle équipe</i> : histoire d'un film à double fin.....	22
L'histoire d'un film « démocratique ».....	22
<i>L'Action française</i> et <i>La belle équipe</i>	23
<i>La Marseillaise</i> en marche.....	23
Jean Renoir au cœur de <i>La Marseillaise</i>	23
<i>La Marseillaise</i> vue par <i>L'Action française</i>	24
<i>La grande illusion</i> vue par <i>L'Action française</i>	27
Le Jean Renoir de <i>La grande illusion</i>	26

<i>La grande illusion vue par L'Action française</i>	
27	
La vision de la Grande Guerre.....	27
Patriotisme et pacifisme	27
L'antisémitisme	28
Un cinéma de droite ?	28
III. Le temps des loisirs et des fêtes	30
La politique du sport dans le cadre de l'Organisation des Sports et Loisirs.....	30
L'organisation des sports et des loisirs sur fond de lois sociales.....	
30	
Le sous-secrétariat d'État à l'Organisation des Sports et Loisirs.....	
30	
Une dynamique de fond : les lois sociales.....	31
Une politique du sport.....	
31	
Le contexte : les Jeux Olympiques de Berlin.....	31
Une politique des équipements.....	32
La popularisation de disciplines sportives.....	
33	
Le temps des loisirs.....	35
La politique des loisirs.....	
35	
Les loisirs et la jeunesse.....	
36	
Le temps des fêtes et de la célébration du peuple par le folklore.....	37
Le temps des fêtes et de l'euphorie.....	
37	
un programme des fêtes.....	37
... un esprit des fêtes.....	38
L'importance du folklore.....	
39	
Loisirs et musées : entre popularisation et rénovation.....	43
CHAPITRE 2	
L'esprit de réforme :	
Organisation et réorganisation des champs culturels de la création et de la médiation	45
I. La rénovation des scènes lyriques françaises.....	46
La crise des théâtres subventionnés.....	46
Crise à la Comédie-Française et à l'Opéra-Comique.....	46
Les moyens d'une politique	
46	

La réorganisation des deux scènes lyriques.....	47
Renouveau à l'Opéra-Comique.....	
47	
La réorganisation administrative.....	47
Le choix de Jacques Rouché.....	48
Réformes à la Comédie-Française.....	
49	
II. La réorganisation de la radio d'État.....	51
De la recherche d'un statut à la radio aux élections des Conseils de gérance.....	51
La radio d'État en 1936.....	
51	
La réorganisation de la radio d'État vue par la droite.....	
51	
La réorganisation	51
Le principe « <i>toutes les places pour nous</i> ».....	52
Le refus d'une « <i>politisation des ondes</i> » comme thème dominant.....	53
Les élections des Conseils de gérance de février 1937 : nationales et politiques	54
La liste front-populaire : Radio-Liberté	54
La riposte sans-filiste : Radio-familles.....	54
Le plan de coordination de la radio-diffusion.....	56
La radiophonie à l'école.....	
56	
Le plan de coordination.....	
57	
Spécialisation et réorganisations des retransmissions	57
La critique d'une centralisation excessive.....	57
III. L'entreprise de moralisation de la presse.....	59
Un projet de moralisation de la presse.....	59
Annonce et destinée du projet de loi sur la presse	
59	
La presse, une question prioritaire pour la gauche.....	59
L'exacerbation des passions dans la presse.....	60
Le projet de loi sur la presse	
61	
La correctionnalisation des délits de presse.....	61
Le renforcement du contrôle des ressources.....	62
<i>L'Action française</i> et le thème de l'étranglement de la presse.....	63
Le rétablissement de la censure.....	
63	
Vraies et fausses nouvelles.....	63
La dégénérescence de la République.....	64
La répression de la diffamation.....	
65	

La correctionnalisation : le revirement de Léon Blum.....	65
Une mesure conforme à l'équité : la responsabilité de l'auteur.....	66
Le contrôle des ressources	66
L'Ouest-Éclair : une « <i>caricature de loi</i> ».....	67
L'appel à un débat sans passions.....	67
Un bilan mitigé.....	68
Les changements à l'Agence Havas	69
 CHAPITRE 3	
Autour de la réforme du « travailleur intellectuel ».....	71
I. La science et la technique comme enjeu culturel : entre création et popularisation	72
Du sous-secrétariat d'État à la recherche scientifique au C.N.R.S.....	72
L'impulsion donnée à la culture technique et scientifique.....	72
Les nouveaux défis de la création scientifique.....	72
Le philosophe du Front populaire : Jean Perrin.....	73
Culture, sciences et loisirs.....	73
Le Palais de la découverte.....	73
Charles Maurras et la « <i>philosophie perrinienne</i> »	74
II. La réforme du droit d'auteur et du contrat d'édition.....	76
Présentation du projet.....	76
Un projet ambitieux	76
Le débat sur le droit d'auteur.....	76
Les intentions du projet	76
Les dispositions du projet.....	77
Voix de droite.....	77
L'écrivain, travailleur intellectuel : erreur ou démagogie ?.....	77
La menace sur l'édition.....	78

Droit de propriété et spoliation.....	79
III. La réforme de l'enseignement sous l'égide de l'«École unique ».....	81
La prolongation de la scolarité, première pierre à l'édifice.....	81
L'Éducation nationale en 1936.....	81
De l'Instruction nationale à l'Éducation nationale.....	81
L'arrivée de Jean Zay rue de Grenelle.....	82
La prolongation de la scolarité.....	83
Une double démocratisation.....	83
Réaction de <i>L'Action française</i>	83
Réaction du quotidien <i>L'Ouest-Éclair</i>	84
La question des départements recouverts.....	85
Le projet de l'«École unique ».....	86
La coordination de l'enseignement : loi et expérimentation.....	86
<i>L'Action française</i> et l'« École unique ».....	89
La coordination vue par <i>L'Ouest-Éclair</i>	91
Equipements et nouveaux programmes.....	91
La radio scolaire.....	91
L'éducation physique obligatoire.....	92
CONCLUSION.....	94
BIBLIOGRAPHIE.....	97
INDEX	99
TABLE DES MATIÈRES.....	102